

Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés



2024

En application du décret n°2015-182 du 30 décembre 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du mardi 30 septembre 2025

Sommaire

1. Contexte et périmètre de la Communauté de Communes des Villes Soeurs	5
2. Compétences exercées par la CCVS et organisation du service	6
3. La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles	7
3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte	7
3.1.1 Organisation du service	8
3.1.2 Fréquence de collecte.....	8
3.1.3 La pré collecte.....	9
3.1.4 Indicateurs techniques.....	9
3.1.5 Indicateurs financiers.....	10
3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire	11
3.2.1 Organisation du service	11
3.2.2 Fréquence de collecte.....	11
3.2.3 Indicateurs techniques.....	11
3.2.4 Indicateurs financiers.....	13
3.3 Indicateurs techniques et financiers de la collecte en porte à porte et apport volontaire (OMR)	14
3.3.1 Indicateurs techniques.....	14
3.3.2 Indicateurs financiers.....	15
3.4 Le traitement des ordures ménagères résiduelles.....	16
3.5 Synoptique de la collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles.....	17
4. La collecte, tri et valorisation des emballages recyclables multimatériaux (hors verre)	18
4.1 La collecte des emballages recyclable multimatériaux (hors verre) en porte à porte	18
4.1.1 Organisation du service	19
4.1.2 Fréquence de collecte.....	19
4.1.3 La pré collecte.....	19
4.1.4 Indicateurs techniques.....	19
4.1.5 Indicateurs financiers.....	20
4.2 La collecte des emballages recyclables multimatériaux (hors verre) en apport volontaire	21
4.2.1 Organisation du service	21
4.2.2 Fréquence de collecte.....	21
4.2.3 Indicateurs techniques.....	21
4.2.4 Indicateurs financiers.....	23
4.3 Indicateurs techniques et financiers de la collecte et porte à porte et apport volontaire	24
4.3.1 Indicateurs techniques.....	24

4.3.2 Indicateurs financiers.....	25
4.4 Tri et valorisation matière	25
4.4.1 Tri des matières valorisables.....	26
4.4.2 Soutiens financiers des éco-organismes	27
4.4.3 Revente matières.....	28
4.4.4 Indicateurs financiers réels	28
4.4.5 Refus de tri.....	29
4.5 Synoptique collecte, tri et valorisation du tri sélectif multimatériaux.....	30
5. La collecte et valorisation des emballages en verre en apport volontaire	31
5.1 Organisation du service	31
5.2 Fréquence de collecte	31
5.3 Indicateurs techniques	31
5.4 Indicateurs financiers	32
5.5 Valorisation matière	33
5.5.1 Tri de la matière valorisable.....	33
5.5.2 Soutiens financiers.....	33
5.5.3 Revente matière	34
5.5.4 Indicateurs financiers réels	34
5.6 Synoptique de la collecte et valorisation des emballages en verre	34
6. Récapitulatif des ordures ménagères et assimilées	35
7. La collecte, traitement et/ou valorisation des apports en déchetteries et plateforme déchets verts	36
7.1 Présentation des déchetteries et plateforme déchets verts	36
7.2 Déchets acceptés et refusés.....	37
7.3 Indicateurs techniques	38
7.3.1 Déchets encombrants.....	38
7.3.2 Déchets d'éléments d'ameublement	40
7.3.3 Déchets de bois.....	41
7.3.4 Déchets verts	43
7.3.5 Déchets inertes	45
7.3.6 Déchets de ferrailles et batteries.....	47
7.3.7 Déchets cartons	48
7.3.8 Déchets d'emballages en polystyrène	50
7.3.9 Déchets d'équipement électrique et électronique, lampes/néons et piles.....	51
7.3.10 Déchets Diffus Spécifiques.....	53
7.3.11 Déchets pneumatiques	56
7.3.12 Déchets amiantés	57

7.3.13 Déchets huiles minérales et végétales.....	58
7.3.14 Déchets textiles usagés.....	58
7.4 Récapitulatif des tonnages annuels et par flux en déchetteries.....	61
8. Récapitulatif des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).....	62
9. Coûts et financements du service	64
9.1 Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	64
9.2 Les recettes des éco-organismes.....	65
9.3 Les recettes de revente de matériaux.....	66
9.4 Le coût aidé du service public de gestion des déchets.....	66
9.5 Le financement du service.....	67
10. Communication.....	68
11. Perspectives	69

1. Contexte et périmètre de la communauté de communes des Villes Sœurs



Dans un contexte national marqué par des exigences environnementales croissantes et une volonté affirmée de transition écologique, la gestion des déchets ménagers et assimilés constitue un enjeu central pour les collectivités territoriales. Le service public de gestion des déchets ne se limite plus à la simple collecte, il intègre désormais des missions de tri, de valorisation, de prévention et d'information des usagers. Ce rapport a pour objectif d'évaluer, conformément à la réglementation en vigueur, le prix et la qualité de ce service au sein du territoire de la **Communauté de communes des Villes Sœurs**, en vue d'en assurer l'efficacité, la transparence et l'amélioration continue.

La **Communauté de communes des Villes Sœurs** est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, implantée de manière interdépartemental entre les départements de la **Seine-Maritime** (région Normandie) et de la **Somme** (région Hauts-de-France). Elle regroupe **28 communes**, s'étendant de **Woignarue** au nord jusqu'à **Melleville** au sud, couvrant un territoire à la fois rural, littoral et urbain, pour une population en 2024 de **35 817 habitants**.

Ce périmètre hétérogène, marqué par la présence de stations balnéaires, de zones naturelles sensibles et d'activités économiques variées, impose une organisation spécifique du service de gestion des déchets, adaptée aux spécificités locales, aux variations saisonnières et aux attentes des usagers.

La présente analyse s'appuie sur les données techniques, financières et qualitatives de l'année écoulée. Elle vise à dresser un état des lieux du service, à identifier les points forts et les axes d'amélioration, et à rendre compte des efforts engagés en matière de prévention, de performance environnementale et de maîtrise des coûts.

2. Compétences exercées par la Communauté de Communes et organisation générale du service de collecte des déchets

Collecter, transporter, traiter, valoriser :

La communauté de communes des Villes Soeurs assure depuis le 1^{er} janvier 2005 la collecte, stockage, transport, traitement et la valorisation de tous les déchets produits sur le périmètre des 28 communes.

La gestion des déchets ménagers et assimilés, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et pour la collectivité

Adapter, maîtriser, préserver :

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux : apporter un service adapté aux besoins du territoire préserver l'environnement et maîtriser les finances publiques.

La Communauté de Communes des Villes Soeurs mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.

Organiser, gérer :

Les collectes en porte à porte et apport volontaire des ordures ménagères et assimilés de la Communauté de Communes des Villes Soeurs sont assurées par la société IKOS dans le cadre d'un marché public. La collecte sélective en porte à porte des emballages multiflux est assurée par la société IKOS. La collecte sélective en apport volontaire des emballages multimatériaux et le verre est réalisée par la société VEOLIA.

La collectivité dispose de trois déchetteries et d'un dépôt de déchets verts sur son périmètre. Le bas de quai est assuré par le prestataire IKOS (délégation de service publique). Le haut de quai quant à lui est assuré en régie par les agents de la collectivité.

Pour les collectes en porte à porte, la collectivité assure la fourniture et la maintenance des bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles et la mise à disposition de sacs poubelles jaunes pour la collecte sélective des particuliers et professionnels et la mise à disposition de bacs roulants 660L pour les habitats collectifs principalement.

Des colonnes enterrés et aériennes sont déployés sur le territoire pour assurer la collecte en apport volontaire des emballages multiflux et des emballages en verre.

En parallèle, la collectivité cherche à développer de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

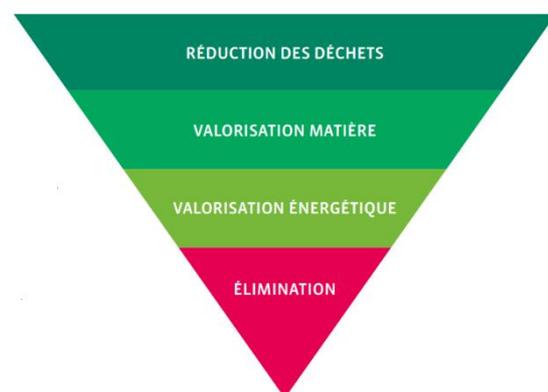
Réduire :

La prévention des déchets s'inscrit dans les politiques publiques définies aux niveaux européen et national :

La directive cadre européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

Sensibiliser :

La communication est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. Ces actions se déclinent par des outils de communication et des interventions qui aident les usagers dans la gestion quotidienne de ses déchets.



Ci-dessous les différents marchés de :

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés :
 - Lot 1 collecte des ordures ménagères résiduelles (Point d'Apport Volontaire et en porte à porte) et collecte en porte à porte du multiflux (emballages et papiers) : IKOS
 - Lot 2 : Traitement des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) : IKOS
 - Lot 3 : collecte en point d'apport volontaire du multiflux (emballages et papiers) et du verre : Veolia
 - Lot 4 : Tri du multiflux : Veolia
 - Lot 7 : Reprise des batteries et de la ferraille : Metofer
 - Lot 8 : Fournitures des sacs : PTL
 - Lot 9 : Chargement, transport et traitement des ligneux à la déchèterie du Tréport : Veolia
- Gestion des déchèteries :
 - Lot 1 : Gestion et exploitation des déchetteries du Tréport, Ault, Beauchamps et Criel sur Mer : IKOS
 - Lot 2 : Enlèvement et traitement des déchets dangereux sur les déchetteries : Metostock.

Ce marché a été alloté afin d'avoir les offres les plus avantageuses possibles. Cela a tout de même conduit à des fortes hausses des prix depuis 2022.

3. La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Définition

Les ordures ménagères résiduelles désignent la part des déchets qui reste après les collectes sélectives. Ces déchets ne pouvant être valorisés ou recyclés, sont traités en général par enfouissement, incinération ou par méthanisation.

3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

3.1.1 Organisation du service

En 2024, les 28 communes sont collectées en porte à porte par un prestataire : la société IKOS ENVIRONNEMENT. Ce marché public de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Au cours de l'année 2024, 5 véhicules (4 bennes OM, 1 mini benne OM) ont été mobilisés. Environ 96 836 km ont été parcourus.

Dans le cadre de la R437 (recommandation de la CNAM relative à la collecte des déchets), une mini benne ordures ménagères effectue la collecte dans les impasses et autres sites difficiles d'accès (points noirs de collecte).

La Communauté de Communes possède au Tréport une benne de transfert. La mise en place et l'évacuation de la benne est assurée par l'entreprise IKOS. Les ordures ménagères résiduelles entreposées sur ce site proviennent de la collecte assurée par la mini benne. Ces déchets sont dirigés vers le centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76).



3.1.2 Fréquence de collecte

Les ordures ménagères sont collectées au minimum une fois par semaine (C1) dans les communes. Le **calendrier de collecte 2024** indiquant la fréquence de collecte ainsi que le jour de collecte est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Criel - secteur bourg Le Tréport - secteur Les Quais Mers-lès-Bains Ault	Crjel - secteur Mesnil-Val Le Tréport - secteur Terrasses Le Tréport - secteur Vieux Tréport Eu centre Gamaches - secteur Ouest	Buigny Dargnies Embreville Beauchamps Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly Oust-Marest Bouvaincourt Flocques Le Tréport - secteur Mesnil Sorel Incheville Baromesnil	Eu - secteur Mont Vitot Ponts-et-Marais Le Tréport - secteur Moderne Le Tréport - secteur terrasses Mancheville Etalondes Saint-Rémy-Boscrocourt Allenay Friaucourt Wognarue Millebosc	Eu - secteur Stade Chaussée St Laurent Eu centre Melleville Saint-Pierre-en-Val Monchy-sur-Eu Le Mesnil-Réaume Gamaches - secteur Est Longroy

Des collectes supplémentaires ont aussi lieu les samedis et/ou dimanches sur certaines communes et à certaines périodes de l'année pour compenser l'affluence touristique.

3.1.3 la pré-collecte

Depuis 2008, l'ensemble des foyers est équipé de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères. Dans un souci de simplicité et de réduction des coûts, seuls 2 volumes de bacs ont été retenus.

- Chaque foyer dispose d'un **bac roulant de 120 litres**. Il est adapté pour un foyer de 4 personnes collecté une fois par semaine. Un second bac roulant peut être mis à disposition dans certains cas (foyers de 5 personnes ou plus collecté 1 fois par semaine).
- Pour les points de collecte collectifs, des **bacs de 660 litres** sont installés.

La totalité du parc de bacs roulants de la Communauté de Communes représente environ 20 000 bacs roulants.

Pour la maintenance des bacs roulants (vol, casse...) et l'équipement de nouveaux foyers, des bacs roulants sont disponibles aux services techniques de la CCVS (12 rue de Longchamps 80 880 Saint Quentin Lamotte). Les usagers doivent venir les retirer, uniquement le vendredi matin de 9 à 12 heures.

En 2024, la CCVS a fait l'acquisition de 195 bacs roulants de 120 litres et 90 bacs de 660 litres pour un montant de 17 892 € TTC.

3.1.4 Indicateurs techniques

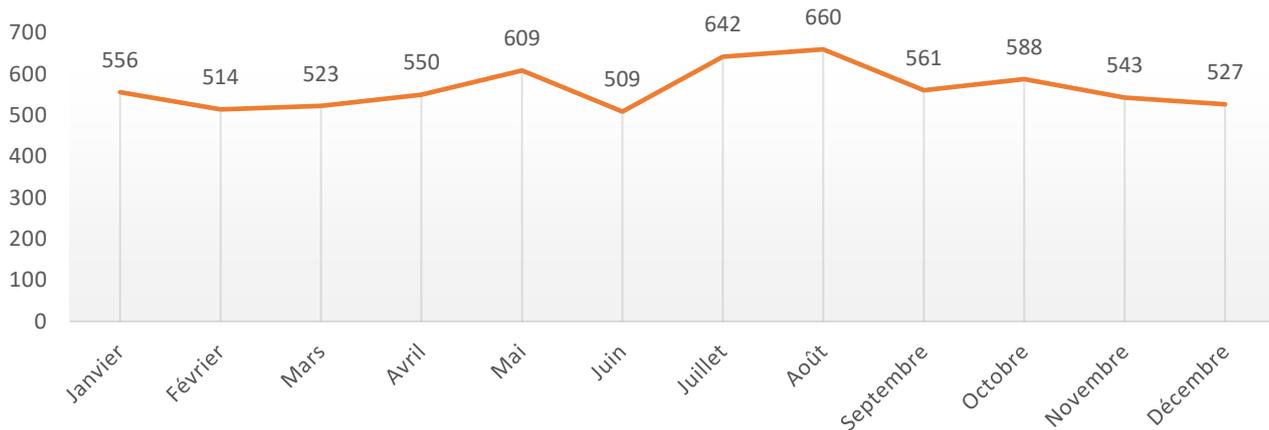
En 2024, les équipes du prestataire IKOS ont collecté en porte à porte **6 782 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles.

On observe une évolution de **-4.6%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 330 tonnes.

Ordures Ménagères Résiduelles (PAP) tonnage annuelle



Evolution mensuelle des collecte des OMR en porte à porte



En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles en porte à porte (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte part fixe	924 087 €	+ 1.5 %
Coûts de collecte part variable	229 575 €	-3 %
Coûts de traitement	995 370 €	+ 1.2 %
Total coûts de collecte + traitement	2 149 032 €	+ 0.9 %
Coût à la tonne	316 €	

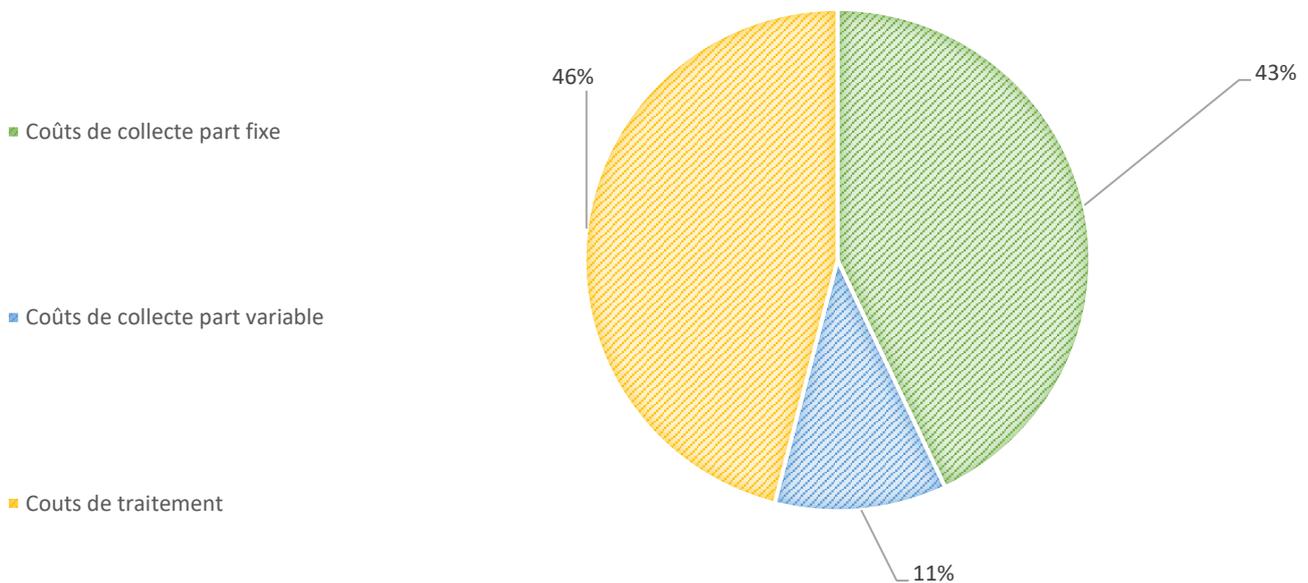
Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coûts de collecte part fixe	68 931 € HT	70 006 € HT	+ 1.5 %
Coûts de collecte part variable	30.29 € HT / t	30.77 € HT / t	+ 1.5 %
Coûts de traitement	74.71 € HT / t	75.41 € HT / t	+ 0.9 %

Evolution de la TGAP

	2023	2024	Evolution N-1
TGAP	51 € HT / t	58 € HT / t	+14 %

Ordures ménagères résiduelles (PAP) répartition des coûts



3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire

3.2.1 Organisation du service

Depuis 2014, la Communauté de Communes des Villes Sœurs met en place des conteneurs enterrés et aériennes destinés à collecter les ordures ménagères résiduelles. Les conteneurs d'une capacité de 5m³ sont implantés sur les communes de Ault, Criel sur Mer, Eu, Flocques, Le Tréport, Longroy, Mers les Bains et Ponts et Marais.

En 2024, la collectivité n'a pas fait d'acquisition sur ce flux.

Au cours de l'année 2024, les véhicules de collecte ont parcouru 27 344 kilomètres.



3.2.2 Fréquence de collecte

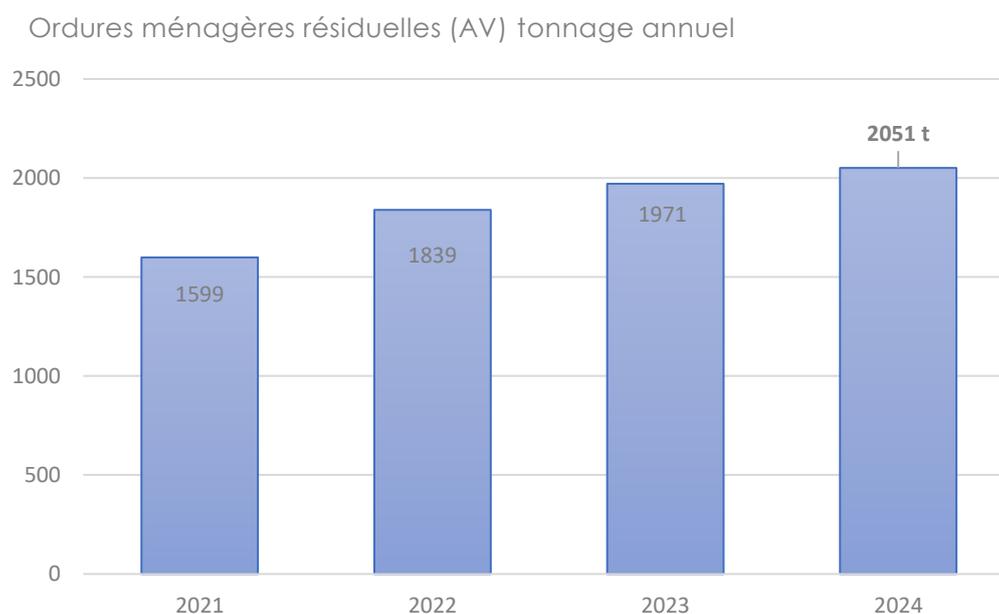
La collecte des colonnes OM enterrées est réalisée tout au long de l'année avec un camion grue équipé d'une pince à préhension de type Kinshofer. Les colonnes sont collectées en moyenne 3 fois par semaine. Une augmentation des fréquences de collecte a lieu dès le mois d'avril jusqu'à septembre pour faire face à la période estivale.

Des collectes sont parfois réalisées 7 fois par semaine en été sur les colonnes les plus sensibles afin de répondre à la forte affluence touristique.

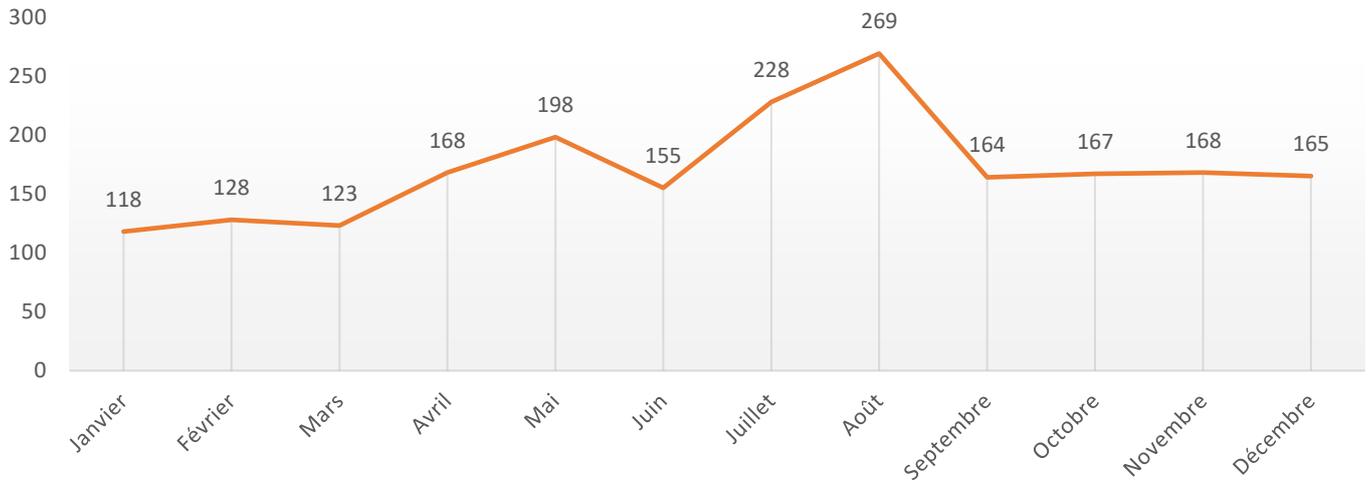
3.2.3 Indicateurs techniques

En 2024, le prestataire IKOS a collecté en apport volontaire **2 051 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles.

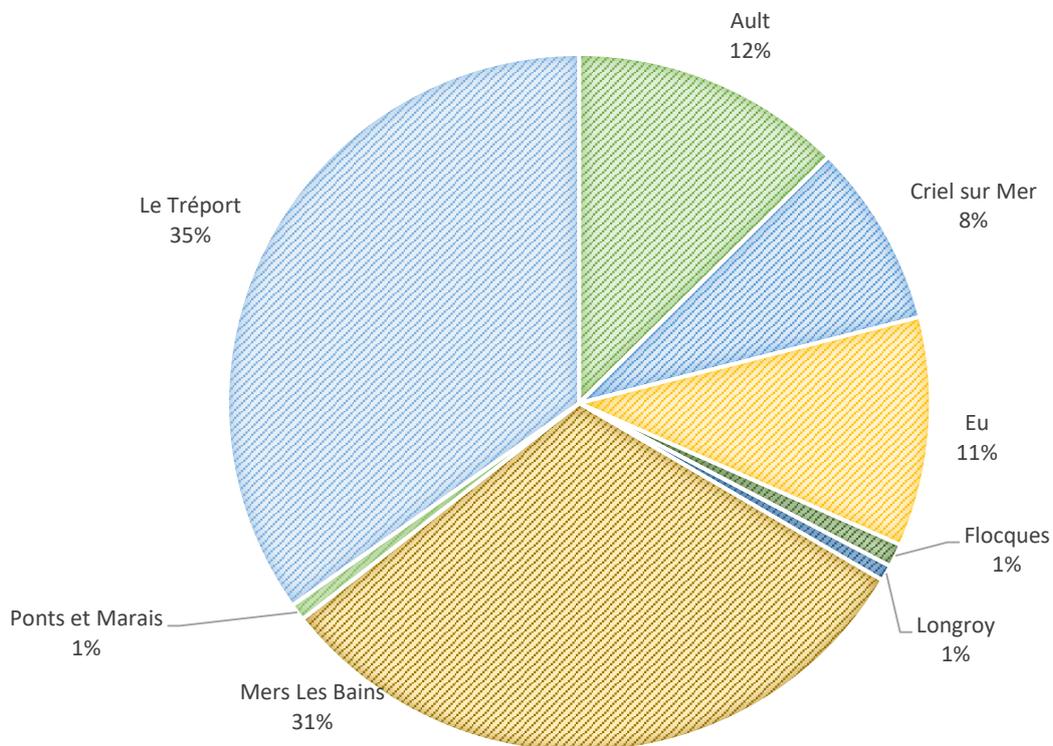
On observe une évolution de **+ 4%** par rapport à l'année n-1 soit une augmentation de 80 tonnes.



Ordures ménagères résiduelles (AV) évolution mensuelle en tonne



Ordures ménagères résiduelles (AV) répartition du tonnage par commune



3.2.4 Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	261 771.81 €	+ 5.6%
Coût de traitement	301 086.04 €	+ 10%
Total couts de collecte + traitement	562 857.85 €	+ 8%
Coût à la tonne	274 €	

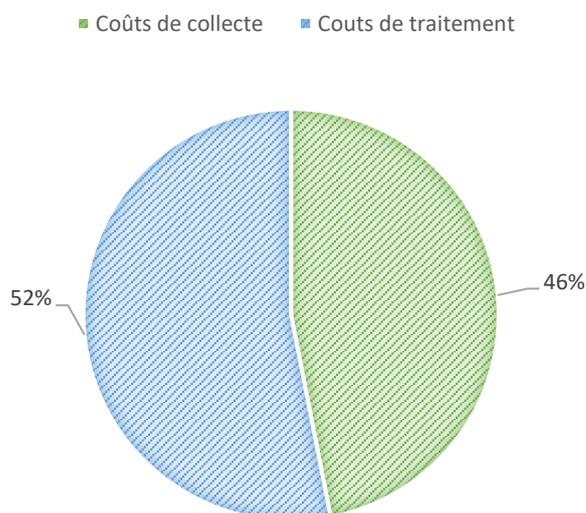
Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coûts de collecte part variable	114.21 € HT / t	115.99 € HT / t	+ 1.5 %
Coûts de traitement	74.71 € HT / t	75.41 € HT / t	+ 0.9 %

Evolution de la TGAP

	2023	2024	Evolution N-1
TGAP	51 € HT / t	58 € HT / t	+14 %

Ordures ménagères résiduelles (AV) répartition des coûts



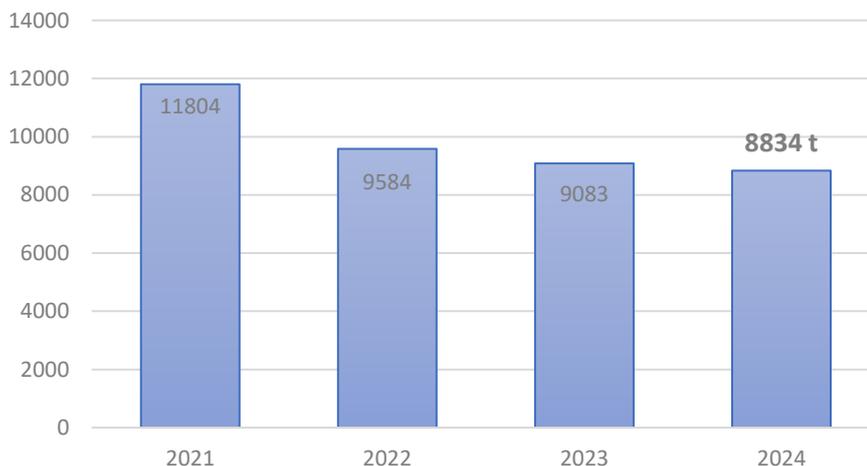
3.3 Indicateurs techniques et financiers de la collecte en porte à porte et apport volontaire

3.3.1 Indicateurs techniques

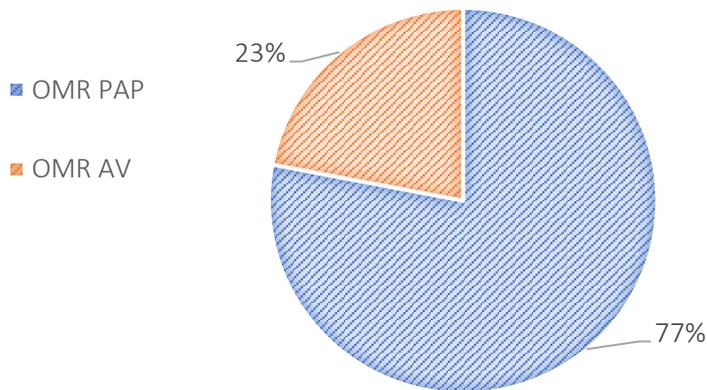
En 2024, le prestataire IKOS a collecté en porte à porte et en apport volontaire **8 834 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles. Cela représente **246 kg/habitant et par an**.

On observe une évolution de **-3%** par rapport à l'année n-1 soit une diminution de 249 tonnes.

Ordures ménagères résiduelles tonnages global annuel



Ordures ménagères résiduelles répartition des tonnages collectés



Ordures ménagères résiduelles en kg / hab / an

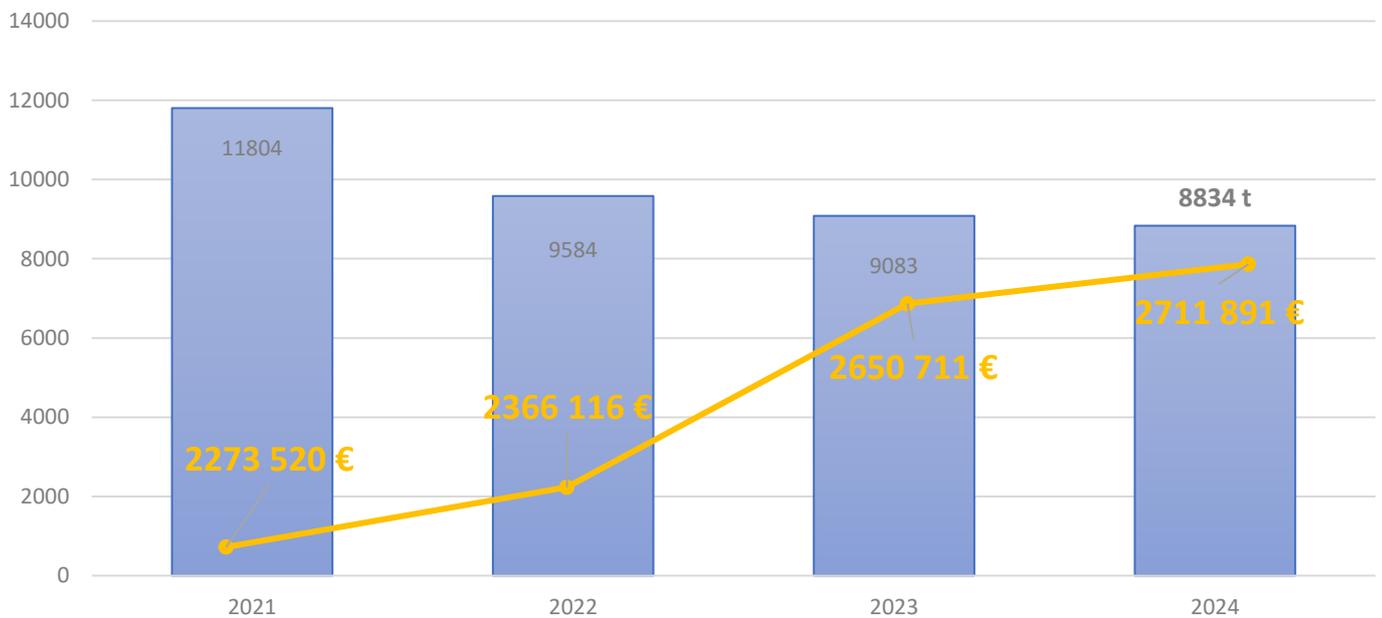


3.3.2 Indicateurs financiers

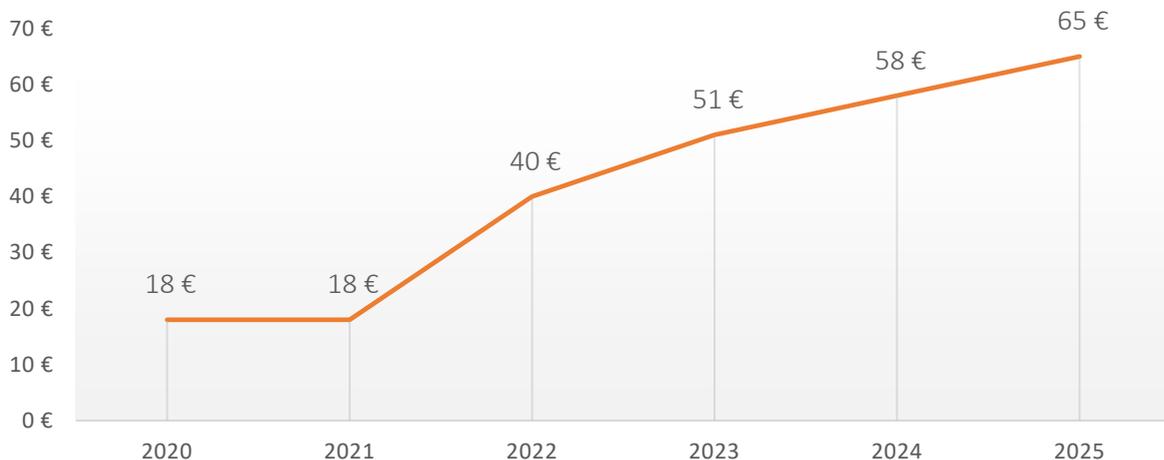
En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et apport volontaire (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	1 415 434.19 €	+ 1.5%
Coût de traitement	1 296 456.92 €	+ 3%
Total couts de collecte + traitement	2 711 891.11 €	+ 2%
Coût à la tonne	307 €	
Coût à l'habitant	76 €	

Ordures ménagères résiduelles évolution des coûts collecte et traitement par rapport au tonnage annuel



Evolution de la TGAP



3.4 Le traitement des ordures ménagères résiduelles (extrait du rapport d'activité IKOS 2023)

Pour l'année 2024, l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes, soit 8 834 tonnes, a été déposé au centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76). Les déchets sont déposés dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) certifié ISO 9001 et ISO 14001. Le marché de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Fonctionnement du centre de stockage :

En arrivant au centre de stockage, les déchets sont soumis à un contrôle dès leur entrée sur le site. Les déchets acceptés sont dirigés vers la zone de stockage, où ils font à nouveau l'objet d'un contrôle.

La zone de stockage est constituée de casiers distincts comportant chacun des alvéoles de petites tailles afin de réduire l'exposition des déchets à la pluie. Les zones en activité sont compactées, recouvertes régulièrement et entourées de filets pour éviter tout envol.

Les alvéoles sont totalement étanches pour éviter toute pollution des eaux souterraines grâce à 2 types de sécurité (active et passive). L'étanchéité du fond et des parois des alvéoles est obtenue par des matériaux naturels, selon les normes d'imperméabilité très stricts. Elle est renforcée par une géomembrane et un géotextile de protection.

Les déchets sont déposés dans les alvéoles par couche de 50cm d'épaisseur. Ils sont nivelés, compactés et recouverts quotidiennement avec un matériau inerte. Plusieurs couches de déchets sont étendues les unes sur les autres jusqu'à atteindre la capacité de stockage maximale du casier.

Chaque alvéole est équipée d'un réseau de drains permettant d'évacuer les eaux (lixiviats) ayant percolé dans le massif de déchets. L'ensemble des effluents produits par le centre de classe 2 sont collectés et traités :

- les lixiviats et les eaux de pluie sont collectés et traités en station d'épuration,
- le biogaz, généré par la fermentation des déchets, est collecté afin d'être valorisé sous forme d'énergie.

Une fois les casiers remplis, ils sont recouverts de géotextile, d'argile et de terre, puis revégétalisés pour permettre une intégration paysagère du site dans son environnement.

La valorisation du biogaz :

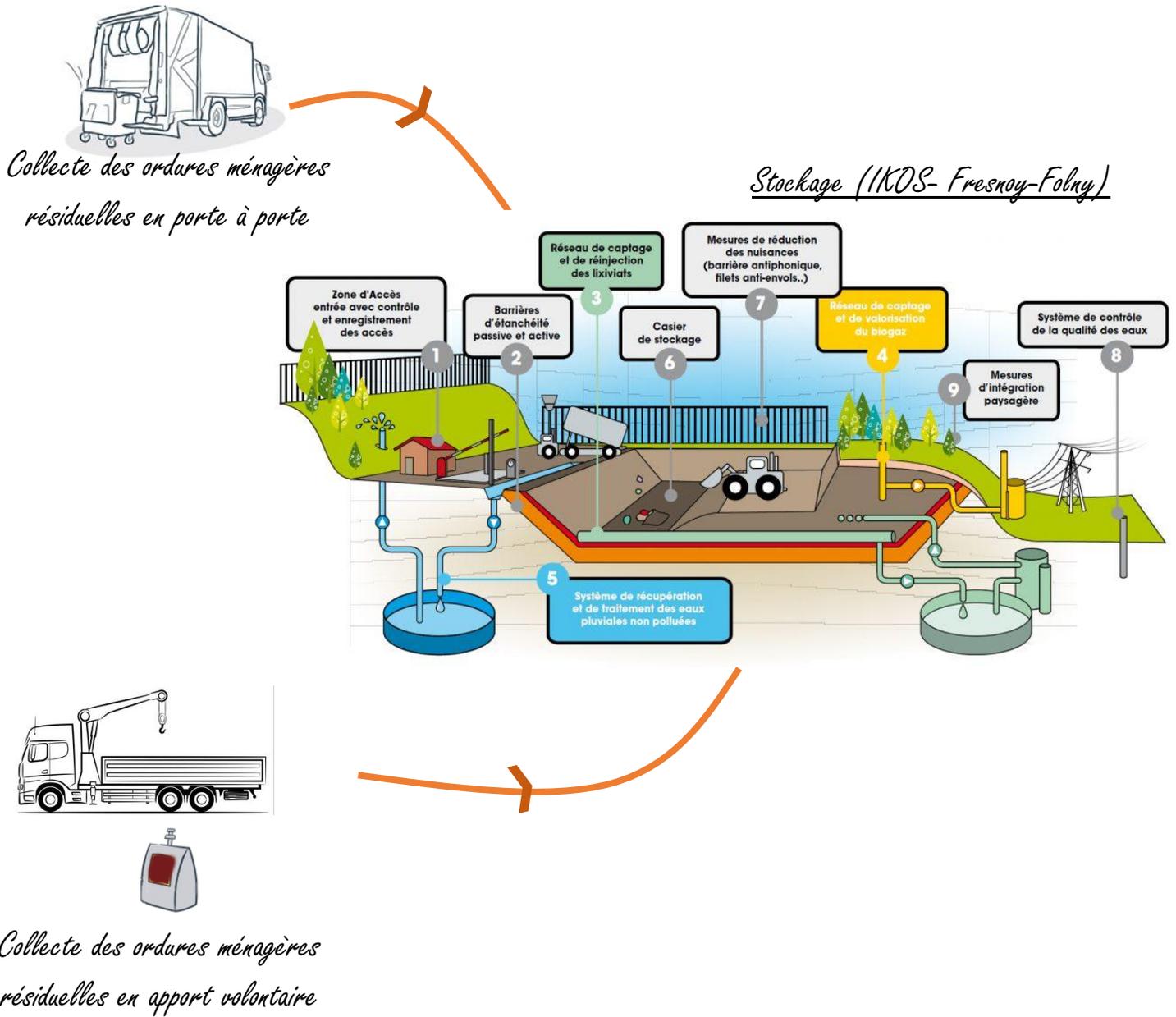
Le principe repose sur la biodégradation des déchets ménagers qui produit du biogaz. Auparavant, le biogaz était brûlé grâce à une torchère. Le centre d'enfouissement est maintenant équipé d'un système de valorisation du biogaz.

Le biogaz contient environ 40% de méthane (gaz combustible). Il est capté puis utilisé pour faire tourner un moteur qui produit ainsi de l'électricité. Cette électricité est ensuite revendue à EDF.

La valorisation des lixiviats :

Les lixiviats (eaux issues des déchets) et eaux de pluie sont collectés et traités en station d'épuration.

3.5 Synoptique collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles



4. La collecte, tri et valorisation des emballages recyclables multimatériaux

Définition

Le tri sélectif consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature : métaux, papier, plastique, carton..., pour faciliter leur recyclage. Ils sont triés soit par ceux qui les produisent soit par des organismes spécialisés, en centre de tri. On l'appelle "Tri à la source" lorsqu'il est fait avant une collecte sélective en porte à porte et "Tri par apport volontaire" lorsqu'il s'effectue à l'aide de conteneurs spécifiques situés en déchetterie ou sur la voie publique.

La Communauté de Communes est chargée d'assurer la collecte des déchets ménagers recyclables (verre, bouteilles en plastique, emballages métalliques, emballages cartonnés, papiers).

En 2018, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a signé avec l'éco organisme agréé ADELPHÉ le Contrat pour l'Action et la Performance CAP 2022 (barème F) pour une durée de 5 ans afin de bénéficier de soutiens financiers pour la mise en place de la collecte sélective.

Au cours des années 2022 et 2023, la collectivité a signé des avenants de prolongation afin d'étendre la période de soutiens financiers au 31/12/2024.

En effet, en vertu du décret n°92-377 du 1er avril 1992, tout producteur qui, à titre professionnel, emballe ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché national, est tenu de pourvoir à l'élimination des déchets qui proviennent de l'abandon par les ménages de ces emballages.

A défaut d'y satisfaire par ses propres moyens, le producteur peut déléguer la réalisation de son obligation à une société agréée par les pouvoirs publics (CITEO/ADELPHÉ), moyennant le versement d'une contribution financière. Ces recettes sont ensuite reversées aux collectivités, en fonction de leurs performances, afin de les soutenir à mettre en place la collecte sélective.

ADELPHÉ (CITEO) se charge également, pour les collectivités, de trouver des repreneurs pour valoriser les déchets collectés lorsqu'elles ont retenu l'option « Filière ».

4.1 La collecte des emballages recyclables (hors verre) en porte à porte

4.1.1 Organisation du service

Pour rappel, en 2022, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a modifié son organisation de collecte en mettant une collecte en porte à porte des emballages et papiers ont été retirées des points d'apport volontaire.

En 2024, les 28 communes sont collectées en porte à porte par un prestataire : la société IKOS ENVIRONNEMENT. Ce marché public de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Au cours de l'année 2024, 3 véhicules (2 bennes OM, 1 mini benne OM) ont été mobilisés. Environ 43 192 km ont été parcourus.

Dans le cadre de la R437 (recommandation de la CNAM relative à la collecte des déchets), une mini benne ordures ménagères effectue la collecte dans les impasses et autres sites difficiles d'accès (points noirs de collecte).



4.1.2 Fréquence de collecte en porte à porte

IKOS collecte les sacs jaunes. Une fois les sacs collectés, ils sont déposés sur un quai de transfert à Fresnoy-Folny. Ils sont ensuite envoyés par semi-remorque au centre de tri d'Amiens
 Les emballages recyclables (hors verre) sont collectés tous les 15 jours (C0.5) dans les communes. Le **calendrier de collecte 2024** indiquant la fréquence de collecte ainsi que le jour de collecte est détaillé dans le tableau ci-dessous :

EMBALLAGES ET PAPIERS	IMPAIRE					PAIRE				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ALLENAY										
AULT										
BAROMESNIL				X						
BEAUCHAMPS							X			
BOUVAINCOURT							X			
BUIGNY							X			
CRIEL-SUR-MER BOURG										X
CRIEL-SUR-MER MESNIL VAL	X									
DARGNIES							X			
EMBEVILLE							X			
ETALONDES										X
EU CENTRE						X				
EU MONT VITOT / SAINTE CROIX / BEAUMONT			X							
EU STADE / ST LAURENT / COTE ABBEVILLE				X						
FLOQUES		X								
FRIAUCOURT								X		
GAMACHES EST									X	
GAMACHES OUEST						X				
INCHEVILLE		X								
LE MESNIL REAUME									X	
LE TREPOT MODERNE			X							
LE TREPOT QUAI				X						
LE TREPOT MANCHEVILLE					X					
LE TREPOT TERRASSE / VIEUX TREPOT	X									
MESNIL SOREL		X								
LONGROY									X	
MELLEVILLE									X	
MERS LES BAINS					X					
MILLEBOSC			X							
MONCHY									X	
OUST MAREST		X							X	
SAINTE PIERRE EN VAL									X	
SAINTE QUENTIN		X							X	
SAINTE REMY										X
PONTS ET MARAIS			X							
WOIGNARUE								X		

4.1.3 la pré-collecte

En 2024, la Communauté de Communes de Villes Sœurs met à disposition des foyers des sacs jaunes transparents de 50L pour les particuliers et 110L pour les professionnels. Des bacs 660L couvercle jaune sont proposés aux habitats collectifs ainsi qu'aux gros producteurs de déchets recyclables ne pouvant bénéficier de zone de stockage.

En collaboration avec les communes, les sacs peuvent être retirés soit en mairie ou auprès du siège ou du services techniques de la communauté de communes. Concernant les bacs, ils peuvent être retirés uniquement sur demande auprès des services techniques.

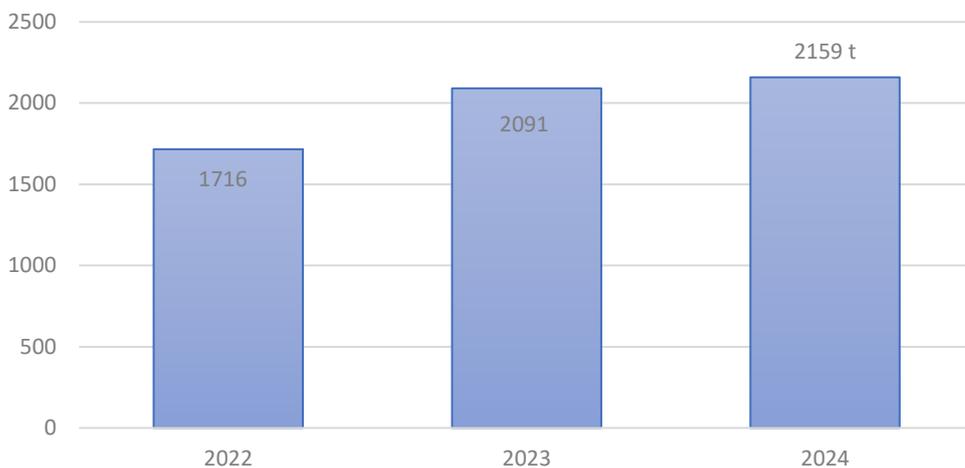
En 2024, la CCVS a fait la commande de 2 010 400 sacs de 50L et 255 000 sacs de 110L pour un montant de 236 107 € TTC. La collectivité a fait l'acquisition de 90 bacs de 660L pour un montant de 13 284 € TTC

4.1.4 Indicateurs techniques

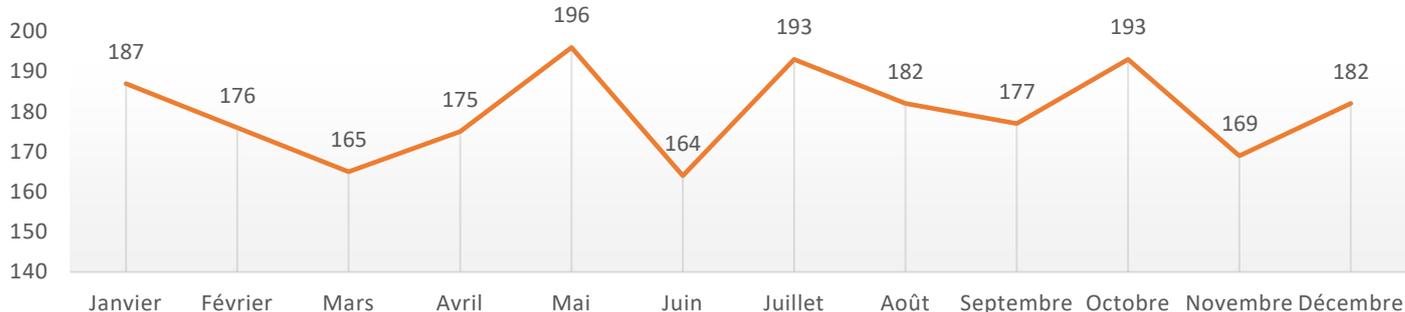
En 2024, les équipes du prestataire IKOS ont collecté en porte à porte **2 159 tonnes** d'emballages recyclables multimatériaux.

On observe une évolution de **3%** par rapport à l'année n-1 soit une augmentation de 68 tonnes.

Tri sélectif multimatériaux PAP évolution tonnage annuel



Tri sélectif multimatériaux PAP évolution mensuelle en tonne



4.1.5 Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des emballages en porte à porte (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte (Ikos)	480 075.24 €	+ 6%
Coût de transfert (Ikos)	131 418.33 €	+ 6%
Coût de tri (Veolia)	581 785.73 €	+ 1%
Total couts de collecte / transfert / tri sur la base de	1 193 279.30 €	+ 3.5%
Coût à la tonne (hors recettes et soutiens)	552 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coûts de collecte (Ikos)	207.53 € HT	210.77 € HT	+ 1.5 %
Coûts de transfert (Ikos)	56.81 € HT / t	57.70 € HT / t	+ 1.5 %
Coûts de tri (Veolia)	261.11 € HT / t	255.42 € HT / t	- 2 %

4.2 La collecte des emballages recyclables (hors verre) en apport volontaire

4.2.1 Organisation du service de collecte en apport volontaire

La collecte des colonnes enterrées et aériennes sont réalisées tout au long de l'année par le prestataire VEOLIA avec un camion grue équipé d'une pince à préhension de type Kinshofer et simple crochet.

Les emballages multimatériaux sont déposés au quai de transfert de Metostock à Feuquières en Vimeu, puis est rechargé via semi-remorque au centre de tri d'Amiens.

En 2024, la collectivité a fait l'acquisition de 3 cuves de conteneurs enterrés pour un montant de 10 787 € TTC dans le cadre de la maintenance.

Au cours de l'année 2024, le véhicule a parcouru environ 15 000 km pour la collecte et le transport.

4.2.2 Fréquence de collecte

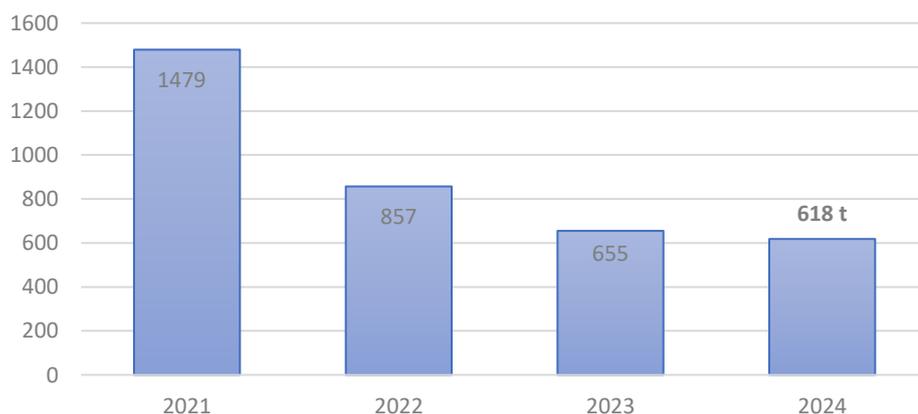
Les colonnes sont collectées en moyenne 1 à 2 fois par semaine. Une augmentation des fréquences de collecte a lieu dès le mois d'avril jusqu'à septembre pour faire face à la période estivale.

4.2.3 Indicateurs techniques

En 2024, le prestataire VEOLIA a collecté en apport volontaire **618 tonnes** d'emballages et papiers recyclables (hors verre).

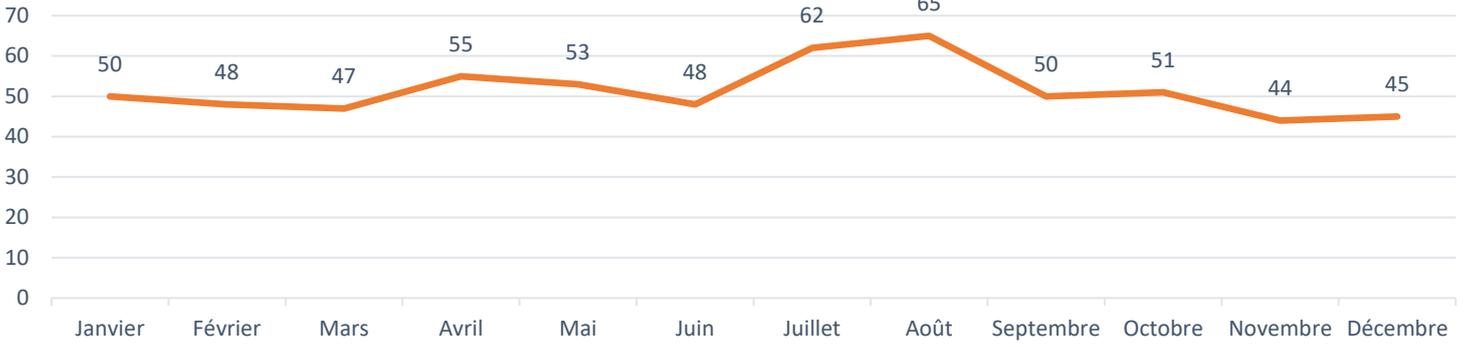
On observe une évolution de **- 6%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 37 tonnes.

Tri sélectif multimatériaux (hors verre) tonnage annuel

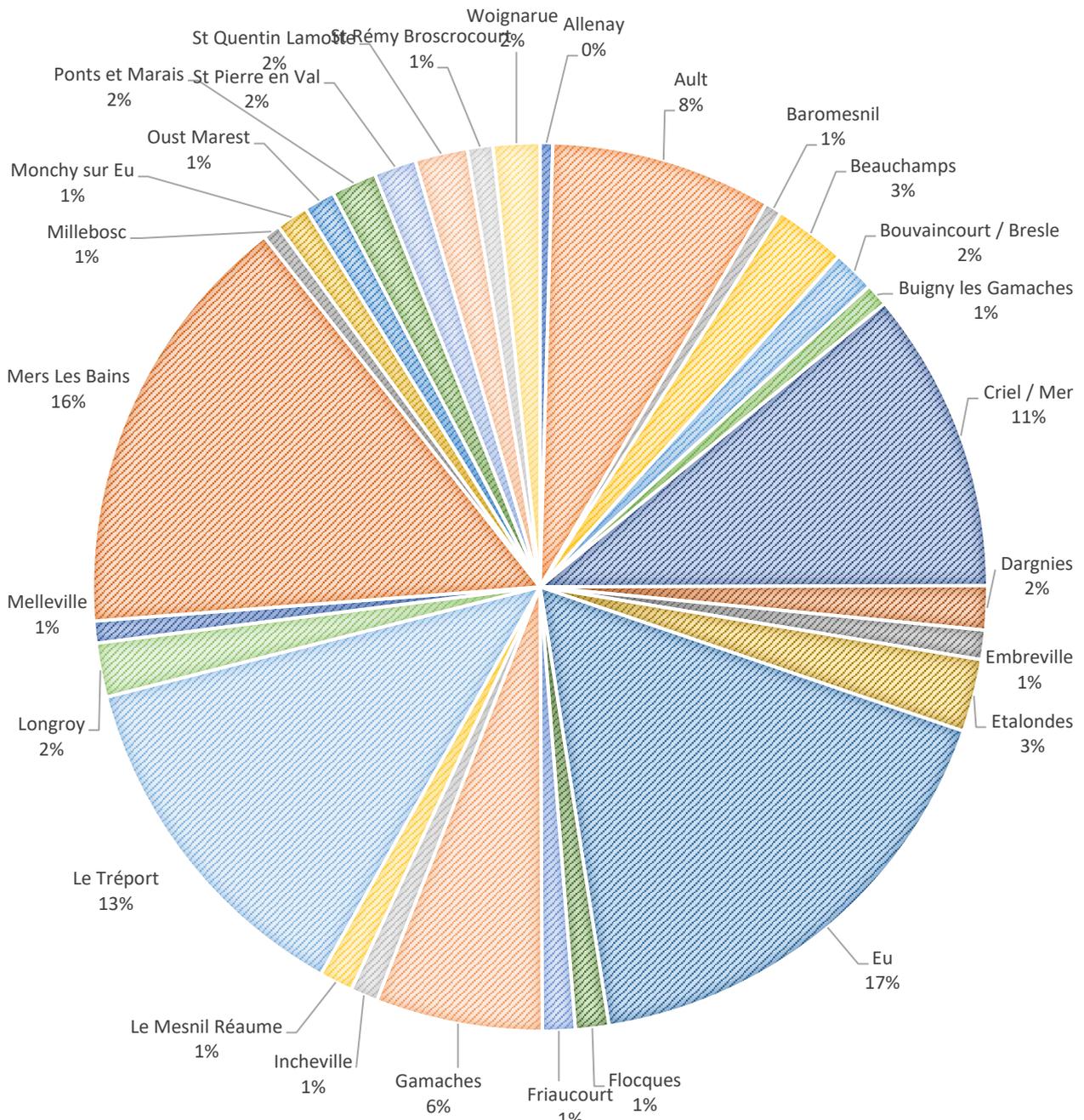




Tri selectif multimatériaux AV évolution tonnage mensuel



Tri sélectif multimatériaux AV répartition des tonnages par commune



En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement du tri sélectif multimatériaux (hors verre) en apport volontaire (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	233 147.99 €	-5 %
Coûts de transfert	65 134.50 €	-5 %
Coûts de tri	166 531.28 €	-8 %
Total coûts de collecte et tri	464 813.77 €	-6%
Coût à la tonne (hors recettes et soutiens)	752 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coûts de collecte (Veolia)	355.65 € HT	357.34 € HT	+ 0.5 %
Coûts de transfert (Metostock)	99.36 € HT / t	99.83 € HT / t	+ 0.5 %
Coûts de tri (Veolia)	261.11 € HT / t	255.42 € HT / t	- 2 %

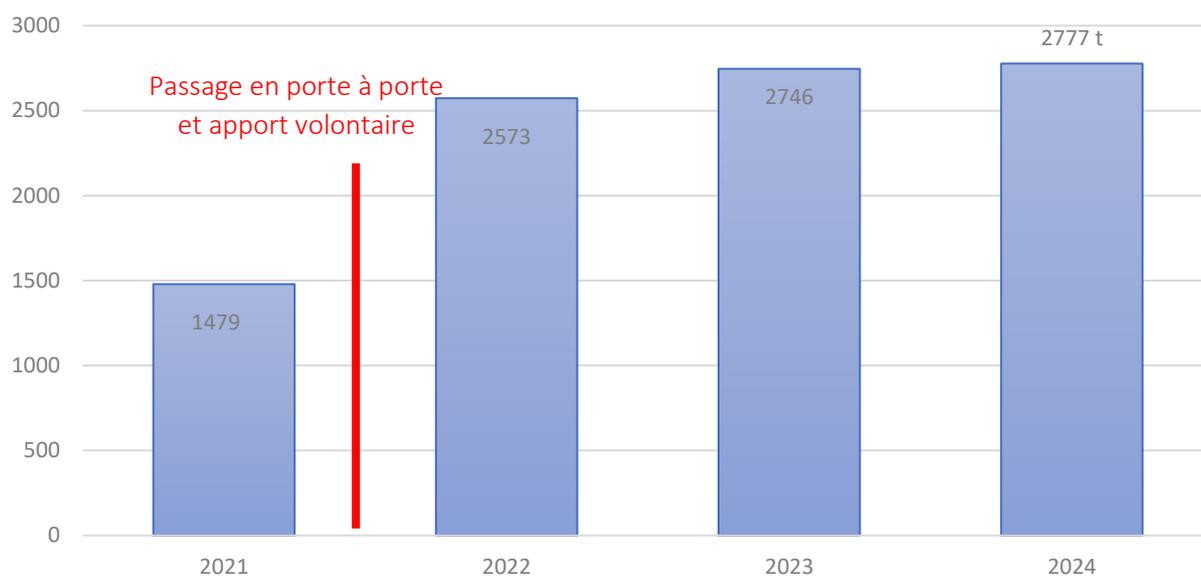
4.3 Indicateurs techniques et financiers de la collecte en porte à porte et apport volontaire

4.3.1 Indicateurs techniques

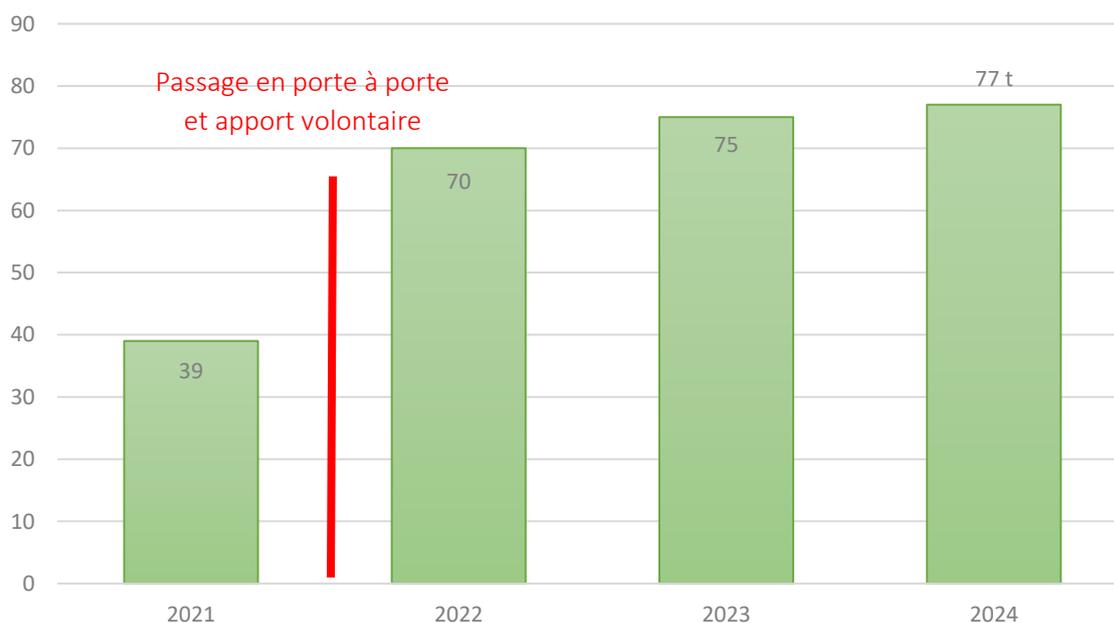
En 2024, les prestataires IKOS en porte à porte et VEOLIA en apport volontaire ont collecté **2 777 tonnes** de tri sélectif multimatériaux (hors verre). Cela représente **77 kg/habitant et par an**.

On observe une évolution de **+ 1%** par rapport à l'année n-1 soit une augmentation de 32 tonnes.

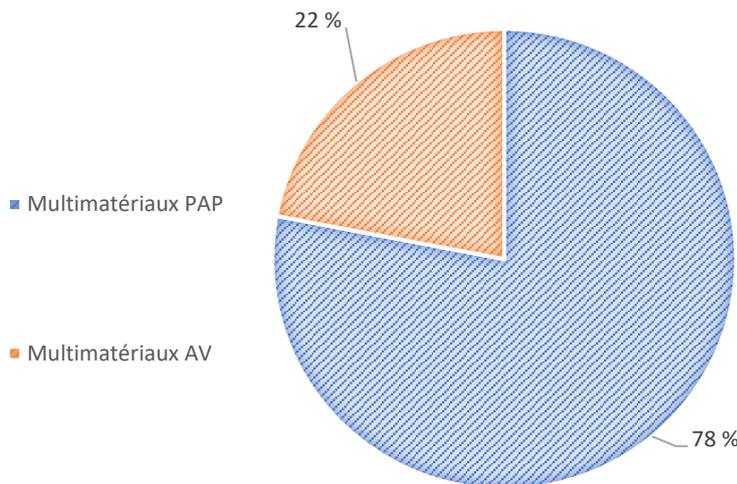
Tri sélectif multimatériaux PAP + AV évolution tonnage annuel



Tri sélectif multimatériaux en Kg/hab/an



Tri sélectif multimatériaux répartition des tonnages collectés



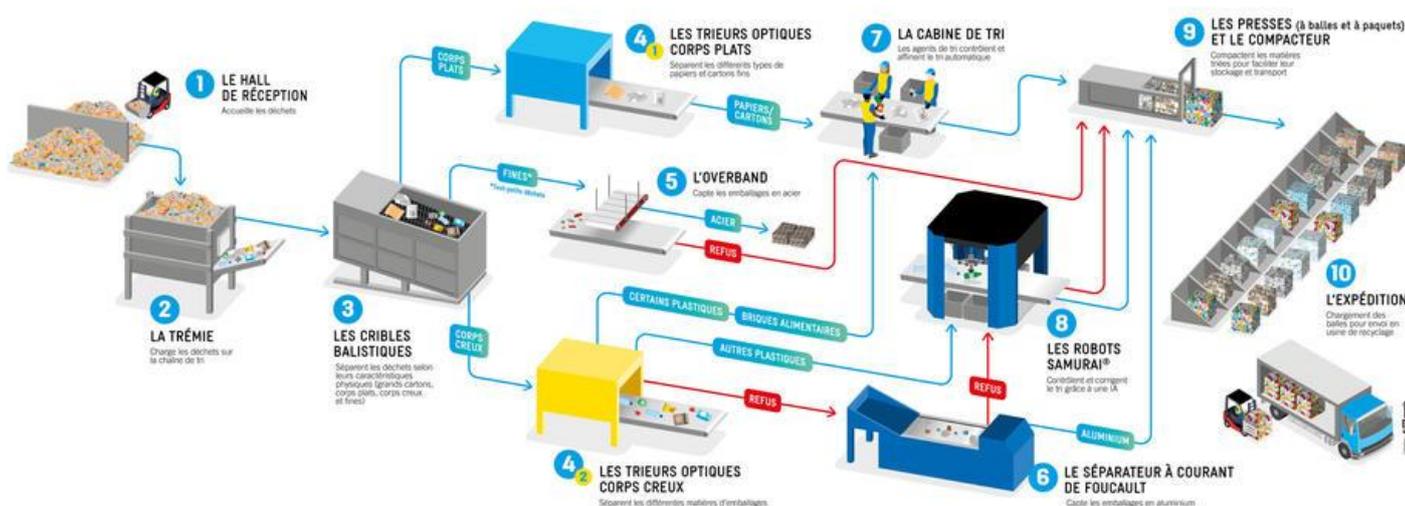
4.3.2

En 2024, le coût €TTC de collecte, transfert et de tri du tri sélectif en multimatériaux (hors investissement) se réparti de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	713 223.23 €	+ 2%
Coût de transfert	196 552.83 €	+ 2%
Coût de tri	748 312.91 €	+ 0.5%
Total couts de collecte + traitement + tri	1 658 088.97 €	+ 1%
Coût à la tonne (hors soutiens et revente matériaux)	597 €	
Coût à l'habitant	46 €	

4.4 Tri et valorisation matières

En 2024, tous les emballages recyclables hors verre sont dirigés vers le centre de tri VEOLIA à Amiens. Dans les centres de tri, les différents déchets sont triés, mis en balles et stockés avant d'être dirigés vers des usines de recyclage où ils seront transformés en nouveaux produits.



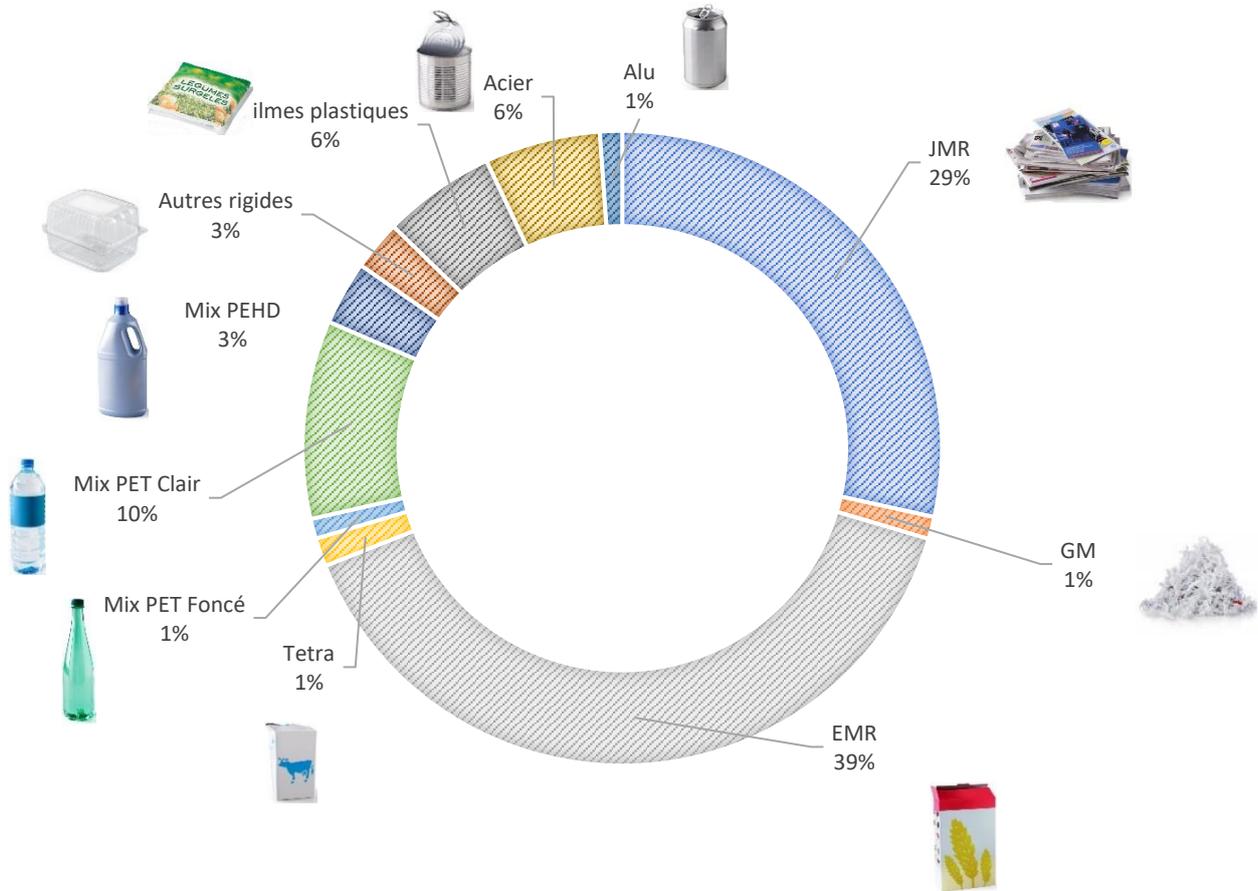
Il est à noter qu'en 2023, le centre de tri disposait encore sur son site d'un stock de déchets non triés de l'ordre de **93 tonnes**. Cette situation entraîne une différence entre les tonnages effectivement collectés en porte-à-porte par IKOS et les tonnages pris en compte au niveau du centre de tri. Le tonnage réel pris en charge par le prestataire est de **2 870 tonnes**.

4.4.1 Tri des matières valorisables

Le centre de tri Amiens Veolia, a réceptionné sur son site **2 870 tonnes** de déchets. Cependant le tonnage réellement trié est de **2 799 tonnes** qui est dû à l'application d'un taux de freinte à hauteur de 2.5%.

La freinte est l'écart entre le tonnage entrant (soit le tonnage vidé par le camion, et le tonnage réellement mis en balles). Il est donc constitué des erreurs de tri, mais aussi de déchets trop petits, de déchets compactés, ou bien de déchets qui se seraient envolés. Sans oublier les morceaux de déchets qui sont « perdus » lors de la découpe de la balle.

Matériaux	Tonnage 2024	Destination
JMR 1.11 (journaux magazines)	546	Norske skog 88 – GOLBEY
PCNC EMR 5.02 (cartonnettes)	753	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80) REVIPAC – 75 – Paris
PCC (Briques Alimentaires) 5.03	28	Lucart SAS Laval sur Vologne (88) REVIPAC – 75 – PARIS
Mix PET Foncé PB + BF (bouteille plastique foncée)	19	Valorplast 92 – PUTEAUX
Mix PET clair PB + BF (bouteille plastique claire)	193	Valorplast 92 – PUTEAUX
Mix PEHD (bouteille plastique opaque)	62	Valorplast 92 – PUTEAUX
Mix PP-(barquette, pot de yaourt plastique)	43	Valorplast 92 – PUTEAUX
Mix PS	5	Valorplast 92 – PUTEAUX
Film PE	109	Valorplast 92 – PUTEAUX
Gros de magasin 5.02 (cartons papiers en mélange)	22	VEOLIA PROPRETE 80-AMIENS
Acier	112	Arcelor Packaging International 92-PARIS LA DEFENSE
Aluminium	21	Affimet 60-COMPIEGNE
Reste à trier fin d'année	23	



4.4.2 Soutiens financiers éco-organisme

Matériaux	Soutiens financiers
Acier	7 953.54 €
Alu	15 862.10 €
JMR 1.11	93 200.20 €
PCNC EMR 5.02	141 249.95 €
PCC 5.03	17 424.79 €
Plastiques	509 887.33 €
Soutiens au recyclage des papiers	22 245.28 €
Soutiens actions de sensibilisation (95%)	19 203.87 €
Soutiens à la connaissance des coûts (95%)	15 879.25 €
TOTAL	842 906.31 €

4.4.3 Revente matières

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 076-217607118-20251118-DELIB2025_096-DE

Matériaux	Revente matière
Acier	14 963.75 €
Alu	15 624.16 €
JMR 1.11	27 106.74 €
PCNC EMR 5.02	57 111.23 €
PCC 5.03	443 €
Plastiques	81 888.72 €
TOTAL	197 137.60 €

4.4.4 Indicateurs financiers réels

En 2024, le coût €TTC de collecte, transfert et de tri des emballages multimatériaux et papiers (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

Coûts de collecte	713 223.23 €
Coût de transfert	196 552.83 €
Coût de tri	748 312.91 €
Total coûts de collecte + traitement + tri	1 658 088.97 €
Soutiens éco-organisme	842 906.31 €
Revente matériaux	197 137.60 €
Total réel des coûts de collecte + traitement + tri – soutiens - revente	618 045.06 €
Coût réel à la tonne	215 €
Coût réel à l'habitant	17 €

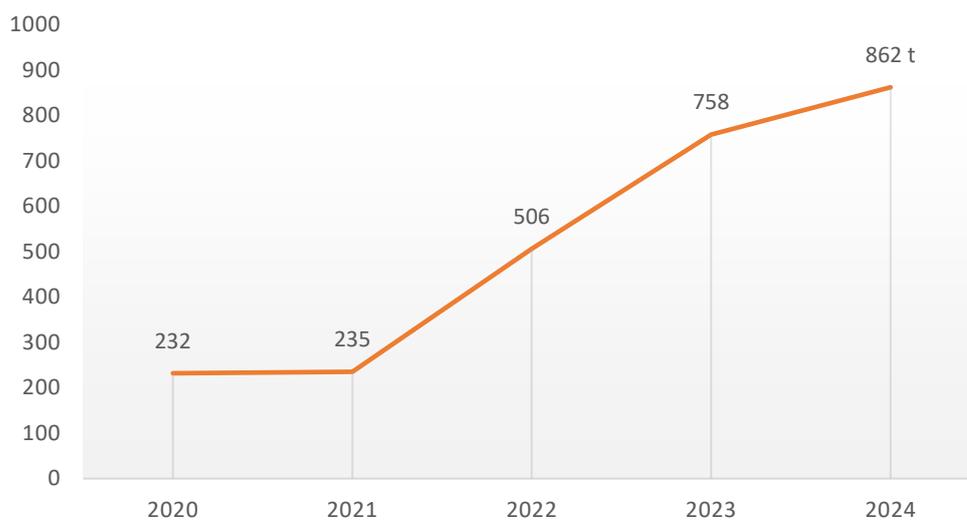
4.4.5 Les refus de tri

On appelle « refus de tri » la fraction des déchets non conforme au cahier des charges du centre de tri : il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

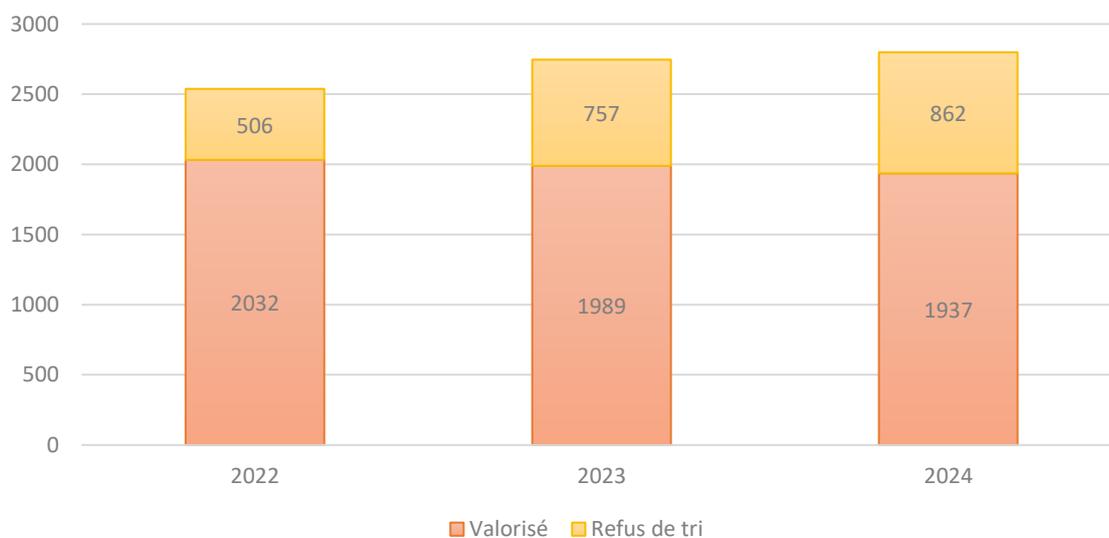
Les refus de tri coûtent très cher à la collectivité : les déchets non conformes sont réorientés vers le centre d'enfouissement de VEOLIA basé à BOVES où ils seront traités. Le transport et les manipulations représentent un surcoût qui peut être aisément évité.

En 2024, le centre de tri a écarté 862 tonnes de déchets indésirables sur la base des 2 799 tonnes. Cela représente une évolution de 14% par rapport à l'année N-1 (+ 104 tonnes).

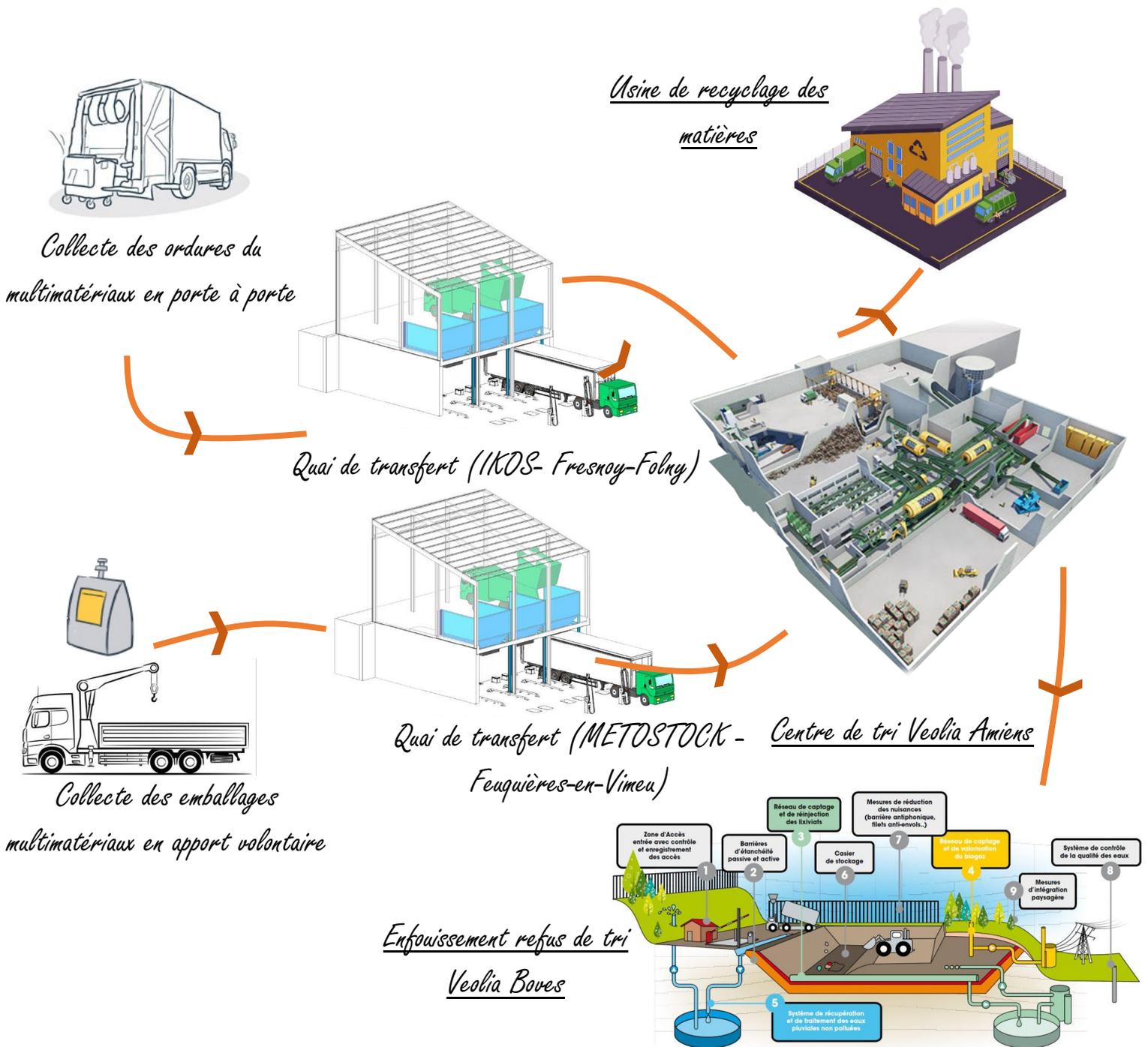
Revus de tri évolution des tonnages



Evolution tonnages triés et valorisés



4.5 Synoptique collecte, tri et valorisation du tri sélectif multimatériaux



5. La collecte et valorisation des emballages en verre

Définition

Le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs spécifiques. Lors de la collecte, les déchets de verre sont triés pour séparer les différents types de verre (bouteilles, pots, bocaux, etc.) et les impuretés (capsules, bouchons, étiquettes, etc.).

Le verre est ensuite transporté vers une usine de recyclage. Il est d'abord broyé en petits morceaux, puis fondu à une température de 1500 degrés Celsius. Le verre fondu est ensuite coulé dans des moules pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.

5.1 Organisation du service de collecte en apport volontaire

La collecte des colonnes enterrées et aériennes est réalisée tout au long de l'année par le prestataire VEOLIA avec un camion grue équipé d'une pince à préhension de type Kinshofer et simple crochet.

Les emballages en verre sont déposés au quai de transfert à Feuquières en Vimeu, puis est rechargé via semi-remorque pour être transporté vers l'usine de valorisation située au Havre.

Au cours de l'année 2024, le véhicule a parcourus 58 375 Km pour la collecte et le transport

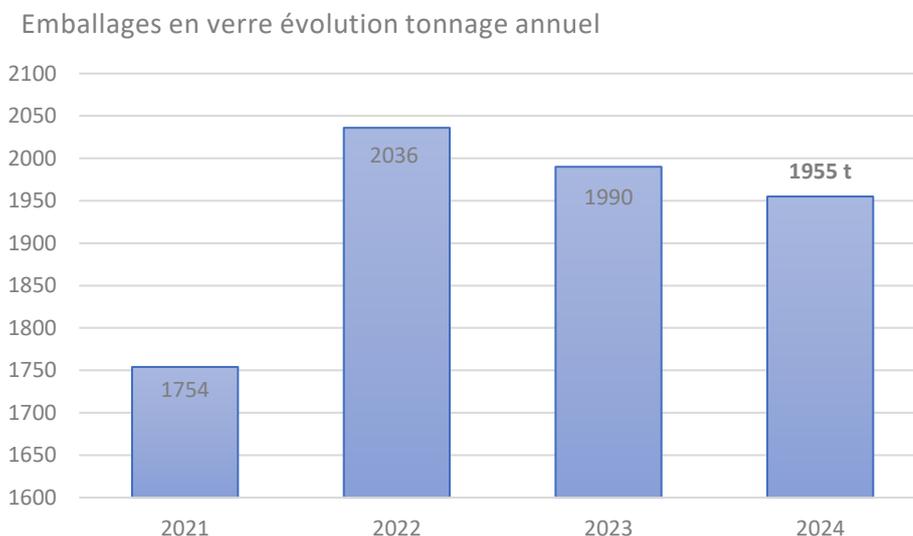
5.2 Fréquence de collecte

Les colonnes sont collectées en moyenne 1 à 2 fois par semaine. Une augmentation des fréquences de collecte a lieu dès le mois d'avril jusqu'à septembre pour faire face à la période estivale.

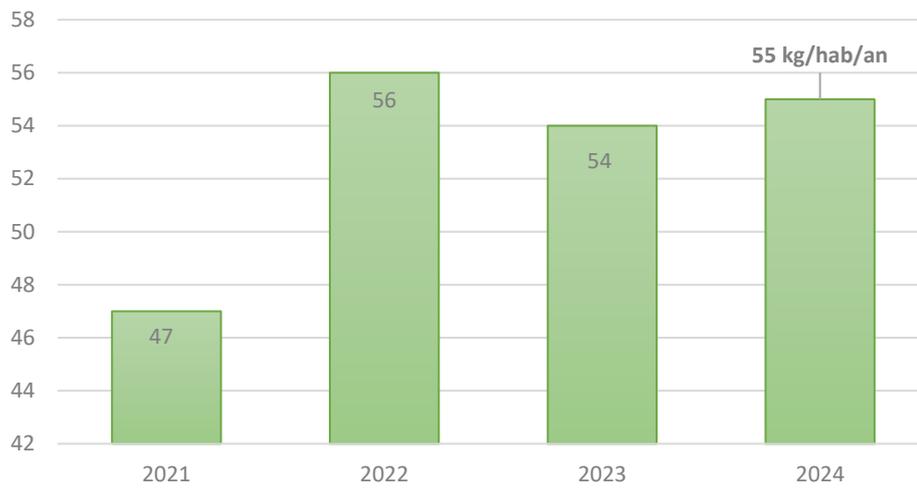
5.3 Indicateurs techniques

En 2023, le prestataire VEOLIA a collecté en apport volontaire **1 955 tonnes** d'emballages en verre. Cela représente **55 kg par habitant et par an**.

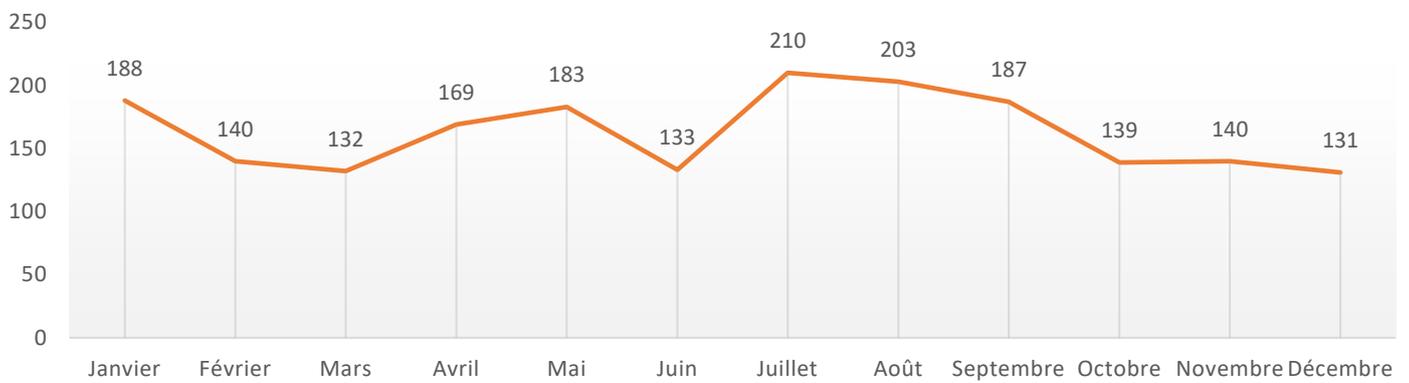
On observe une évolution de **-2%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 35 tonnes.



Emballages en verre kg/hab/an



Emballages en verre évolution mensuelle tonne



5.4 Indicateurs financiers

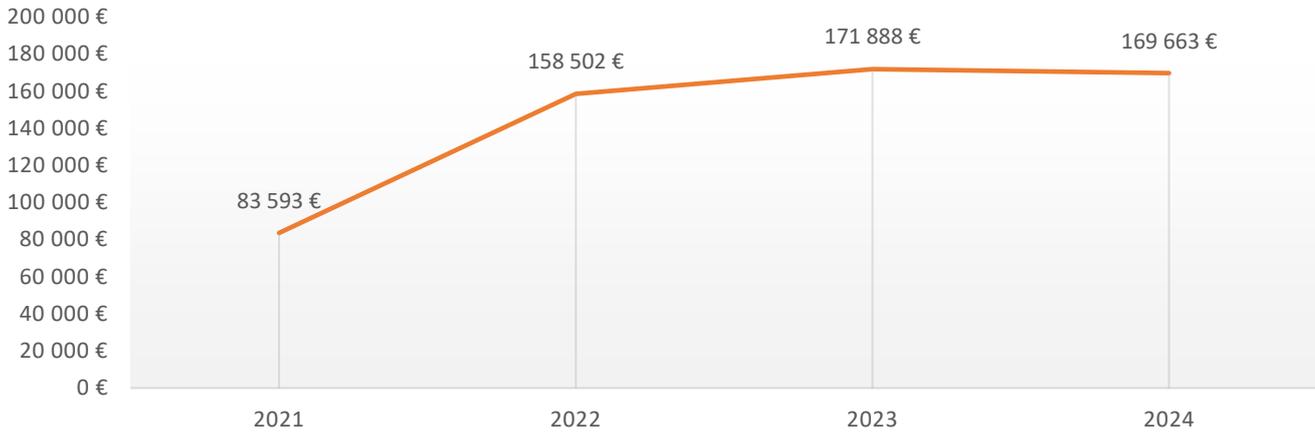
En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des emballages en verre en apport volontaire (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	152 109.29 €	-1 %
Coût de transfert	17 554.23 €	-1%
Total coût de collecte/transfert	169 663.52 €	-1%
Coût à la tonne	87 €	
Coût à l'habitant	5 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coûts de collecte (Veolia)	73.39 € HT	73.74 € HT	+ 0.5 %
Coûts de transfert (Metostock)	8.47 € HT / t	8.51 € HT / t	+ 0.5 %

Emballage en verre évolution coût €



5.5 Valorisation matière

En 2023, le verre passe sur un quai de transfert situé à Feuquières en Vimeu auprès de la société Metostock. Celui-ci est rechargé pour être directement déposé à l'usine de recyclage.

5.5.1 Tri de la matière valorisable

Matériaux	Tonnage 2024	Destination
Verre	1 955	TOURRES & Cie 76-LE HAVRE

5.5.2 Soutiens financiers

Matériaux	Soutiens financiers
Verre	23 818.26 €
Soutiens à l'ambassadeur de tri (5%)	1010.73 €
Soutiens à la connaissance des coûts (5%)	835.75 €
TOTAL	24 654.01 €

5.5.3 Revente matière

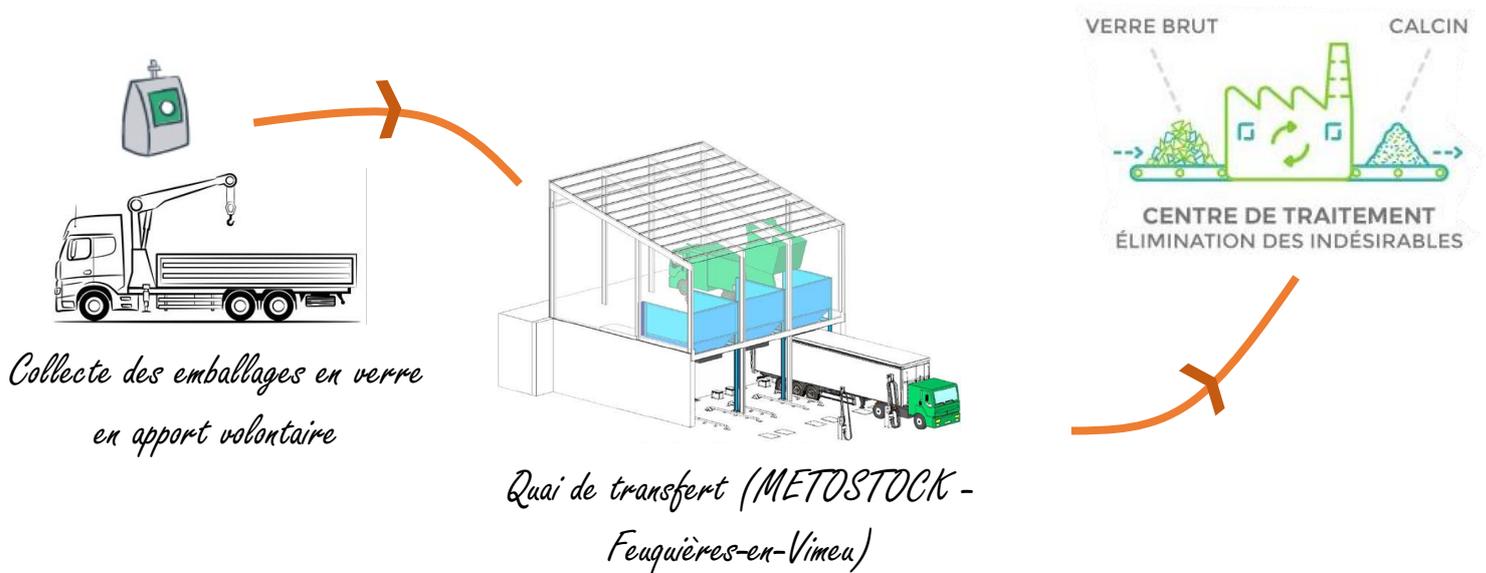
Matériaux	Vente matière
Verre	50 750.89 €
TOTAL	50 750.89 €

5.5.4 Indicateurs financiers réels

En 2024, le coût €TTC de collecte, transfert et de tri des emballages en verre (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

Total coûts de collecte / transfert	169 663.52 €
Soutien éco organisme	24 654.01 €
Revente matière	50 750.89 €
Total réel des coûts de collecte / transfert	94 258.62 €
Coût réel à la tonne	48 €
Coût réel à l'habitant	3 €

5.6 Synoptique collecte et valorisation des emballages en verre

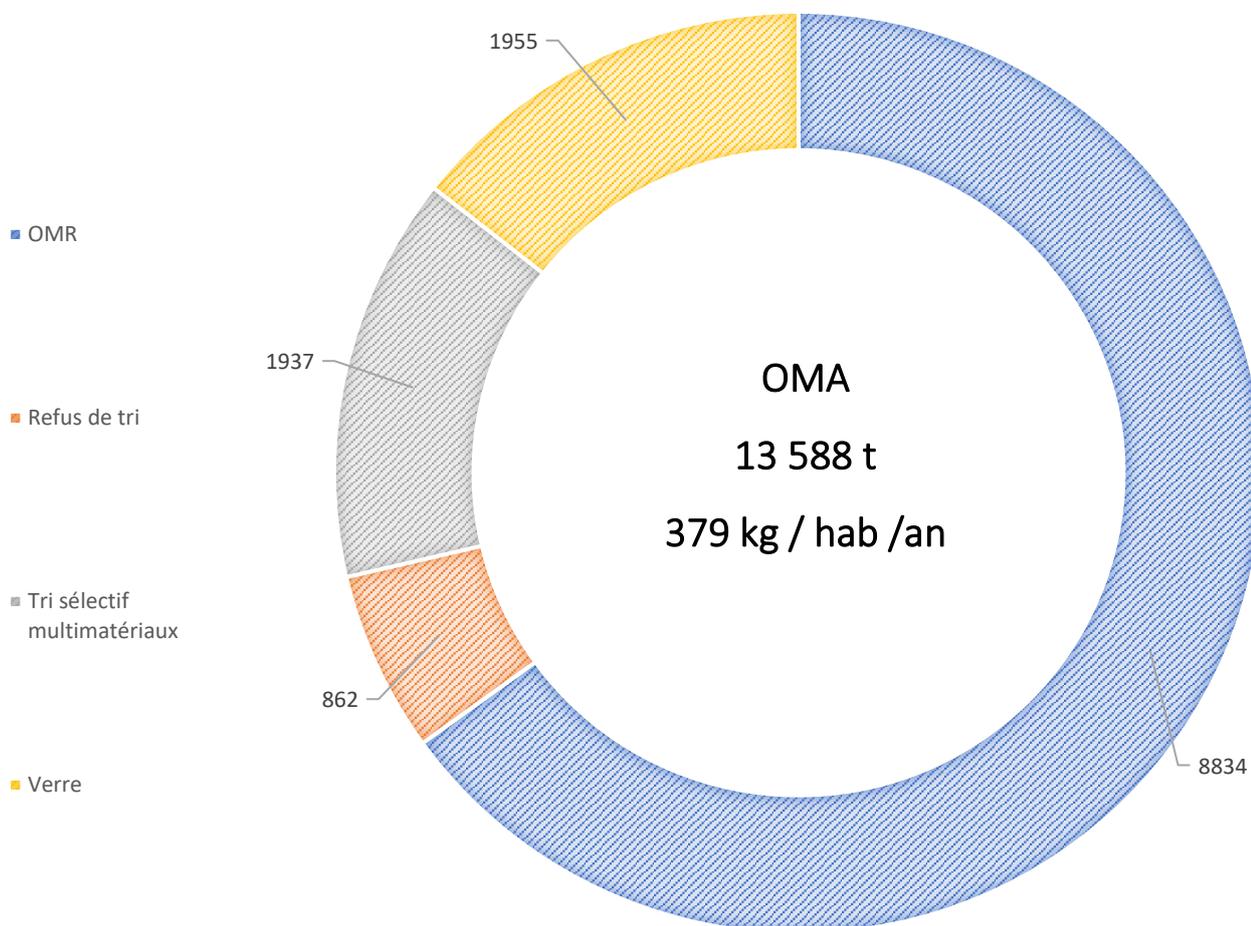


6 Récapitulatif des ordures ménagères et assimilés (OMA)

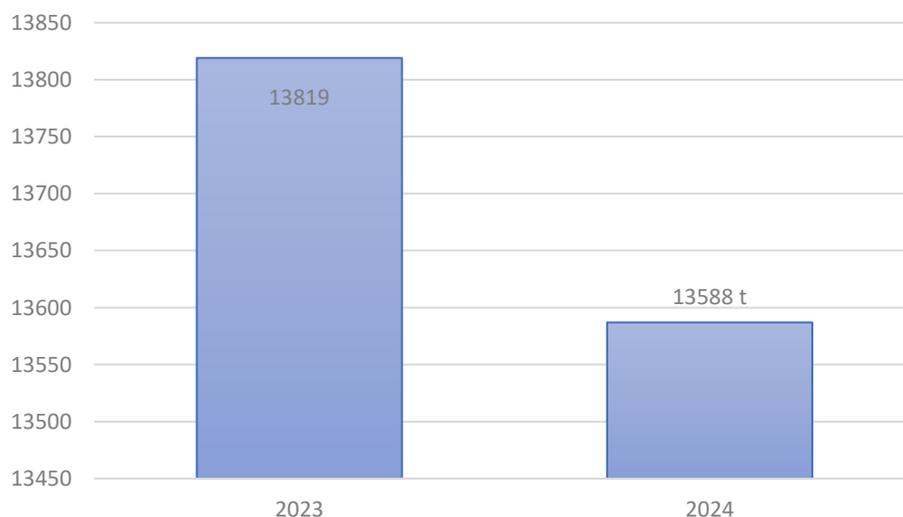
Définition

Les ordures ménagères et assimilées regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, emballages en verre), les déchets des activités économiques collectés en porte à porte par le service public.

Ordures ménagères et assimilés récapitulatif par flux



Evolution des tonnages OMA



7 La collecte, traitement et/ou valorisation des apports en déchetteries et plateforme déchets verts

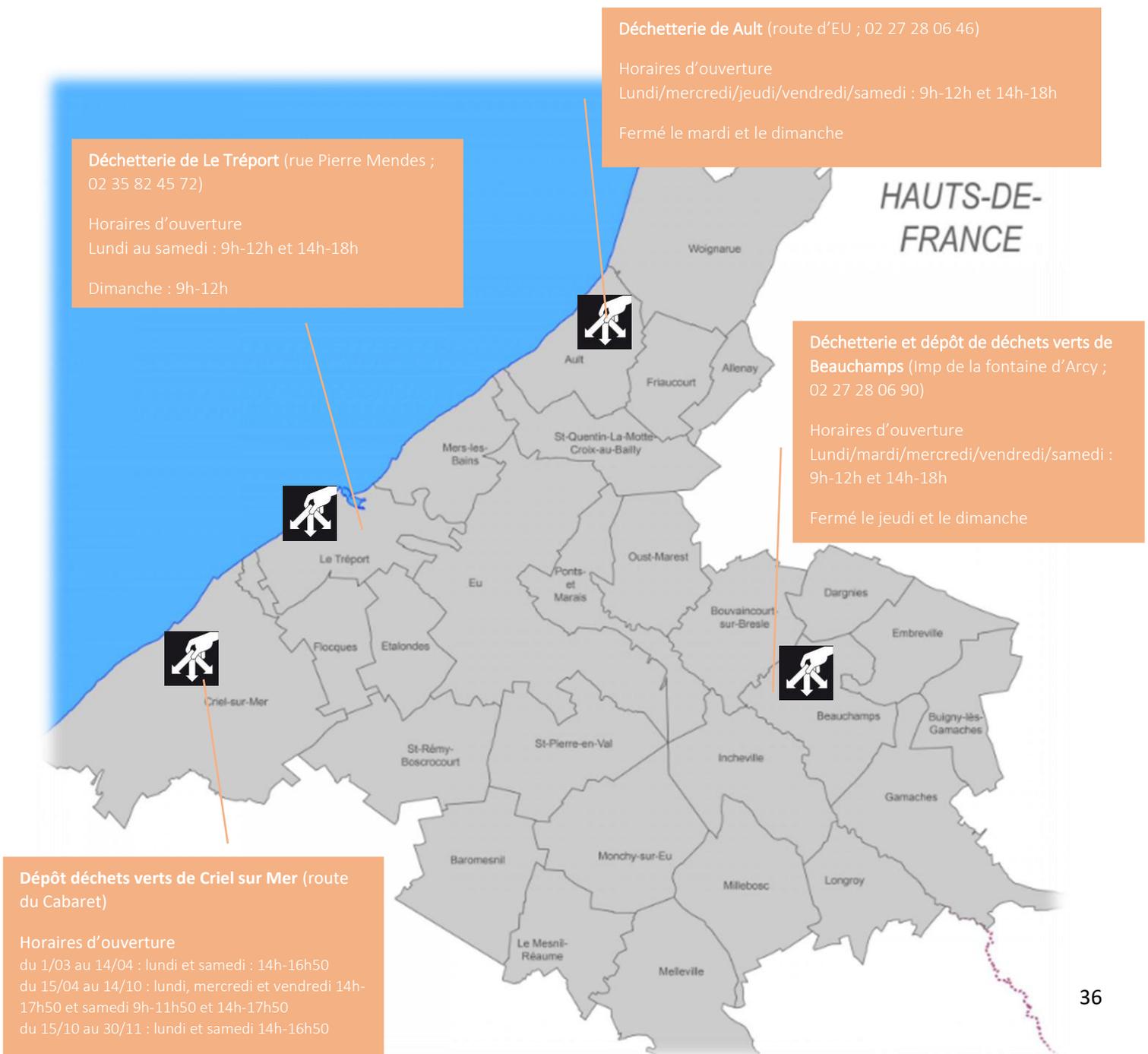
7.1 Présentation des déchetteries et plateforme des déchets verts

Les déchetteries et le site de dépôt de déchets verts sont des centres d'apport volontaire gardiennés, mis à la disposition des habitants et des professionnels pour recevoir les déchets dangereux et les déchets volumineux non collectés en porte-à-porte.

La Communauté de Communes des Villes Sœurs dispose de 3 déchetteries basées sur les communes de Ault, Beauchamps et Le Tréport. Une plateforme de déchets verts est implantée sur la commune de Criel sur Mer.

Le haut de quai des déchetteries est assuré en régie par des agents de la Communauté de Communes.

Un marché pour l'exploitation des déchetteries est passé avec IKOS Environnement.



7.2 Déchets acceptés / refusés

Déchets acceptés

- Déchets verts
- Encombrants
- Cartons
- Gravats
- Mobilier
- Bois
- Huiles ménagères et huiles de vidange
- Batteries, piles et accumulateurs
- Pneumatiques (véhicules légers uniquement, propres et non jantés)
- Textiles
- Polystyrène
- Ampoules et tubes néons
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : Ecrans, petits et gros électroménagers
- Déchets ménagers spéciaux (DMS) : peintures, produits chimiques ménagers, emballages souillés ...
- Radiographies
- Papier
- Verre
- Emballages

Déchets refusés

- Ordures ménagères
- Déchets dangereux représentant un caractère explosif (fusées de détresse, bouteilles de gaz, extincteurs etc...)
- Déchets présentant des risques pour les personnes (DASRI, déchets radioactifs...)
- Citernes contenant un restant de fuel
- Pneumatiques sales ou jantés ou de camion et de génie civil et agricole
- Souches d'arbres
- Cadavres d'animaux
- Pneus des professionnels

Cette liste n'est pas limitative. En toutes circonstances, conformez-vous aux indications et prescriptions qui vous sont données par les agents de déchèterie. Ces derniers pourront de leur propre initiative refuser tout dépôt qui risquerait, en raison de sa nature ou ses dimensions, de présenter un risque particulier.

7.3 Indicateurs techniques et financiers

7.3.1 Déchets encombrants

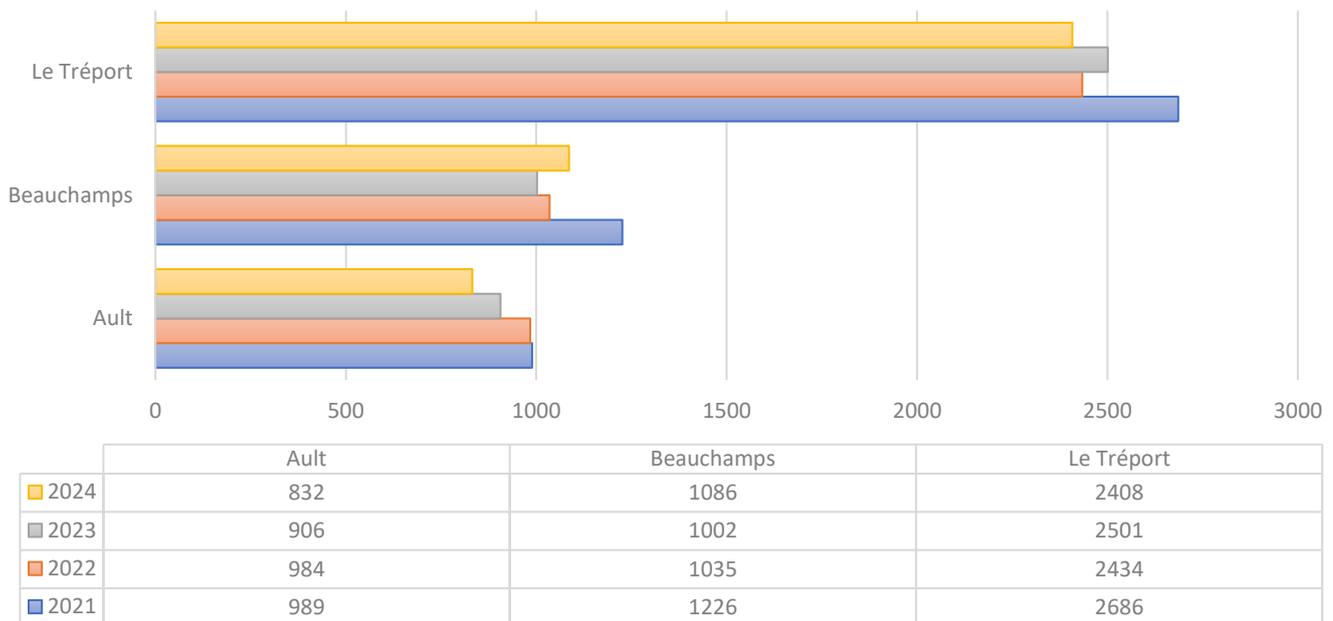
Définition

On désigne les encombrants comme les déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier.

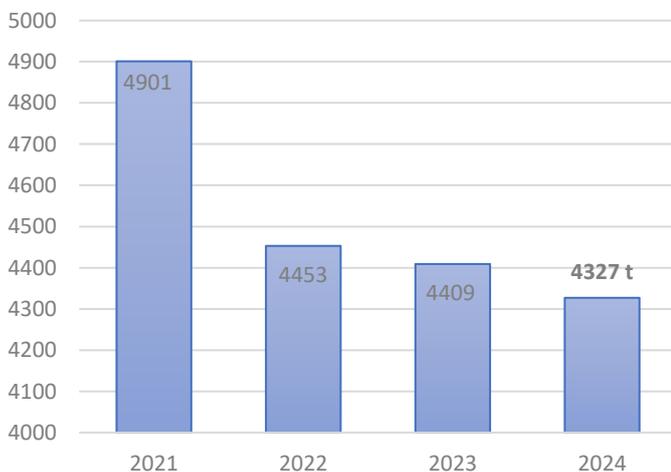
En 2024, le prestataire IKOS a collecté en déchetteries, **4 327 tonnes** de déchets encombrants. Cela représente **120 kg par habitant et par an**.

On observe une évolution de **-2%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 82 tonnes.

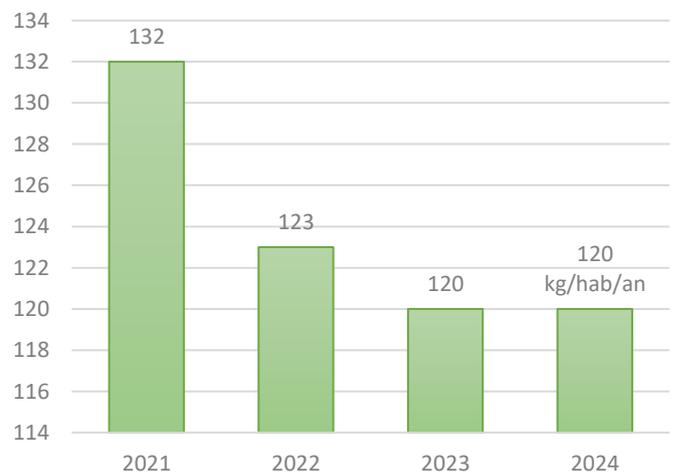
Encombrants évolution des tonnages par site



Encombrants évolution tonnage annuel



Encombrants évolution kg/hab/an



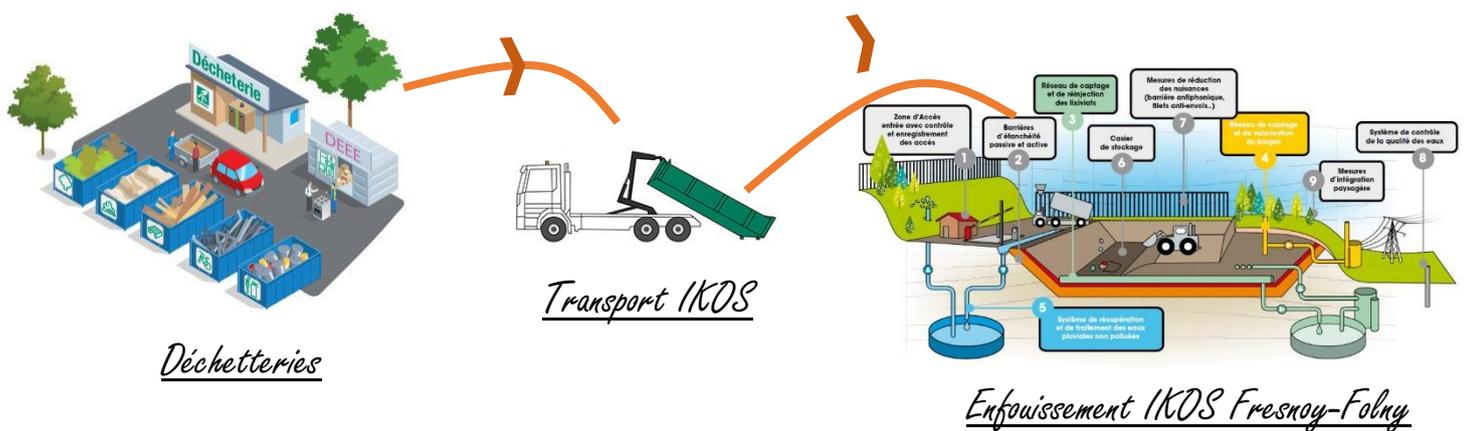
Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des encombrants (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	230 630.98 €	%
Coût de traitement	661 914.53 €	%
Total couts de collecte + traitement	892 545.51 €	%
Coût à la tonne	206 €	
Coût par habitant	25 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coût de collecte Ault	99.72 € HT / rotation	143.87 € HT / rotation	+ 44 %
Coût de collecte Beauchamps	103.37 € HT / rotation	240.97 € HT / rotation	+ 133 %
Coût de collecte Le Tréport	60.81 € HT / rotation	244.56 € HT / rotation	+ 302 %
Coûts de traitement	71.04 € HT / t	81 € HT / t	+ 14 %
TGAP	51 € HT / t	58 € / t	+ 14 %



7.3.2 Déchets d'élément et d'ameublement

Définition

La Communauté de Communes des Villes Soeurs a conventionné avec l'éco-organisme « Eco-mobilier » afin de mettre en place une collecte des meubles usagés dans le but de leur offrir une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

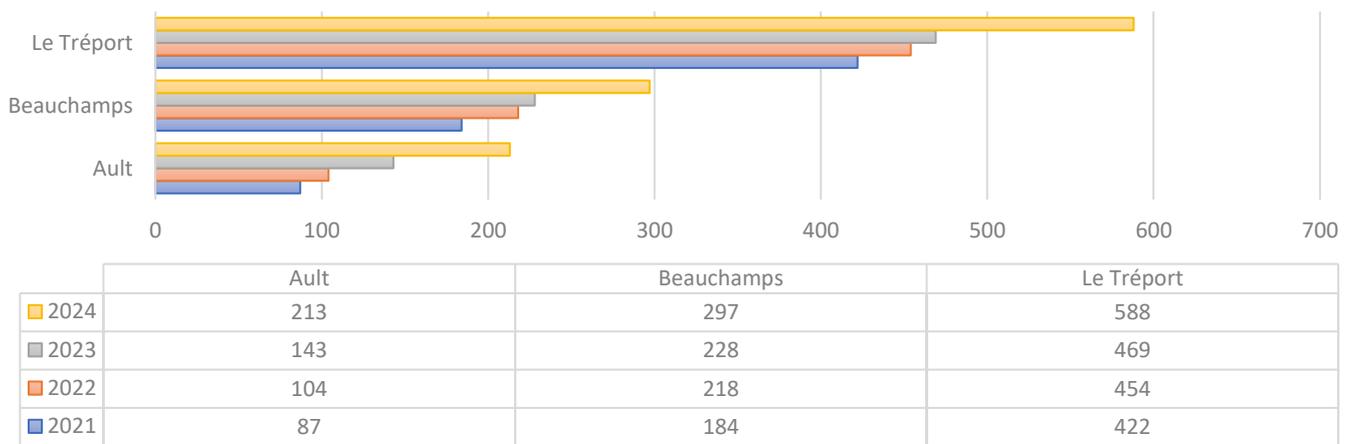


En 2024, le prestataire Veolia a collecté en déchetteries, **1 098 tonnes** de déchets d'éléments et d'ameublements. Cela représente **31 kg par habitant et par an**.

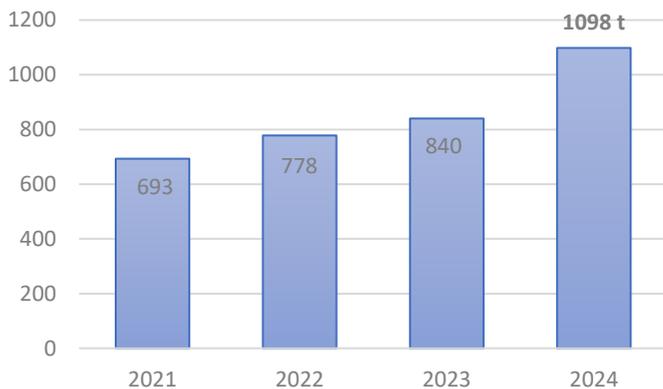
En 2024, la collectivité a été soutenue financièrement par l'éco-organisme à hauteur de

On observe une évolution de **+ 30%** par rapport à l'année n-1 soit une hausse de 258 tonnes.

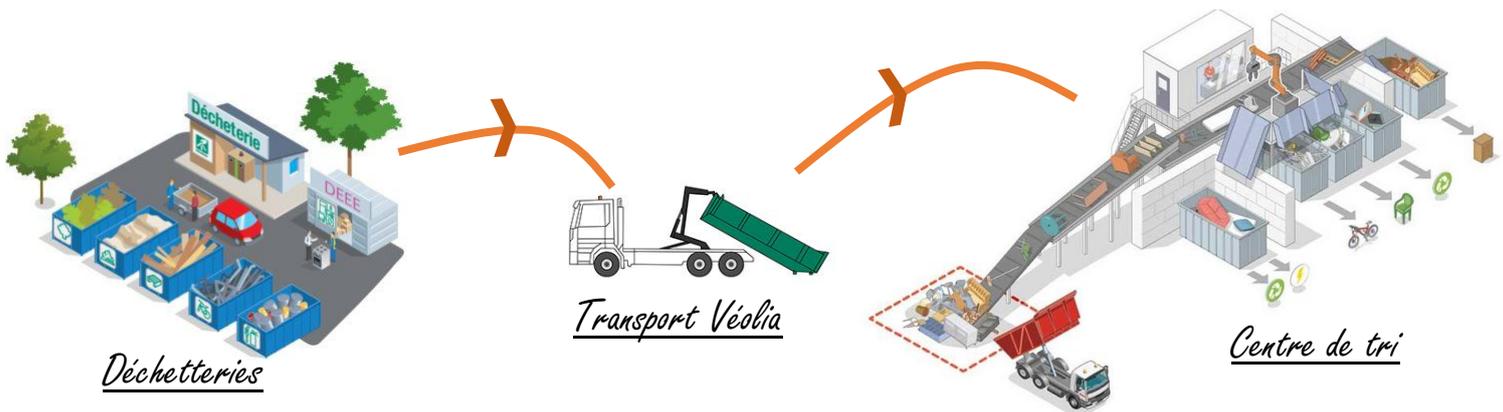
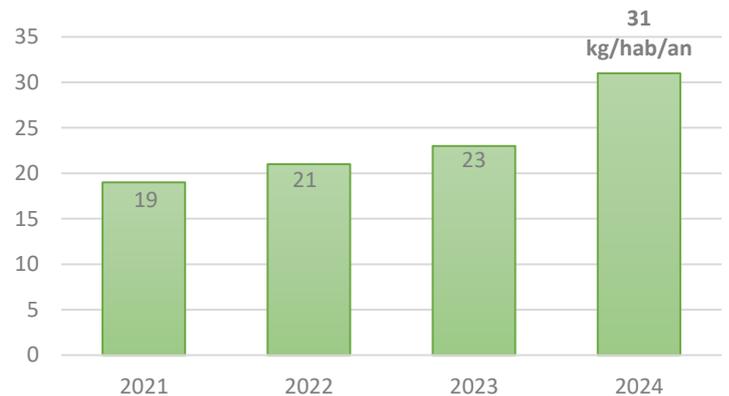
DEA évolution des tonnages par site



DEA évolution des tonnages annuels



DEA évolution kg/hab/an



7.3.3 Déchets de bois

Définition

Il existe différents types de bois :

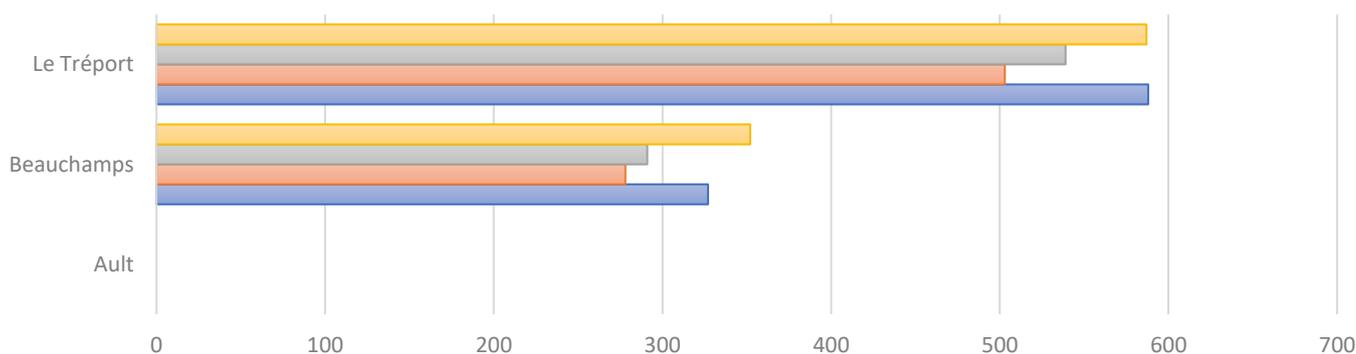
Le bois de classe A (bois non traités), ils proviennent des sous-produits de la modification des bois brut, des bois secs non-traité et non peints, de palettes, de caisses, de cagettes, bourriches, tambours pour câbles, planches et poutres sans peinture...

A ce jour, seule la déchetterie de Ault n'est pas équipée d'une benne à bois faute de place pour l'implanter.

En 2024, le prestataire IKOS a collecté en déchetteries, **938 tonnes** de déchets de bois. Cela représente **26 kg par habitant et par an**.

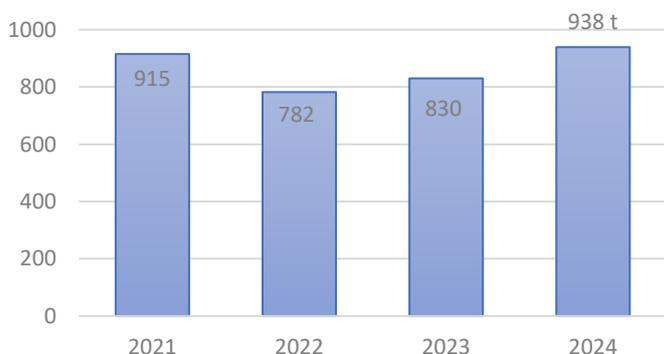
On observe une évolution de **+ 13%** par rapport à l'année n-1 soit une augmentation de 107 tonnes.

Bois évolution des tonnages par site

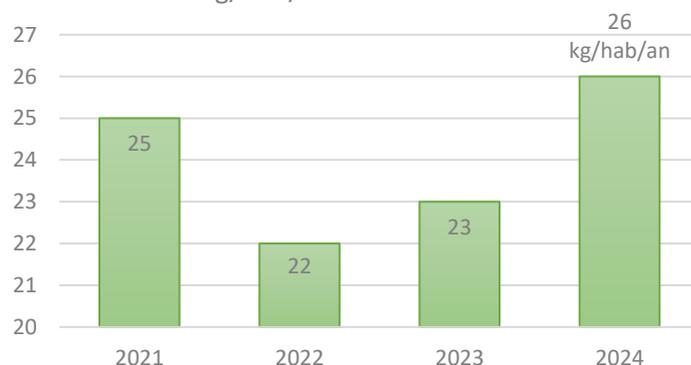


	Ault	Beauchamps	Le Tréport
2024	0	352	587
2023	0	291	539
2022	0	278	503
2021	0	327	588

Bois évolution tonnage annuel



Bois évolution kg/hab/an



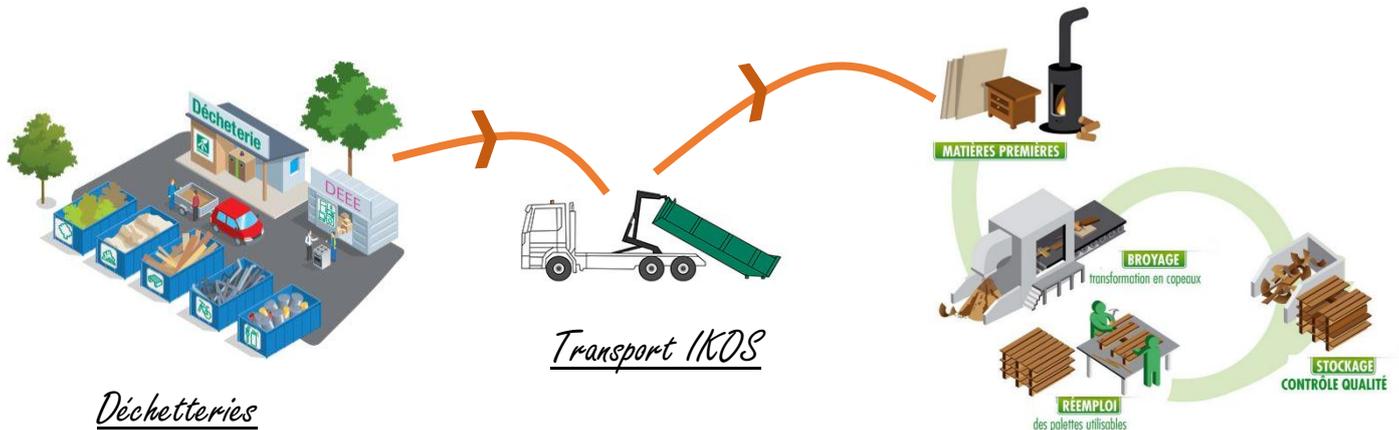
Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des déchets bois (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	56 654.78 €	%
Coût de traitement	58 753.44 €	%
Total couts de collecte + traitement	115 408.22 €	%
Coût à la tonne	123 €	
Coût par habitant	3 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coût de collecte Ault	€ HT / rotation	€ HT / rotation	%
Coût de collecte Beauchamps	103.37 € HT / rotation	195.01 € HT / rotation	+ 87 %
Coût de collecte Le Tréport	103.37 € HT / rotation	206.02 € HT / rotation	+ 99 %
Coûts de traitement	30.40 € HT / t	57.72 € HT / t	+ 90 %



7.3.4 Déchets verts

Définition

Les déchets verts désignent les végétaux provenant des jardins et parcs, résidus d'élagage, branches, herbes, feuilles (à l'exception des balayures de rues), sciures, copeaux et autres déchets de bois non traités par des métaux lourds ou des composés organiques.

L'organisation de la collecte est différente par selon les sites. Sur la déchetterie de Ault les déchets verts sont collectés à l'aide de benne 30 m³. Sur les déchetteries de Beauchamps (depuis 2023) et du Tréport, les déchets de tontes sont déposés dans des bennes 30 m³ et les déchets de tailles sont déposés sur une aire de stockage. Ils sont rechargés par les prestataires Ikos et Veolia pour être transportés et traités en plateforme de compostage.

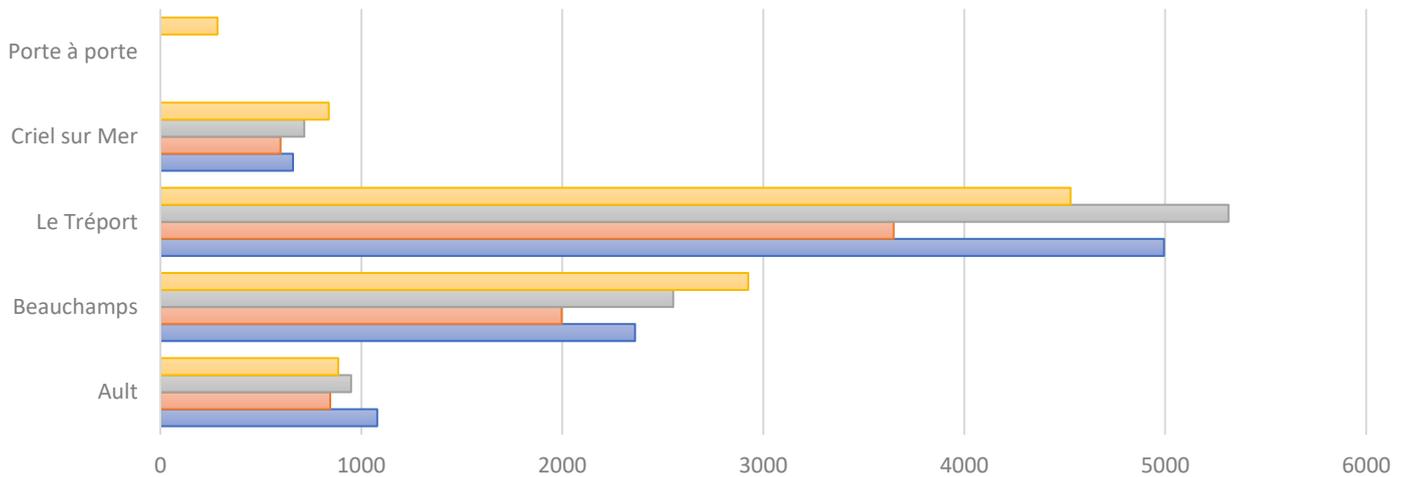
Sur la plateforme de Criel sur Mer, les déchets de tontes et de tailles sont déposés au sol puis rechargés par les services techniques de la C CVS pour être transportés en plateforme de compostage par la société Ikos.

Une prestation de collecte en porte à porte est également organisée sur les communes de Dargnies et de Mers Les Bains. Une convention de fonds de concours est établie entre ces deux communes et la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Elle a pour objet de définir les modalités de versement financier pour la réalisation de prestations supplémentaires au niveau de la gestion des déchets du territoire. En 2024, la commune de Dargnies s'est acquittée d'un montant de 22 000€ et 16 000€ pour Mers Les Bains. Dans le cadre de cette prestation, 284 tonnes ont été collectées.

En 2024, les prestataires Ikos et Veolia ont collecté en déchetteries et sur la plateforme, **9 461 tonnes** de déchets verts. Cela représente **264 kg par habitant et par an**.

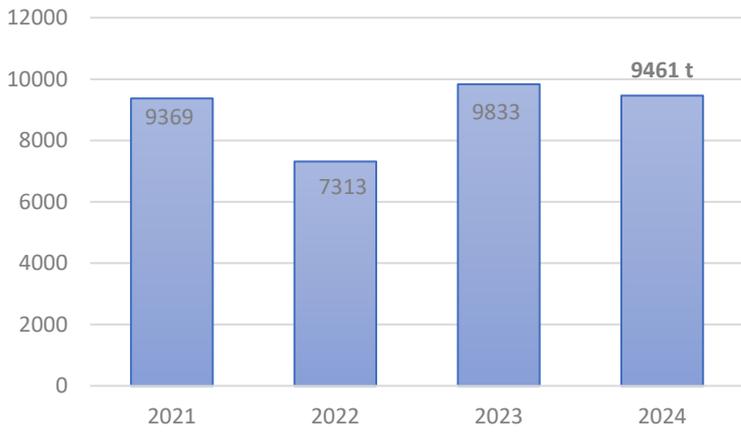
On observe une évolution de **- 4% (malgré une augmentation de 15% pour la déchetterie de Beauchamps + 17% sur le point dépôt de Criel sur Mer)** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 373 tonnes.

Déchets verts évolution des tonnages par site

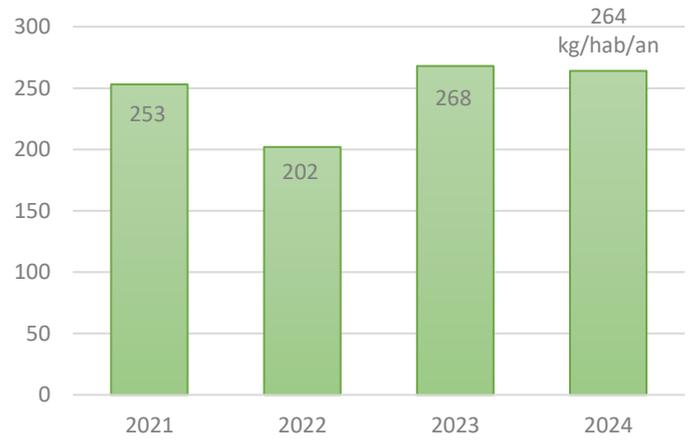


	Ault	Beauchamps	Le Tréport	Criel sur Mer	Porte à porte
2024	885	2925	4529	838	284
2023	949	2552	5315	716	
2022	845	1997	3649	598	
2021	1079	2362	4994	660	

Déchets verts évolution des tonnages annuels



Déchets verts évolution kg/hab/an



Indicateurs financiers

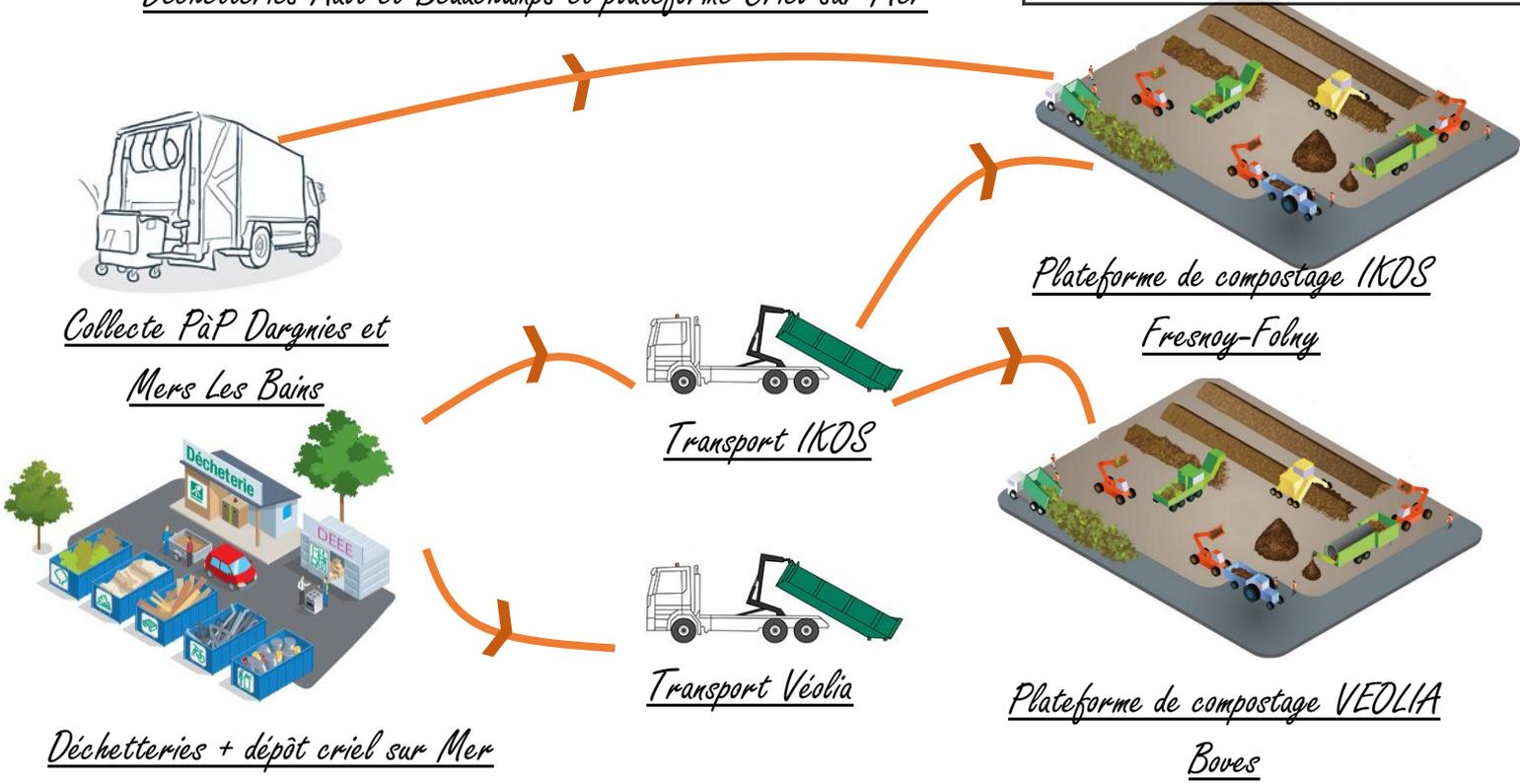
En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des déchets verts (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte (déchetterie + PAP)	209 764.27 €	%
Coût de transfert	74 028.37 €	%
Coût de traitement	340 955.56 €	%
Total coûts de collecte + transfert + traitement	624 748.20 €	%
Coût à la tonne	66 €	
Coût par habitant	17 €	

Evolution des prix du marché en déchetterie

	2023	2024	Evolution N-1
Coût de collecte Ault	99.72 € HT / rotation	115.08 € HT / rotation	+ 15 %
Coût de collecte Beauchamps	91.21 € HT / rotation	131.38 € HT / rotation	+ 44 %
Coût de collecte Le Tréport	91.21 € HT / rotation	212.92 € HT / rotation	+ 133 %
Coût de collecte Criel/Mer	91.21 € / rotation	111.36 € / rotation	+ 22 %
Coûts de traitement	24.93 € HT / t	31.34 € HT / t	+ 26 %

Déchetteries Ault et Beauchamps et plateforme Criel sur Mer



7.3.5 Déchets inertes

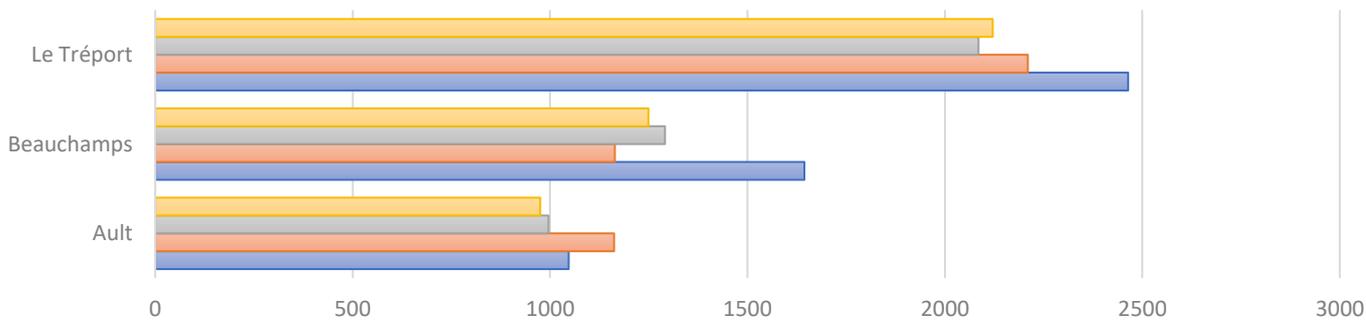
Définition

Les inertes désignent tous les déchets qui ne produisent pas de réaction physique ou chimique tels que les déchets provenant de l'exploitation des carrières, des mines, des travaux de démolition, de construction ou de rénovation et qui ne sont pas constitués ou contaminés par des substances dangereuses ou par d'autres éléments.

En 2024, le prestataire Ikos a collecté en déchetteries, **4 345 tonnes** de déchets inertes. Cela représente **121 kg par habitant et par an**.

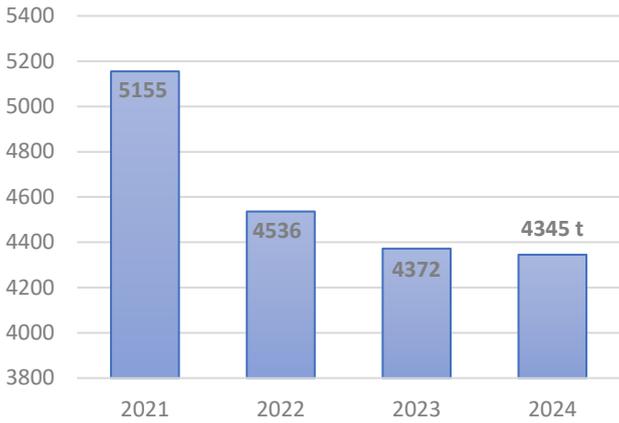
On observe une évolution de **-0.5%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 27 tonnes.

Inertes évolution tonnages par site

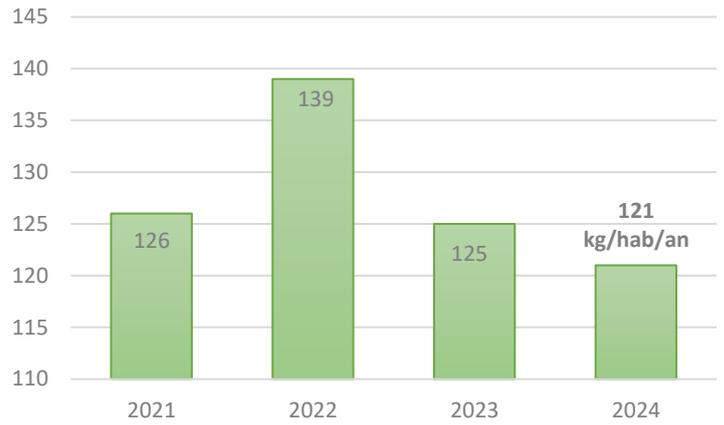


	Ault	Beauchamps	Le Tréport
2024	975	1249	2121
2023	996	1291	2085
2022	1162	1164	2210
2021	1047	1644	2464

Inertes évolution tonnages annuels



Inertes évolution kg/hab/an



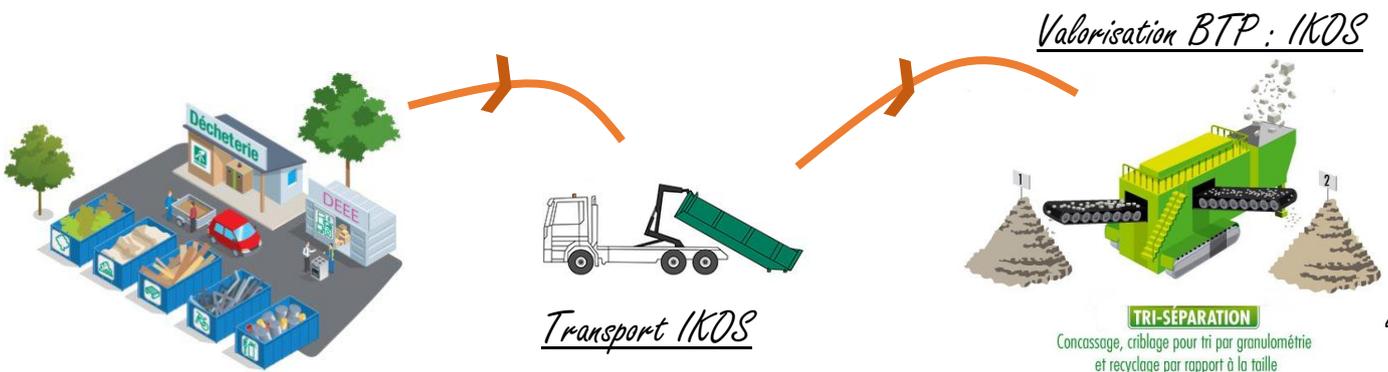
Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des inertes (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	62 307.75 €	%
Coût de traitement	18 885.95 €	%
Total coûts de collecte + traitement	81 193.70 €	%
Coût à la tonne	19 €	
Coût par habitant	2 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coût de collecte Ault	99.72 € HT / rotation	143.87 € HT / rotation	+ 44 %
Coût de collecte Beauchamps	103.37 € HT / rotation	135.95 € HT / rotation	+ 31 %
Coût de collecte Le Tréport	103.37 € HT / rotation	139.54 € HT / rotation	+ 35 %
Coût de traitement	3.65 € HT / t	4.12 € HT / t	+ 13 %



7.3.6 Déchets ferrailles et batteries

Définition

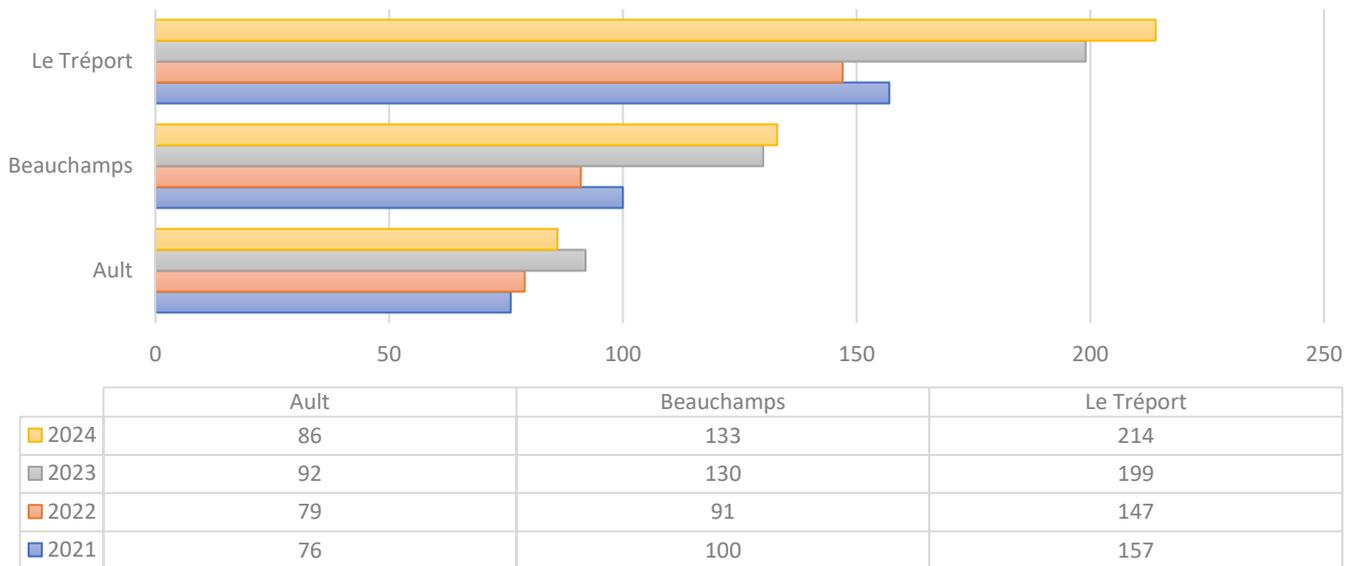
Les métaux ferreux et/ou ferrailles sont, d'une part, des déchets de fabrication qui apparaissent entre le stade du métal liquide et la consommation du produit industriel final ou d'autre part, des objets métalliques en fin de vie mis au rebut.

En 2024, le prestataire Metofer a collecté en déchetteries, **433 tonnes** de déchets ferrailles. Cela représente **12 kg par habitant et par an**.

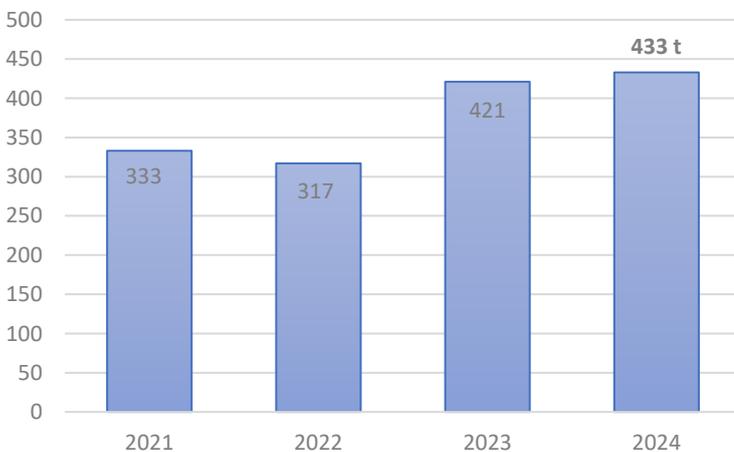
On observe une évolution de + **3%** par rapport à l'année n-1 soit une hausse de 12 tonnes.

La revente de la matière a permis une recette à la collectivité de l'ordre de **69 484.60 €**.

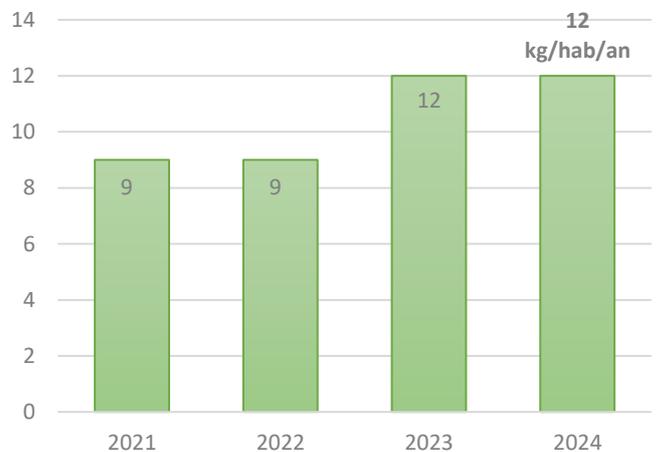
Ferrailles évolution des tonnages par site

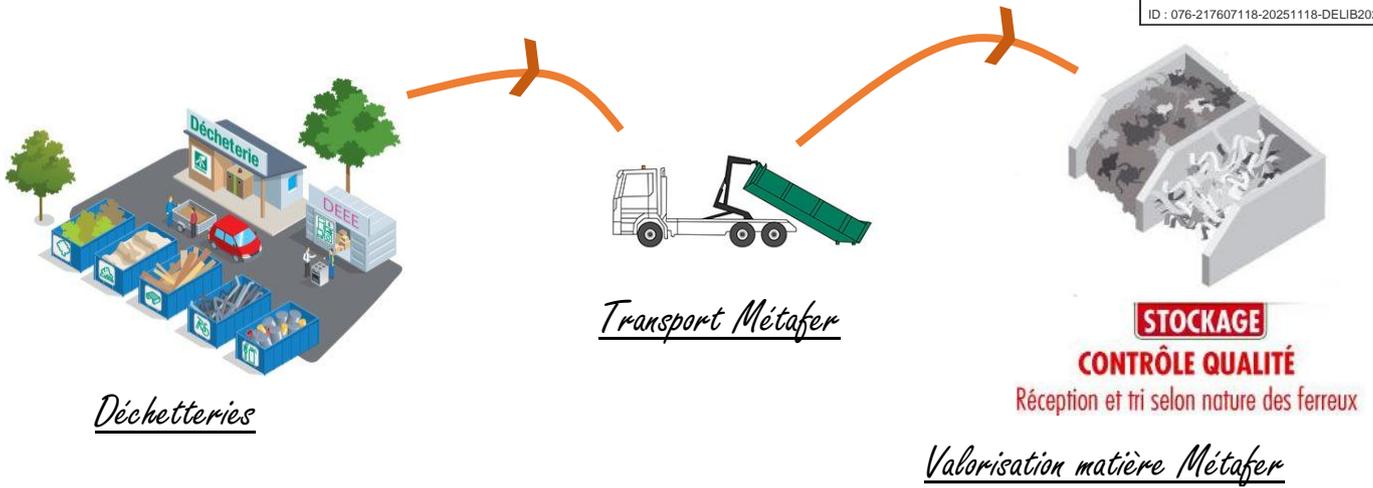


Ferrailles évolution des tonnages annuels



Ferrailles évolution kg/hab/an





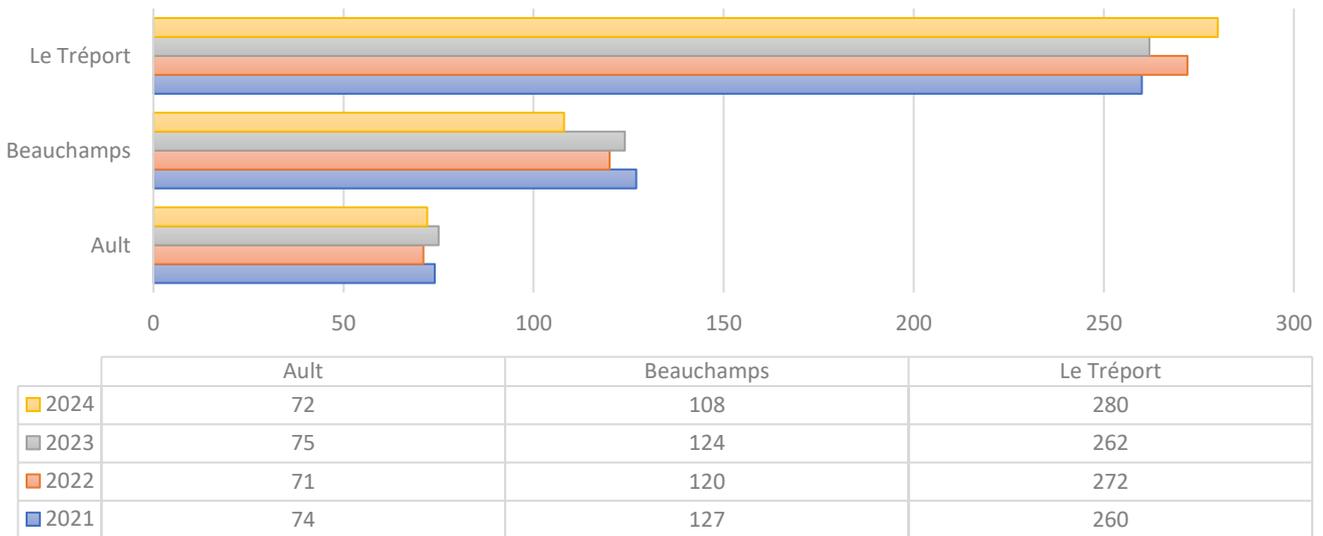
7.3.7 Déchets cartons

En 2024, les prestataires Ikos a collecté en déchetteries, **460 tonnes** de déchets de cartons. Cela représente **13 kg par habitant et par an**.

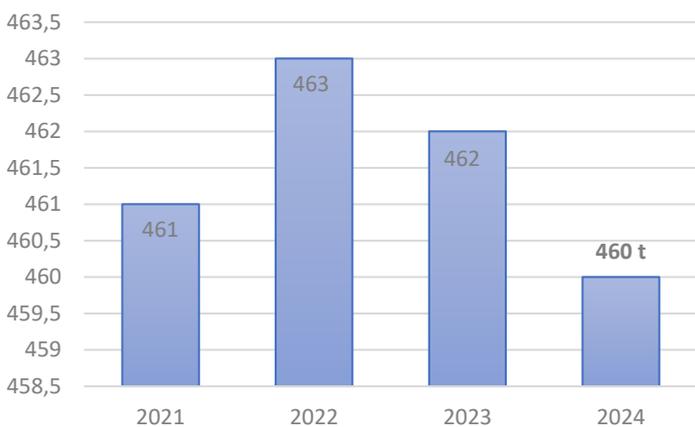
On observe une évolution de **-0.5%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 2 tonnes.

La revente de la matière a permis une recette à la collectivité de l'ordre de **46 722.62 €**.

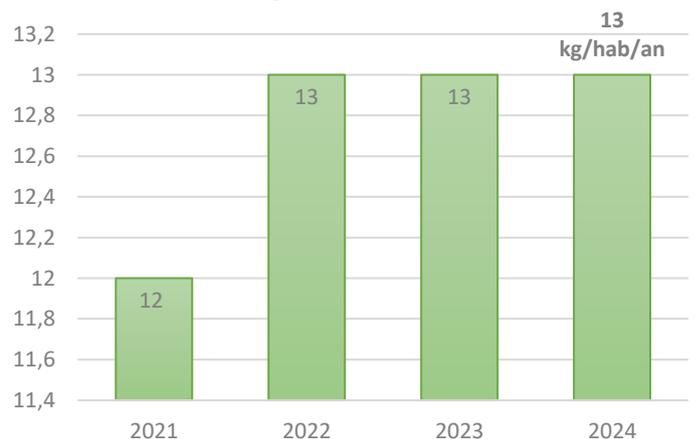
Cartons évolution des tonnages annuels



Cartons évolution des tonnages annuels



Cartons évolution kg/hab/an

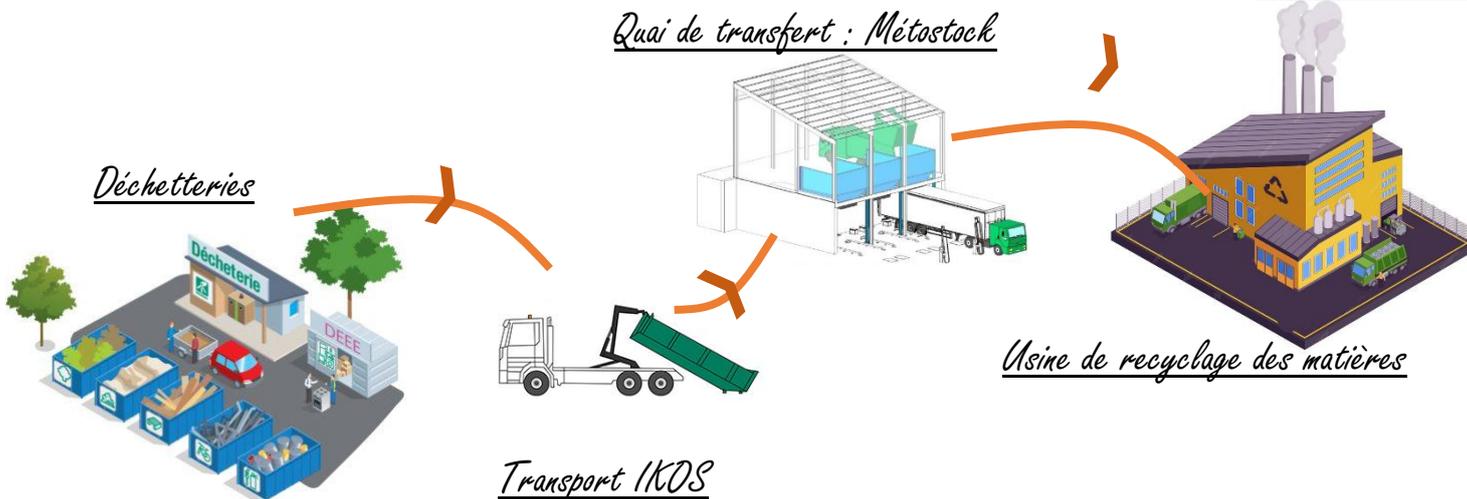


En 2024, le coût €TTC de collecte, transfert des cartons (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte Ault	10 172.97 €	%
Coût de collecte Beauchamps	9 404.26 €	%
Coût de collecte Le Tréport	27 336.02 €	%
Coût de transfert Ault	11 673.01 €	%
Coût de transfert Beauchamps	9 023.94 €	%
Coût de transfert Le Tréport	23 297.33 €	%
Total couts de collecte + transfert	90 907.53 €	%
Revente matière	46 722.62 €	
Total coût réel de collecte / transfert	44 184.91 €	
Coût à la tonne	96 €	
Coût à l'habitant	1 €	

Evolution des prix du marché

	2023	2024	Evolution N-1
Coût de collecte Ault	99.72 € HT / rotation	91.59 € HT / rotation	-8 %
Coût de collecte Beauchamps	103.37 € HT / rotation	195.01 € HT / rotation	+ 88 %
Coût de collecte Le Tréport	103.37 € HT / rotation	206.02 € HT / rotation	+ 99 %
Coût de transfert	54.73 € HT / t	78.98 € HT / t	+ 44 %



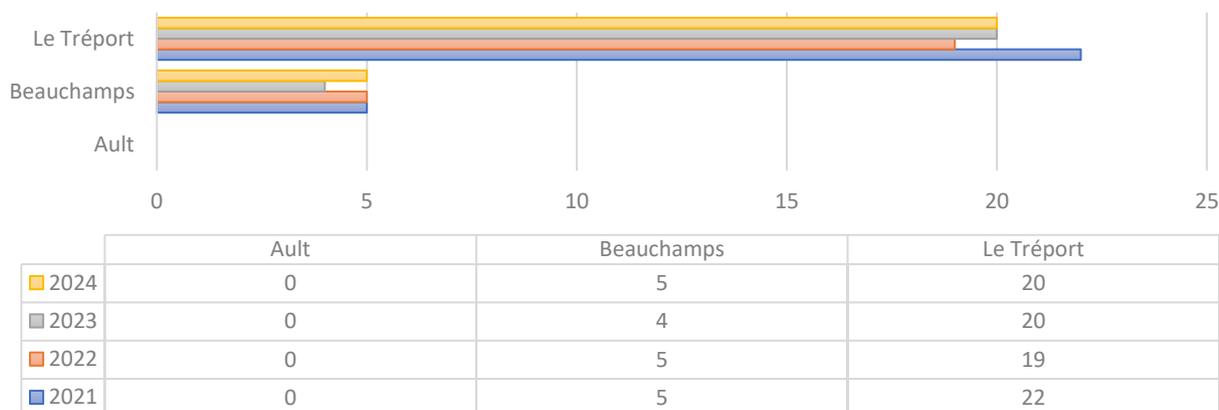
7.3.8 Déchets d’emballages en polystyrène

En 2024, la société Ikos a effectué le retrait des emballages en polystyrène dans les déchetteries de Beauchamps et du Tréport, cependant il n’y a pas eu de pesées des déchets effectuées sur son site de traitement.

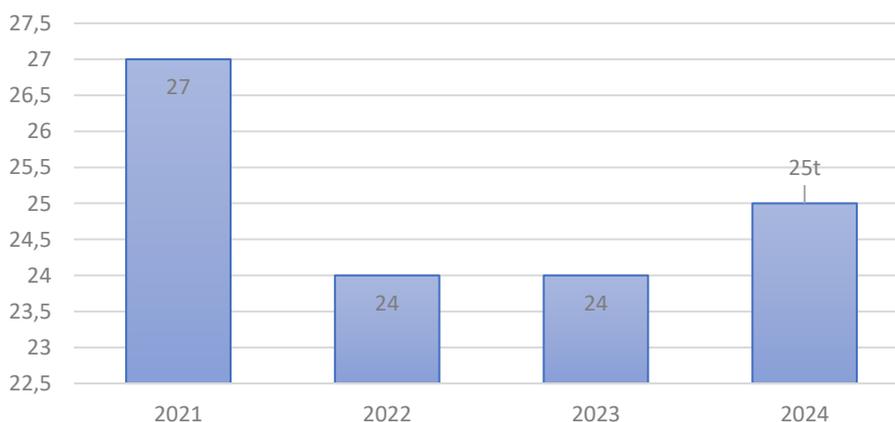
Dans le cadre du rapport et il est nécessaire d’estimer une production annuelle des déchets concernés. Pour cela nous effectuerons la moyenne des déchets produits sur les 3 années antérieures. De ce fait, nous estimons la production 2024 à **25 tonnes**.

Une étude est en cours pour que les emballages en polystyrène soient repris et soutenus financièrement par la société Valorplast.

Polystyrène évolution des tonnages par site



Polystyrène évolution tonnages annuels



7.3.9 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), lampes, Néons et piles

Définition

Les déchets d'équipements électriques et électroniques regroupent tous les objets ou les composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques, que ces courants soient fournis par branchement sur une prise ou à travers des piles ou des batteries. Il est impossible de lister de manière exhaustive tous ces équipements. Ils sont présents dans les habitations, les lieux de travail, les véhicules ou tout simplement dans les poches.



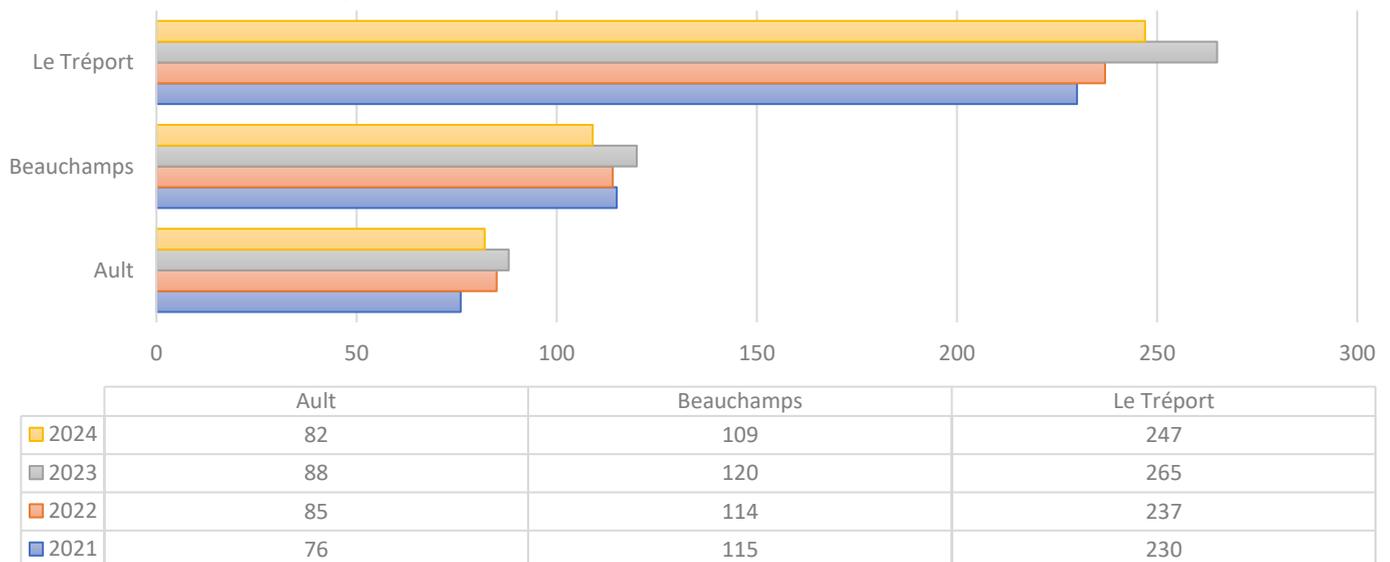
En 2024, les prestataires Paprec pour le compte d'Ecosystem, et Chimirec pour le compte Corepile, ont collecté en déchetteries **438 tonnes** de déchets D3E, lampes/néons et piles. Cela représente **12 kg par habitant et par an**.

On observe une évolution de **-7%** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de 35 tonnes.

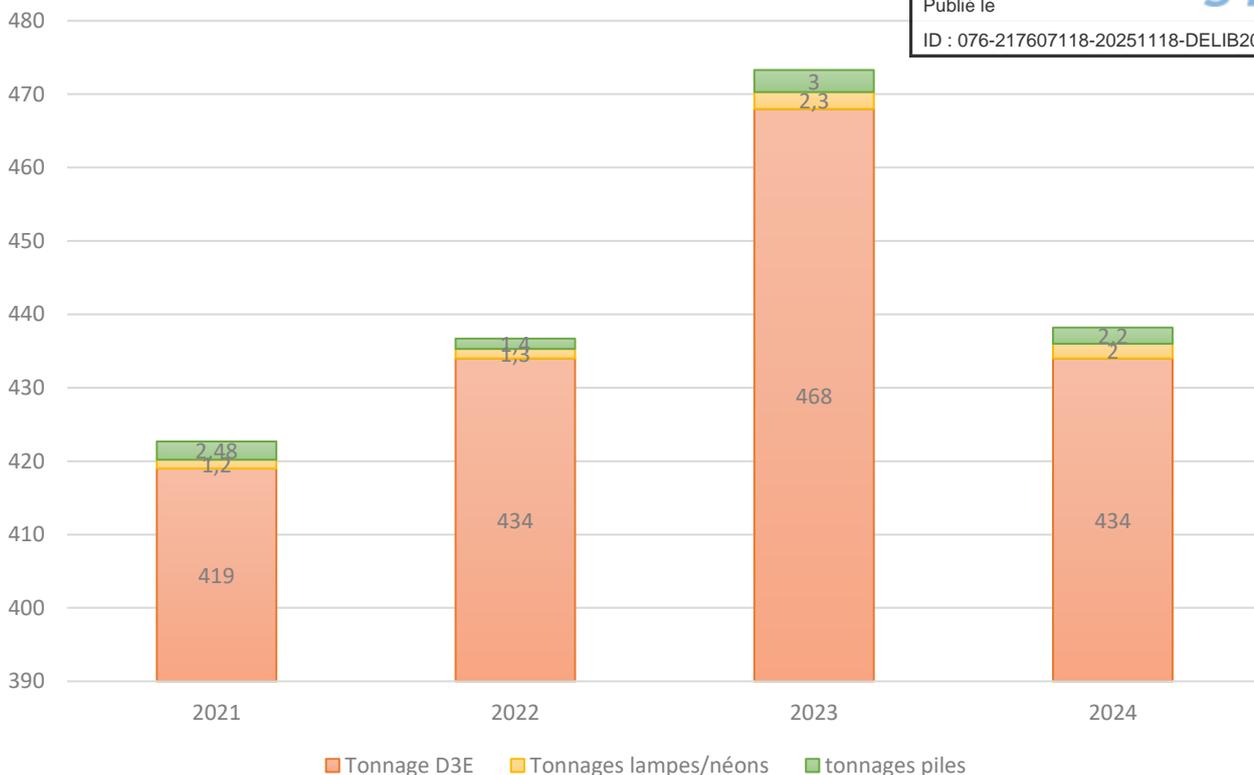
Dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme, cette collecte a été soutenue financièrement pour l'année 2024 à hauteur de 34 456.47 €.



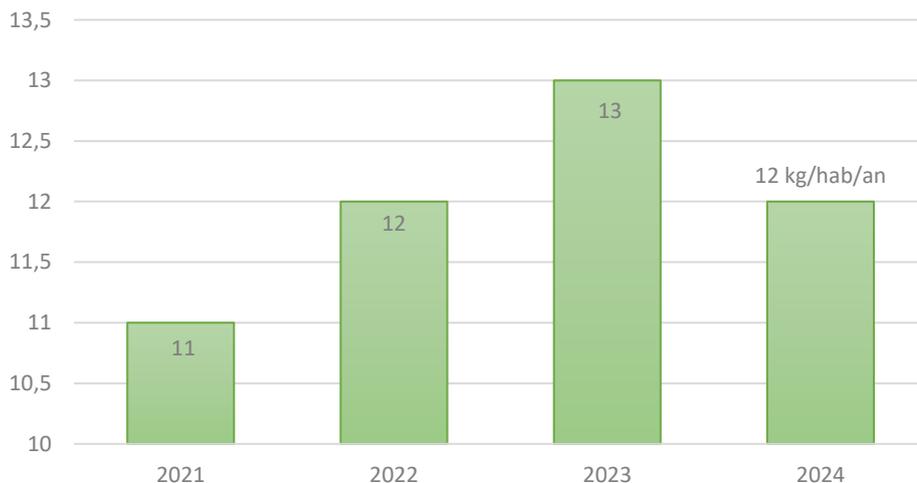
D3E évolution des tonnages par site



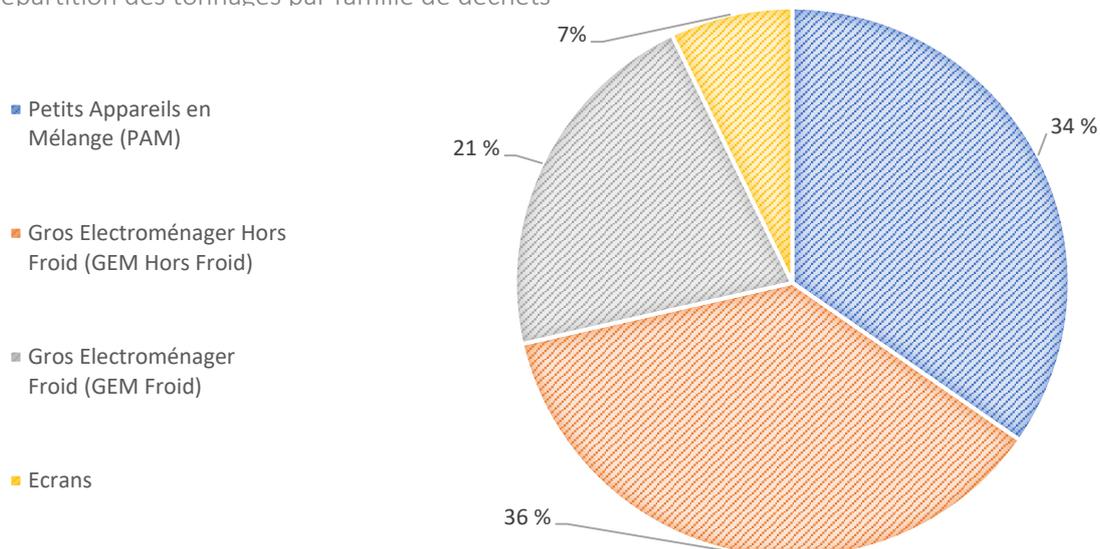
D3E évolution des tonnages annuels par flux



D3E évolution kg/hab/an



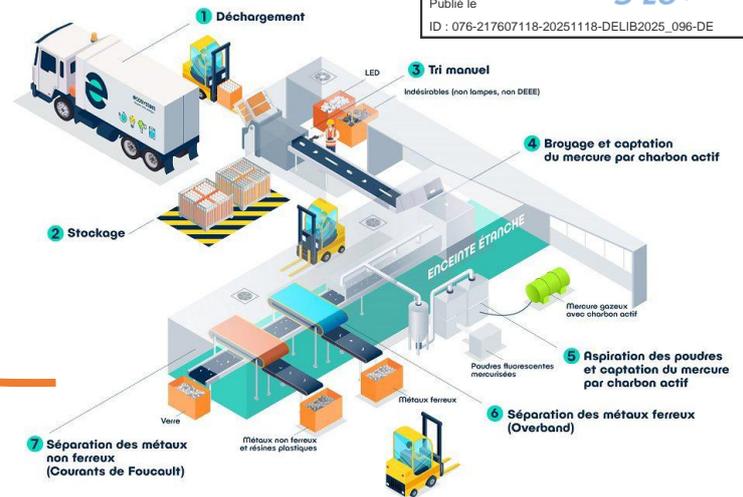
D3E répartition des tonnages par famille de déchets



D3E + lampes et néons



Transport Paprec



Centre de démantèlement valorisation

Déchetteries

Piles



Transport Chimirec



Usine de recyclage des matières

7.3.10 Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Définition

Ce sont les déchets dangereux provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acide), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), combustibles, facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.



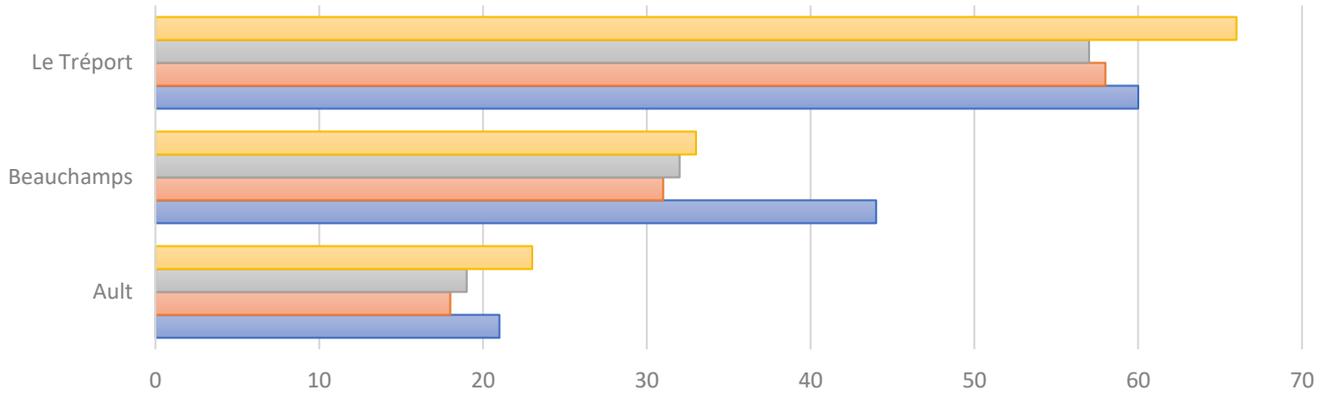
La collectivité a contractualisé avec l'éco-organisme « Eco-DDS » pour la collecte sans coût financier des déchets des particuliers. Pour les déchets diffus spécifique hors éco-organisme, la collectivité a contractualisé avec la société Metostock.

En 2024, les prestataires Triadis pour le compte d'Eco-DDS, et Ikos, ont collecté en déchetteries **122 tonnes** de déchets dangereux spécifiques. Cela représente **3 kg par habitant et par an**.

On observe une évolution de **+13%** par rapport à l'année n-1 soit une hausse de 14 tonnes.

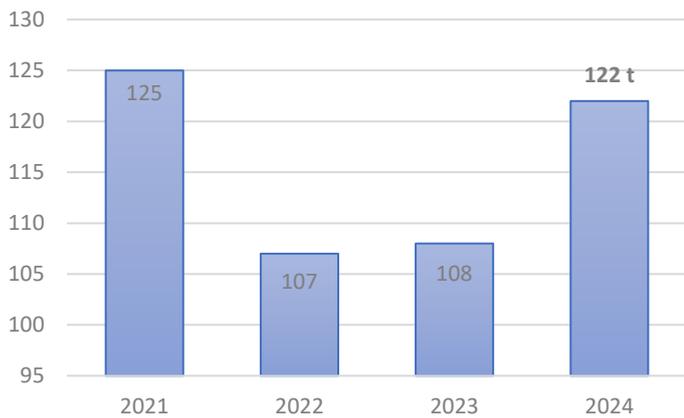
Dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme, cette collecte a été soutenue financièrement pour l'année 2024 à hauteur de 3 983. €.

DDS évolution des tonnages annuels par site

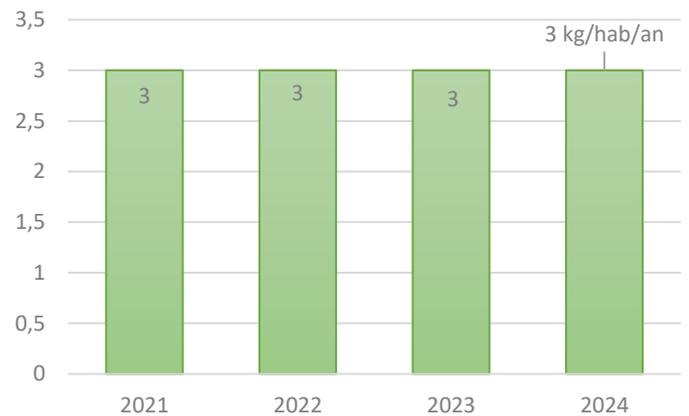


	Ault	Beauchamps	Le Tréport
2024	23	33	66
2023	19	32	57
2022	18	31	58
2021	21	44	60

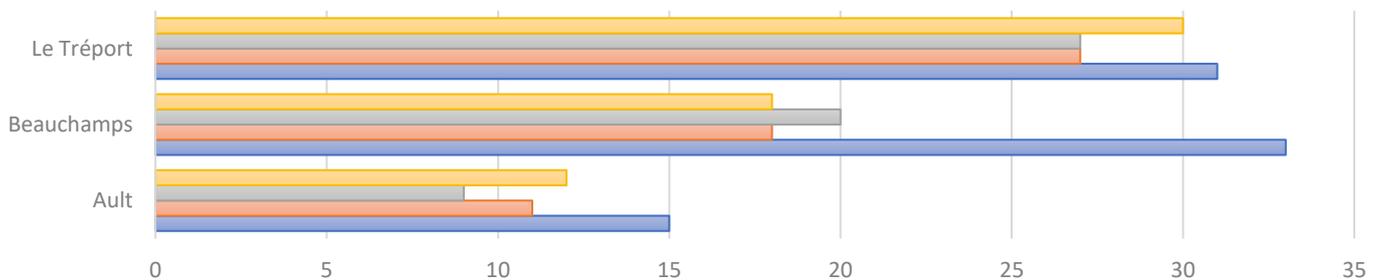
DDS évolution des tonnages annuels



DDS évolution kg/hab/an

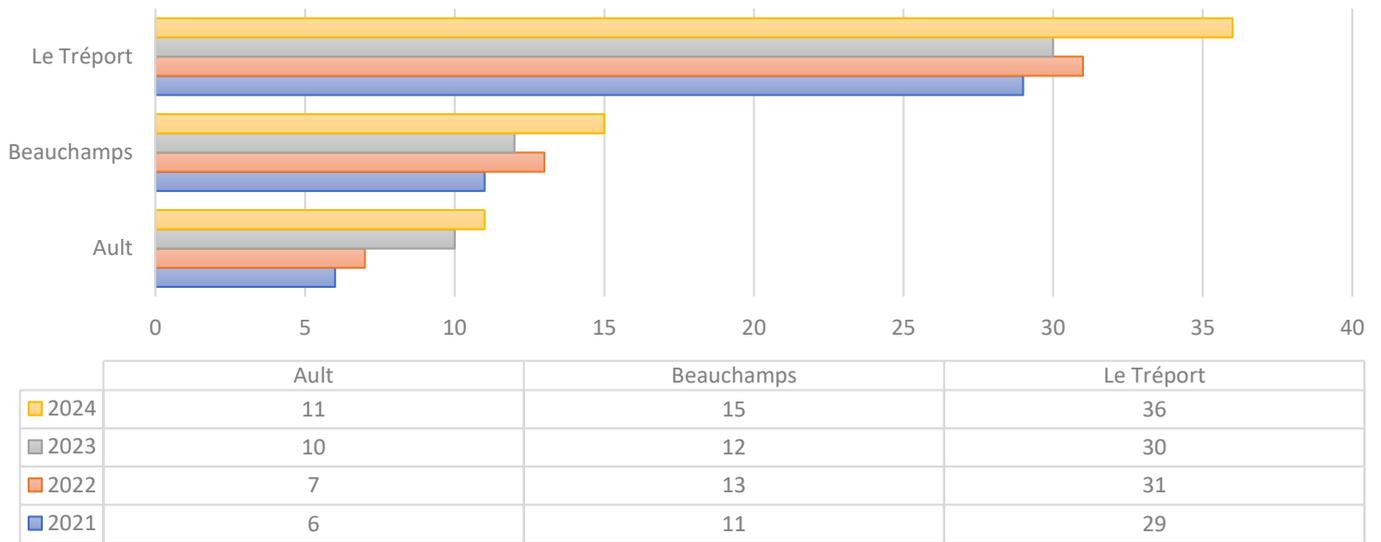


DDS évolution des tonnages hors éco-organisme



	Ault	Beauchamps	Le Tréport
2024	12	18	30
2023	9	20	27
2022	11	18	27
2021	15	33	31

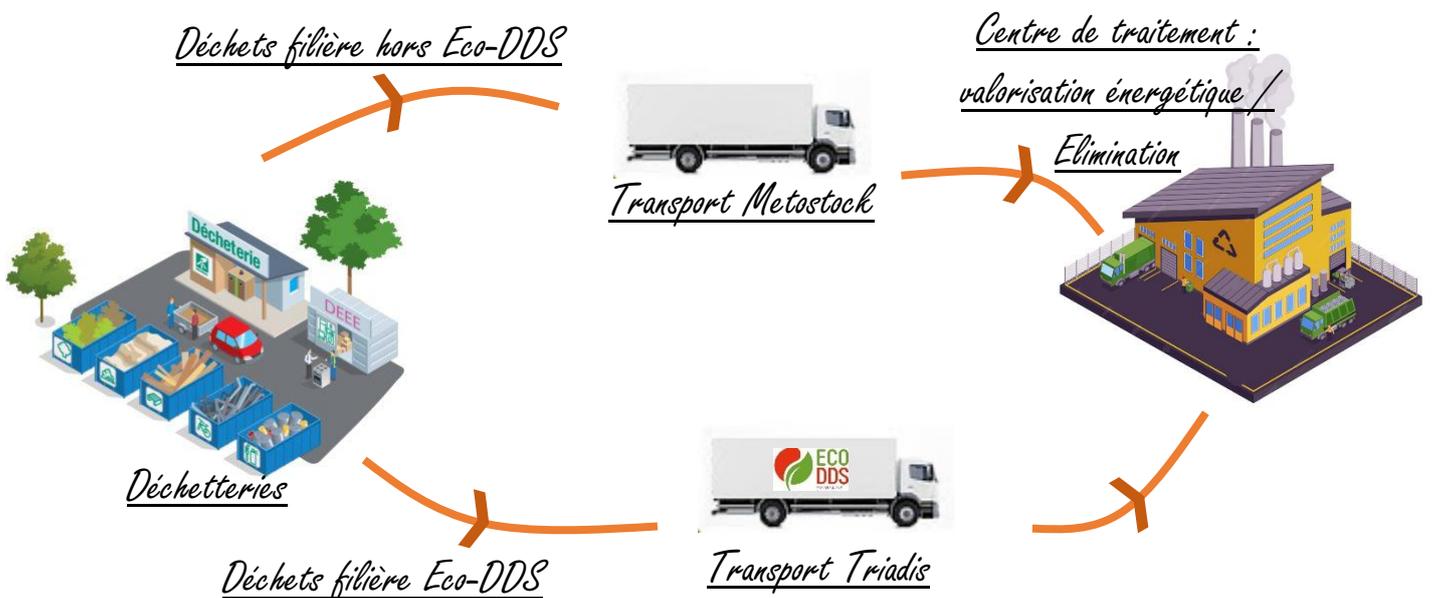
DDS évolution des tonnages ECO-DDS



Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

		Evolution N-1
Coûts de collecte	15 437.18 €	%
Coût de traitement	55 835.79 €	%
Total coûts de collecte + traitement	71 272.97 €	%
Coût à la tonne	584 €	
Coût par habitant	2 €	



7.3.11 Déchets pneumatiques

Définition

En matière de collecte de pneus usagés, les déchèteries sont considérées comme des détenteurs au même titre que les garages et les centres automobiles.

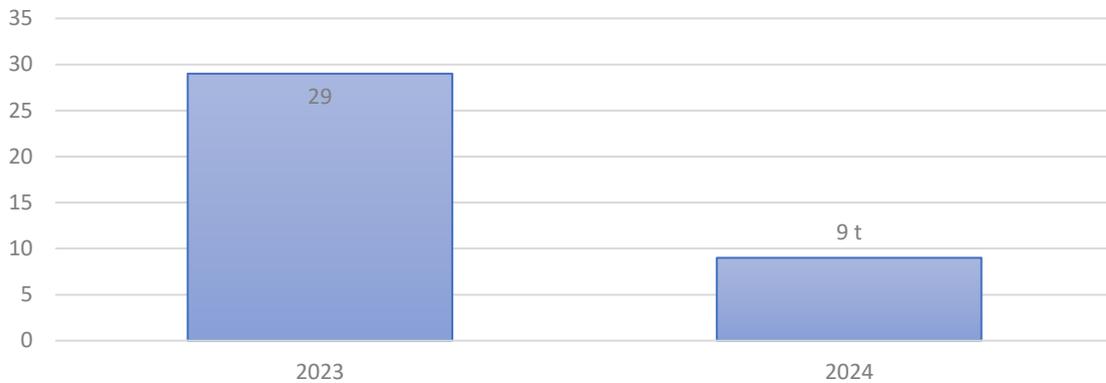
La collecte en déchèterie concerne exclusivement les pneus de voitures et de deux-roues motorisés déposés par les particuliers.

La collectivité a contractualisé avec l'eco-organisme « Aliapur » pour la collecte sans coût financier des déchets des particuliers.



En 2024, les prestataires Henry recyclage et Gurdebeke pour le compte d'Aliapur, a collecté en déchetteries **9 tonnes** de déchets pneumatiques. Cela représente **moins de 1 kg par habitant et par an**.

Pneumatiques évolution tonnages annuels



7.3.12 Déchets amiantés

Définition

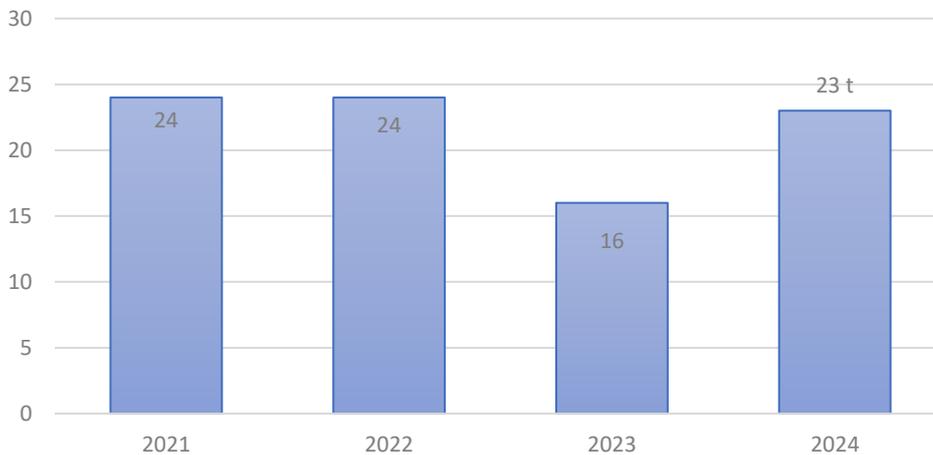
Les déchets d'amiante sont des matériaux contenant de l'amiante qui proviennent des activités de rénovation et ou démolition des bâtiment et infrastructures. Les usagers peuvent déposer uniquement des déchets d'amiante liée ou amiante ciment qui ne libèrent pas de fibre sauf lors de manipulation. Pour des raisons de sécurité, la Communauté de Communes des Villes Sœurs organise 3 collectes par an sur la déchetterie de Beauchamps uniquement. Pour

accepter les déchets, la collectivité exige qu'ils soient emballés pour éviter l'envol des fibres et déposés dans la benne sans l'aide de l'agent d'accueil.

En 2024, le prestataire Ikos a collecté en déchetteries **23 tonnes** de déchets d'amiante liée. Cela représente **moins de 1 kg par habitant et par an**.

On observe une évolution de **+43 %** par rapport à l'année n-1 soit une hausse des tonnages de 7 tonnes.

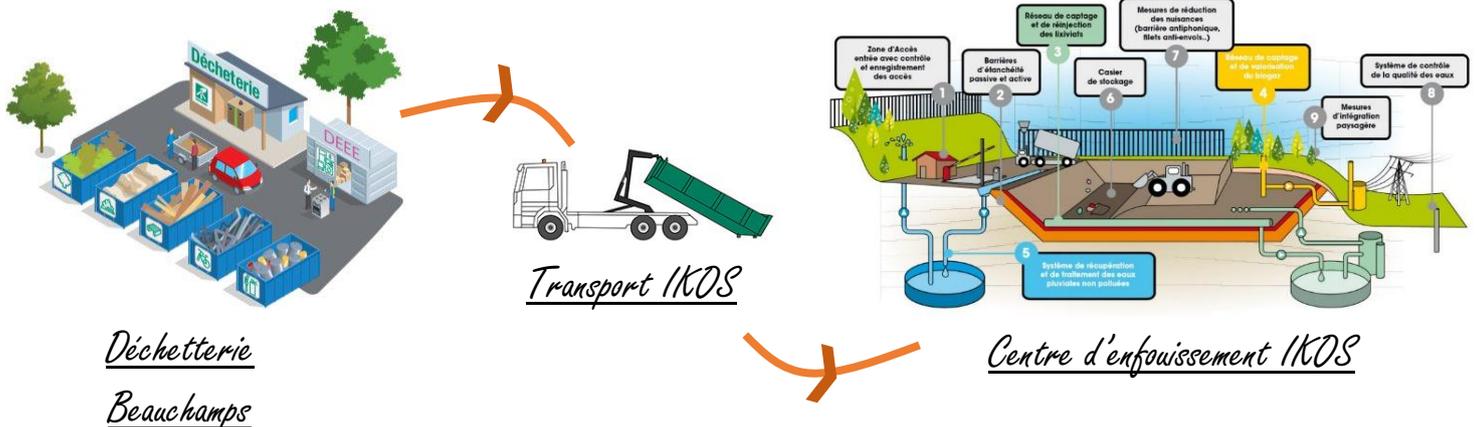
Amiante lié évolution tonnages annuels



Indicateurs financiers

En 2024, le coût €TTC de collecte et de traitement de l'amiante lié (hors investissement) se répartit de la manière suivante :

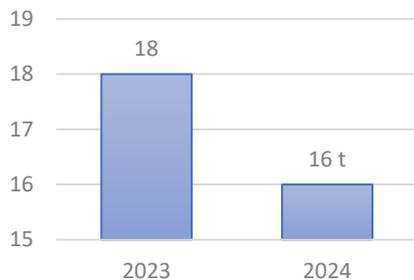
		Evolution N-1
Coûts de collecte	2 374.06 €	%
Coût de traitement	2 740.87 €	%
Total coûts de collecte + traitement	5 114.93 €	%
Coût à la tonne	222 €	
Coût par habitant	0.14 €	



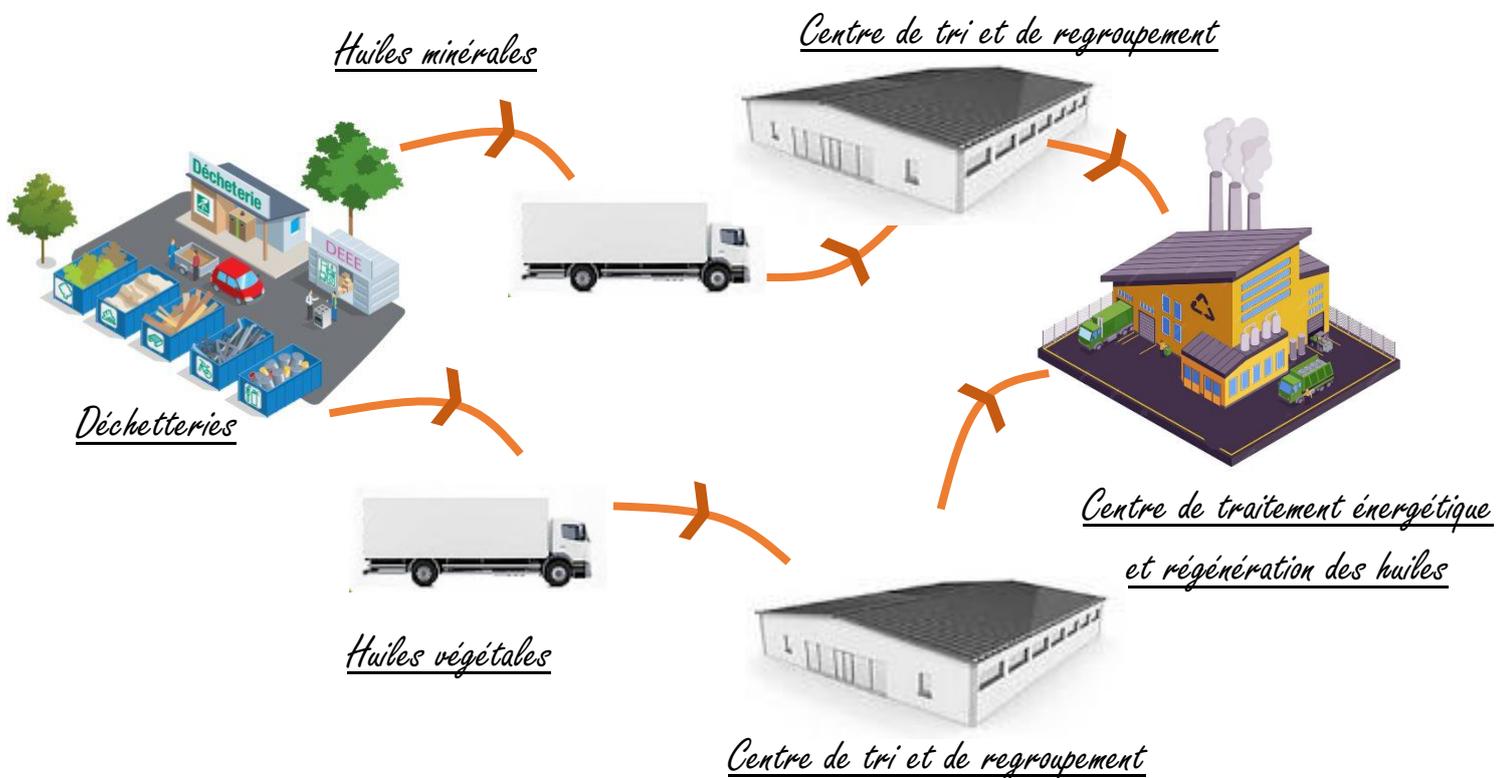
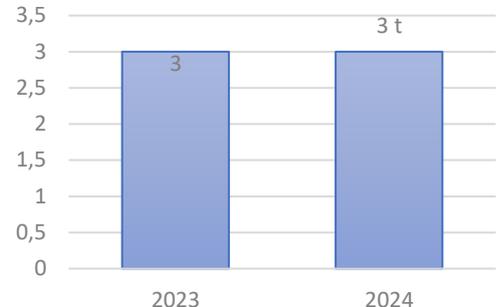
7.3.13 Déchets huiles minérales et végétales

En 2024, le prestataire Eco-huile a collecté en déchetteries **16 tonnes** d'huile minérale et le prestataire MJR Négoce a collecté en déchetterie **3 tonnes** d'huile végétale. Cela représente **moins de 1 kg par habitant et par an**.

Huile minérale évolution tonnages annuels



Huile végétale évolution des tonnages annuels



7.3.14 Déchets textiles usagés

Définition

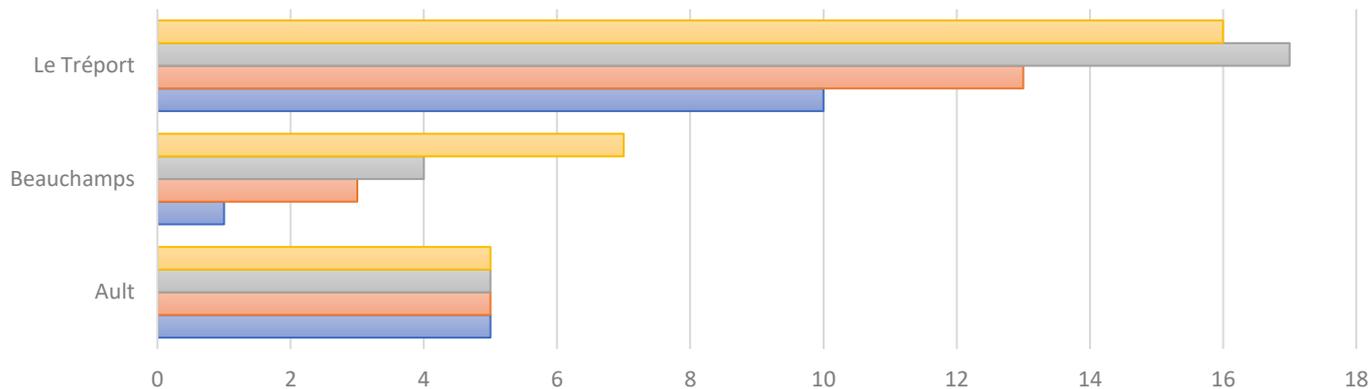
Ce sont les vêtements, linge de maison et chaussures usagés pouvant être réutilisés, réparés et recyclés. Les usagers peuvent se débarrasser de leurs textiles usagés soit dans les déchetteries ou dans les bornes d'apport volontaire mis à disposition par l'association Le Relais. On dénombre 32 bornes sur le territoire de la collectivité.

En 2024, l'association Le Relais a collecté en déchetteries **28 tonnes** de textiles usagés et **172 tonnes** dans les points d'apport volontaire. Au total, ce sont **200 tonnes** de textiles collectés sur le périmètre de la collectivité. Cela représente **5 kg par habitant et par an**.

On observe une évolution de **-5 %** par rapport à l'année n-1 soit une baisse de **12 tonnes**.

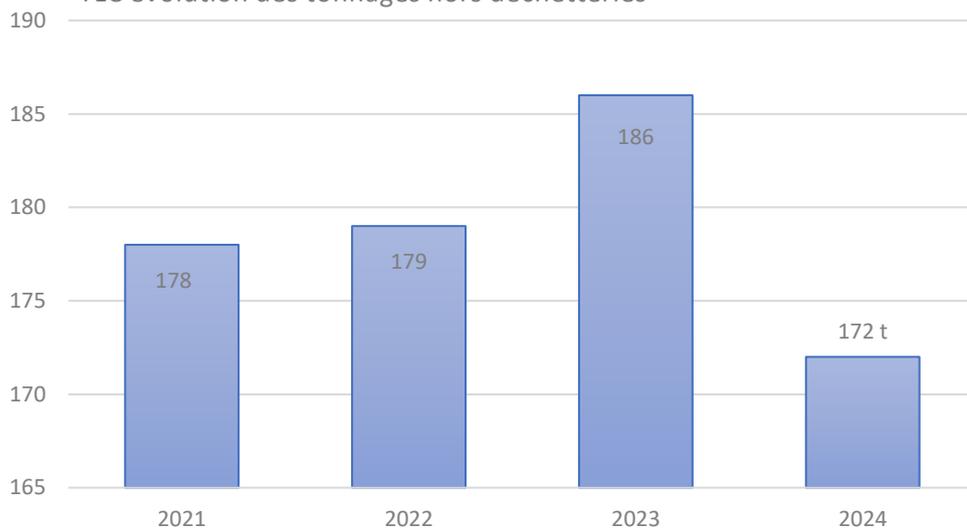


TLC évolution tonnages annuels par site

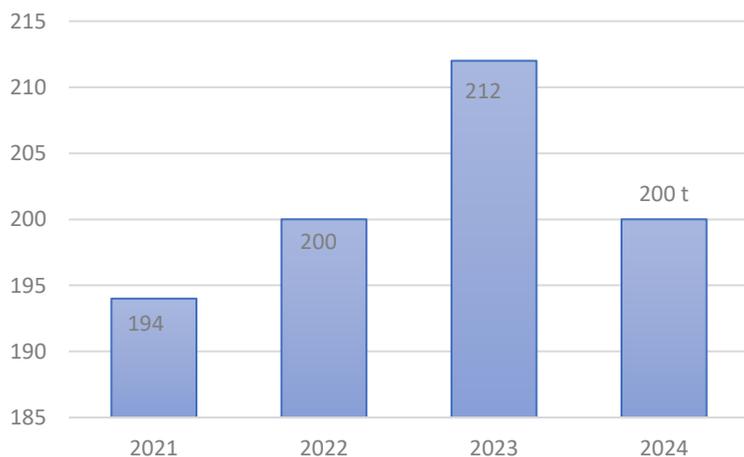


	Ault	Beauchamps	Le Tréport
2024	5	7	16
2023	5	4	17
2022	5	3	13
2021	5	1	10

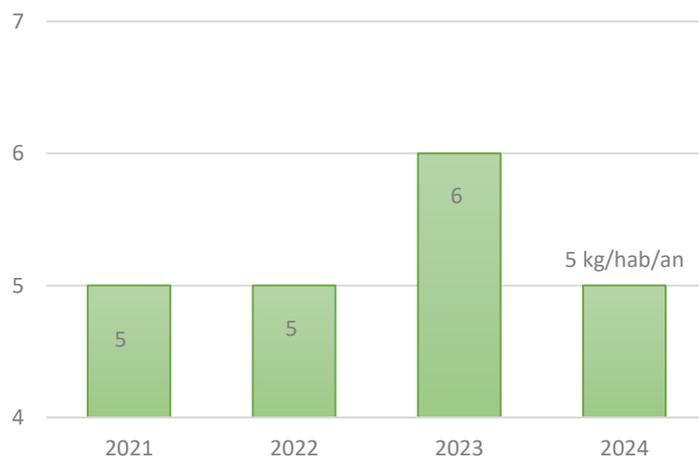
TLC évolution des tonnages hors déchetteries

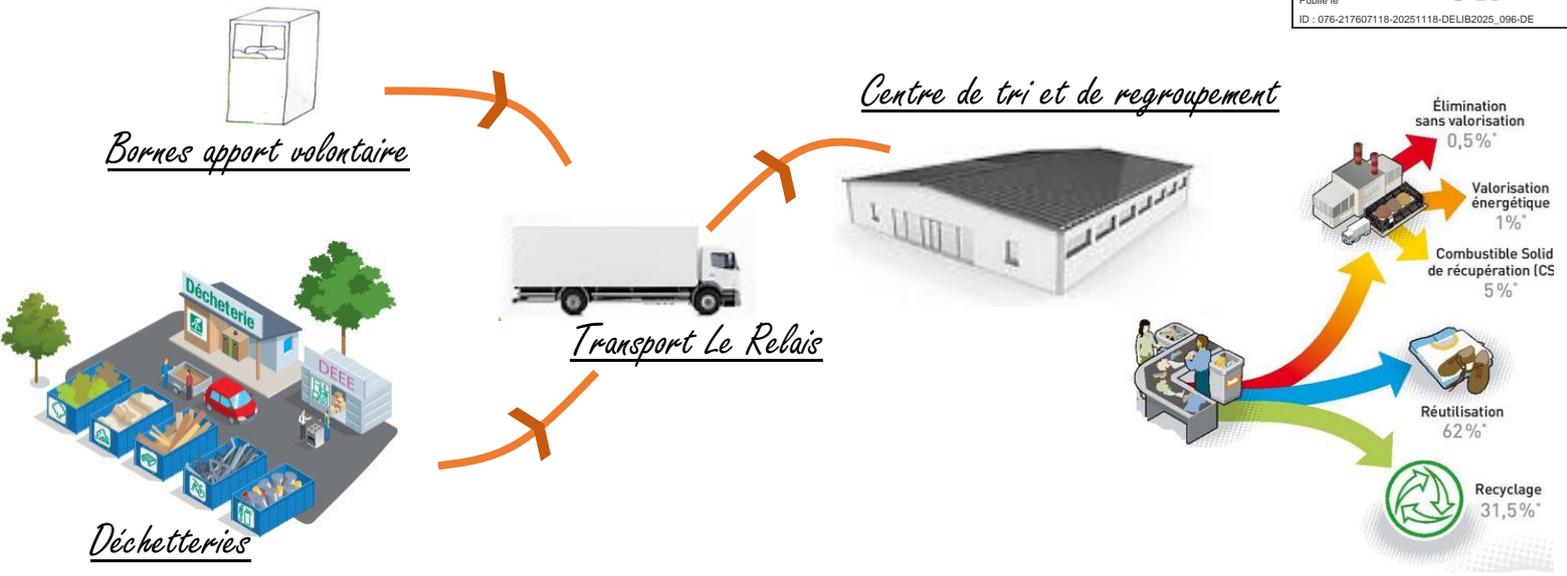


TLC évolution des tonnages annuels



TLC évolution kg/hab/an

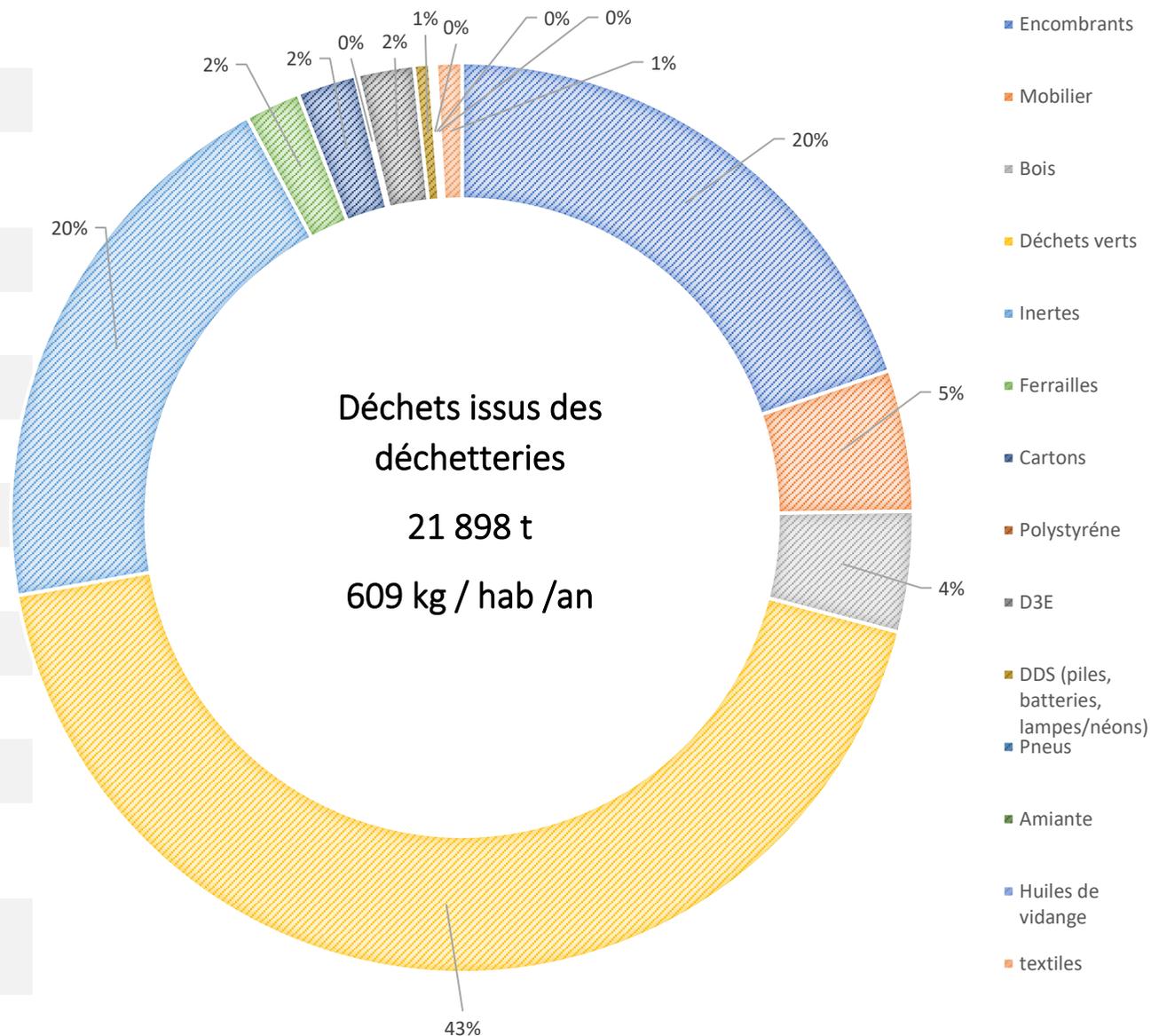




7.4 Récapitulatif des tonnages annuels et par flux collectés en déchetteries

Répartition des tonnages par flux de déchets

Flux	Tonnes	Kg/hab/an
Encombrants	4 327	120
Déchets d'élément d'ameublement	1098	31
Bois	938	26
Déchets verts	9 461	264
Inertes	4 345	121
Ferrailles/Batteries	433	12
Cartons	460	13
Polystyrènes	25	0.5
D3E lampes/néons piles	438	12
Déchets Diffus Spécifiques	122	3
Pneus	9	0.5
Amiante	23	0.5
Huiles minérales et végétales	19	0.5
Textiles (dont AV)	200	5



8 Récapitulatif des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

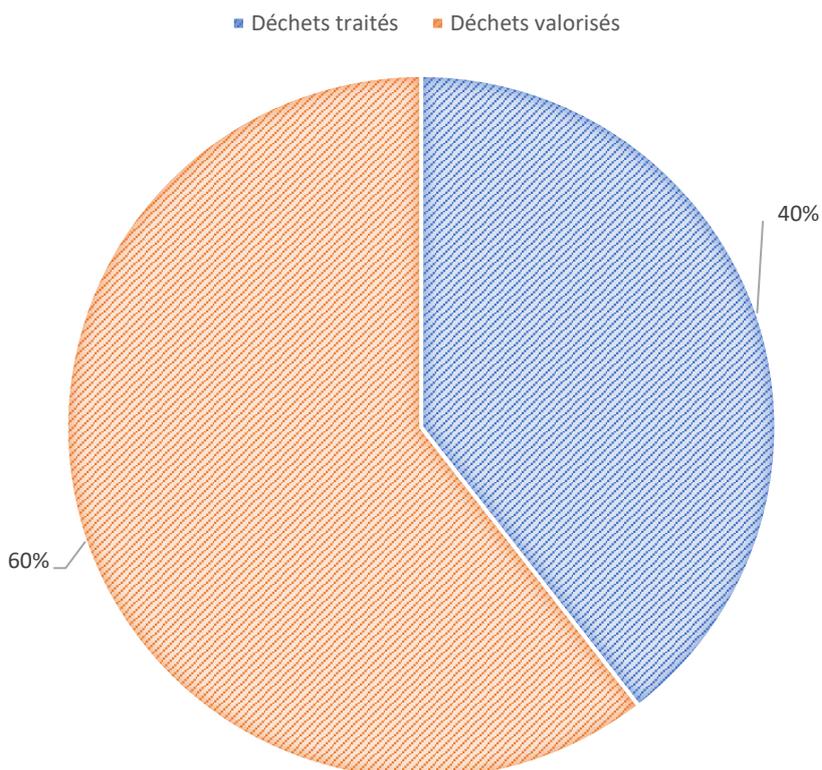
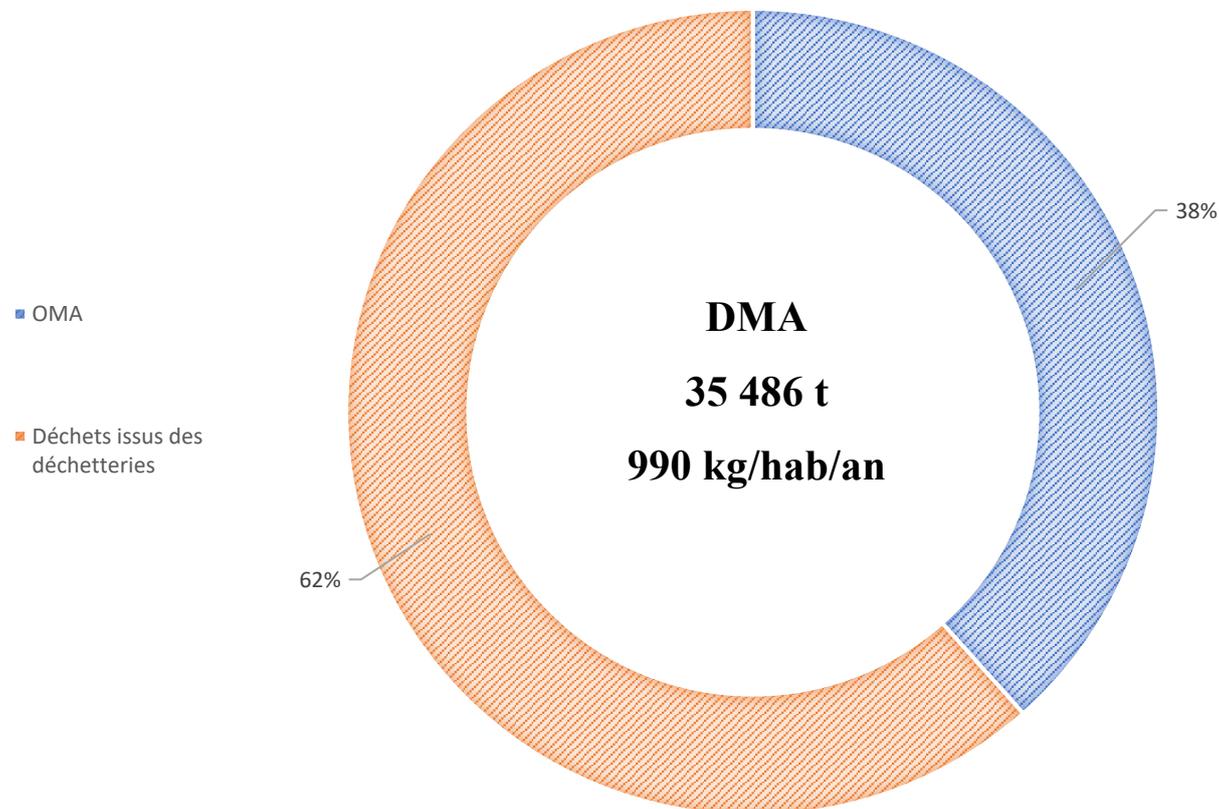
ID : 076-217607118-20251118-DELIB2025_096-DE



Définition

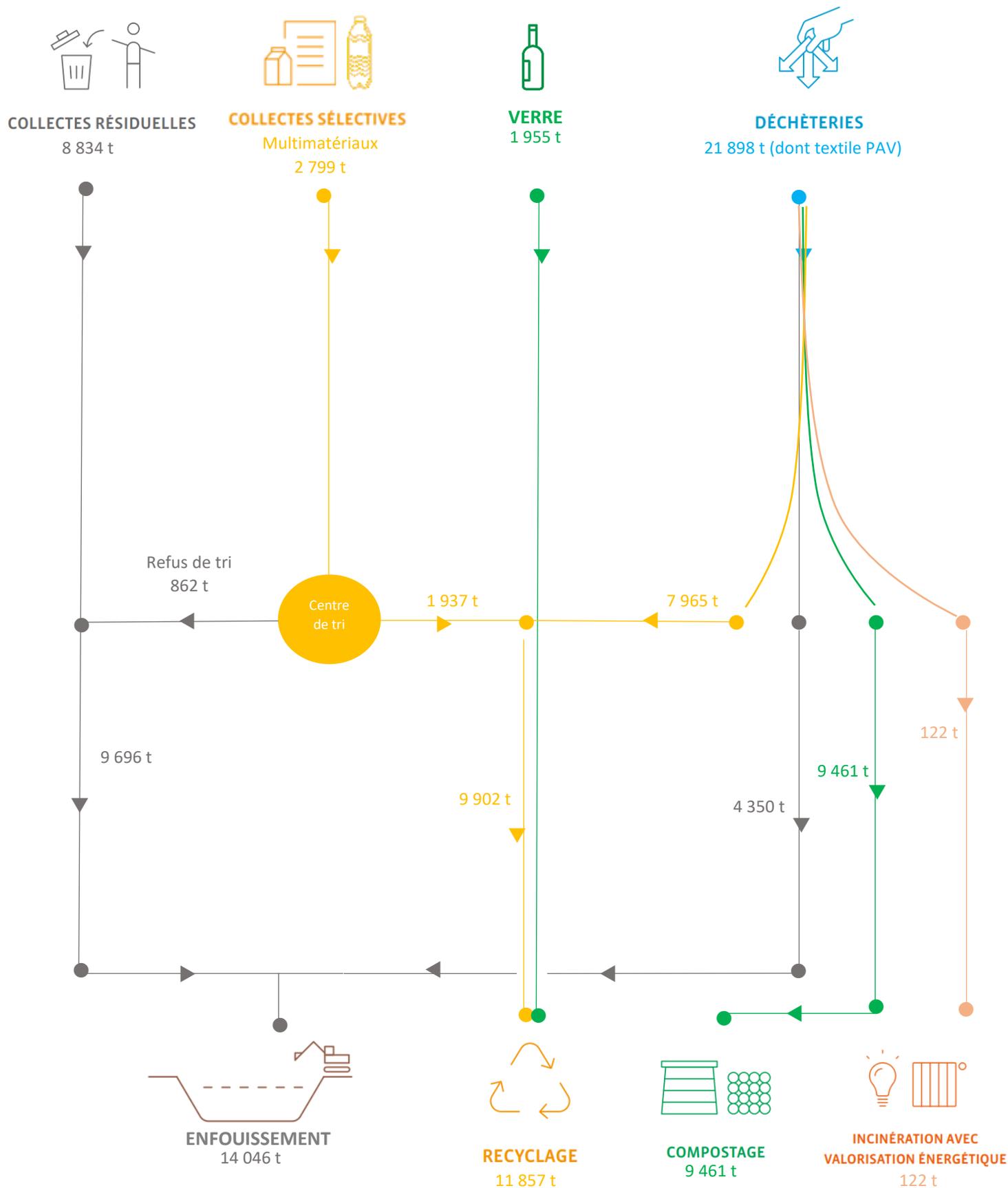
Les déchets ménagers et assimilés concernent les ordures ménagères et assimilés (OMA) ainsi que les déchets issus des déchetteries. Ce sont l'ensemble des déchets produits par la collectivité.

Répartition des tonnages de DMA (tonnage textiles bornes inclut)



Gestion des déchets en 2024

Ont été collectées 35 486 tonnes de déchets ménagers et assimilés

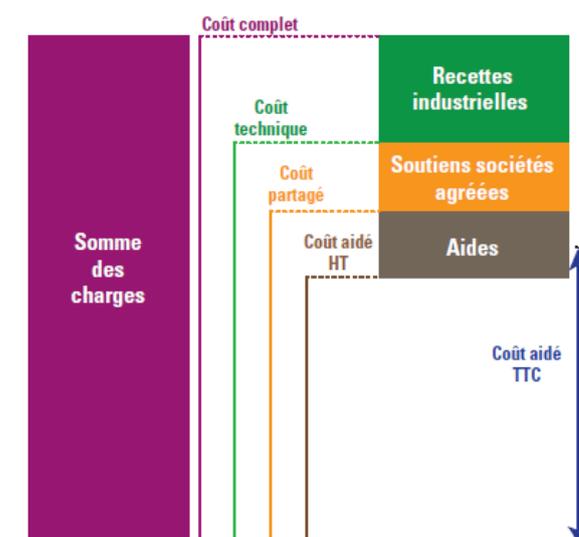


9 Coûts et financements du service

La présentation du coût du service de façon globale et des son financement a pour vocation de rapprocher le coût aidé du service, des contributions versées par les usagers. Il donne une image du taux de couverture du financement du service public de prévention et de gestion des déchets.

Précisions financières

Les données financières présentées ci-dessous sont établies à partir des écritures du grand livre comptable. Elles reflètent objectivement la situation budgétaire et comptable, mais peuvent présenter des différences par rapport aux données techniques et financières vue auparavant dans le rapport. Ces écarts s'expliquent notamment par l'enregistrement, au titre de l'exercice 2024, de prestations réalisées antérieurement ou encore non facturées sur l'année. Il convient ainsi de considérer que les montants financiers reportés ne correspondent pas toujours de manière stricte aux volumes techniques relevés sur la même période.



9.1 Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Charge de fonctionnement et investissement en €TTC par flux de déchets et par type de prestations

Poste des dépenses		Montants des charges grand livre 2024 € TTC
Charges fonctionnelles	frais de personnel administratif, prévention et communication)	161 189 €
Charges techniques	Pré-collecte / collecte	2 914 463 €
	Transport/Traitement	3 524 965 €
	Charges diverses : études, travaux...	87 618 €
TOTAL		6 688 235 €

Charges fonctionnelles :

Frais de personnel, prévention et communication :

- Charges de personnel du service déchets affectées par type de déchets au prorata des charges
- Charges communication : calendrier de collecte, flyer, ...
- Charges des actions de prévention

Charges techniques :

Précollecte :

- Charges d'achat de bacs de renouvellement et de bornes à verre
- Charges de maintenance de bacs et bornes à verre

Collecte :

- Charges de collecte en porte à porte et bornes à verre
- Charge de gardiennage et entretien des déchèteries

Transport :

- Charge de transfert des OMR et refus de tri
- Charge de transport des déchets issus des déchèteries

Traitement :

- Charge de traitement par incinération, enfouissement, compostage, ...
- Charge de tri dans les centres de tri pour la collecte sélective

Charges diverses :

- Travaux dans les déchèteries
- Composteurs
- Etudes

9.2 Les recettes des Eco-organismes

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), est une déclinaison opérationnelle du principe « pollueur - payeur » appliqué au domaine de la gestion des déchets. Codifié à l'article L. 541-10 du code de l'environnement et suivants, il oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent.

Ce principe est en œuvre dans plus de quinze filières en France, dont notamment celles des emballages ménagers et des papiers graphiques. Concrètement, la très grande majorité des producteurs répondent aujourd'hui à cette obligation en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé par l'État.

Le principal Eco-organisme est la société CITEO. CITEO reverse les contributions perçues des metteurs sur le marché sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer au financement du dispositif de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques. Pour obtenir ces soutiens à la tonne triée, les collectivités sont incitées ainsi à trier les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en atteignant, pour chaque matériau, des qualités fixées dans le cahier des charges liant l'éco-organisme à l'État (prescriptions techniques minimales) et précisées dans la demande d'agrément de CITEO (standard de qualité).

Eco-organismes	Nature de la prestation	Montant recettes grand livre 2024 € TTC
CITEO/ADELPHE	Soutien financier au recyclage des emballages (papier/carton, plastique, verre, acier/aluminium)	617 092.38 €
Eco Maison	Collecte et traitement des DEA en déchetterie + soutien financier	39 220.93 €
OCAD3E	Collecte et traitement des D3E en déchetterie + soutien financier	45 549.65 €
ECODDS	Collecte et traitement des DDS en déchetterie + soutien financier	4 819.83 €
TOTAL		706 682.79 €

9.3 Les recettes de revente de matériaux

Flux de déchet	Recettes grand livre 2024 €TTC
Papiers / cartons : 1.11 / 5.02 / 5.03 / 1.05	83 535.29 €
Emballages plastique	64 176.49 €
Emballages Aluminium	18 556.48 €
Emballages Acier	13 668.14 €
Emballages verre	62 621.27 €
Ferrailles / batteries	69 485.60 €
Rachat matière plastique bac roulant	289.30 €
TOTAL	312 334.55 €

9.4 Le coût aidé du service public de gestion des déchets

Le coût aidé du service public est le coût restant à financer après déduction des recettes d'exploitation et des soutiens financiers des Eco-organismes.

€TTC	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES-RECETTES = COUT AIDE
Fonctionnement et investissement	6 688 234 €	9 491 €	
Subvention		0 €	
Revente matériaux		312 334 €	
Soutiens financiers Eco-organismes		706 682 €	
TOTAL	6 688 234 €	1 028 507 €	5 659 727 €

9.5 Le financement du service

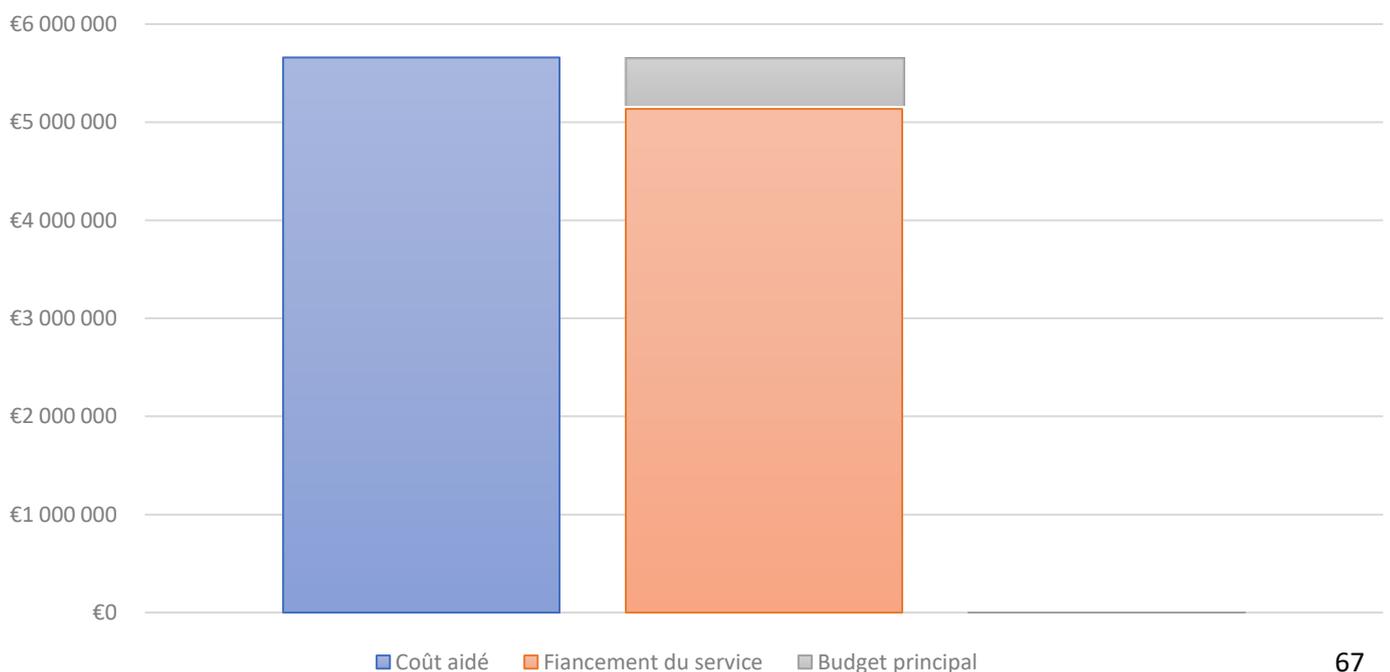
Les recettes du service sont composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ainsi que des recettes d'exploitation avec la redevance déchetteries professionnels, redevance camping, fonds de concours...

Ces recettes permettent de financer les charges correspondant aux coûts de fonctionnement, aux prestations de collecte et de traitement, ainsi que les charges d'amortissement éventuelles supportées par la collectivité (investissements liés aux moyens de pré-collecte, coût de construction et maintenance des équipements de collecte et de traitement ...).

Le taux unique de TEOM pour l'ensemble des communes de la collectivité a été fixé en 2024 par le Conseil communautaire à 11 %, soit une recette de 4 948 335 €.

€TTC	DEPENSES	RECETTES	Compensation par le budget général
Reste à financer	5 659 727 €		
Redevance déchetteries professionnels		44 770 €	
Redevance campings		90 400 €	
Fonds de concours		38 000 €	
Vente composteurs		13 650 €	
TEOM		4 948 335 €	
TOTAL	5 659 727 €	5 135 155 €	524 572 €

Equilibre financier du service de gestion des déchets



10 Communication

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 076-217607118-20251118-DELIB2025_096-DE



Depuis la prise de compétence en 2005, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de sensibilisation de la population au tri des déchets et à la prévention de la production des déchets, notamment auprès des enfants.

Deux facteurs ont permis d'accompagner la mise en place de la collecte des emballages recyclables multimatériaux en porte à porte :

- Une équipe d'ambassadeurs du tri
- Une intensification des outils de communication



En 2024, ce sont 695 autocollants qui ont été apposés sur des conteneurs ou sacs qui ne répondaient aux exigences de collecte de la CCVS.

Des animations en milieu scolaire ont eu lieu sur le territoire pour sensibiliser sur les gestes de tri et en général sur la collecte, traitement et valorisation des déchets produits sur le territoire de la CCVS.

Un nouveau calendrier de collecte spécifique à chaque commune a été distribué à chaque foyer.

Flashez-moi !
QR code



S'informer !

CALENDRIER : COLLECTE DES DÉCHETS 2024

~ DARGNIES ~



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 L	1 J 05	1 V	1 L	1 M ●●	1 S
2 M	2 V	2 S	2 M ●●	2 J 18	2 D
3 M ●	3 S	3 D	3 M ●●●	3 V	3 L
4 J 01	4 D	4 L	4 J 14	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M ●●	5 V	5 D	5 M ●
6 S	6 M ●●	6 M ●●●	6 S	6 L	6 J 23
7 D	7 M ●●●	7 J 10	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J 06	8 V	8 L	8 M ●	8 S
9 M ●●	9 V	9 S	9 M	9 J 19	9 D
10 M ●●●	10 S	10 D	10 M ●	10 V	10 L
11 J 02	11 D	11 L	11 J 15	11 S	11 M ●●
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M ●●●
13 S	13 M	13 M ●	13 S	13 L	13 J 24
14 D	14 M ●	14 J 11	14 D	14 M ●●●	14 V
15 L	15 J 07	15 V	15 L	15 M ●●●	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M ●●	16 J 20	16 D
17 M ●	17 S	17 D	17 M ●●●	17 V	17 L
18 J 03	18 D	18 L	18 J 16	18 S	18 M ●
19 V	19 L	19 M ●●	19 V	19 D	19 M ●●
20 S	20 M ●●	20 M ●●●	20 S	20 L	20 J 25
21 D	21 M ●●●	21 J 12	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J 08	22 V	22 L	22 M ●	22 S
23 M ●●	23 V	23 S	23 M	23 J 21	23 D
24 M ●●●	24 S	24 D	24 M ●	24 V	24 L
25 J 04	25 D	25 L	25 J 17	25 S	25 M ●●
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M ●●●
27 S	27 M	27 M ●	27 S	27 L	27 J 26
28 D	28 M ●	28 J 13	28 D	28 M ●●	28 V
29 L	29 J 09	29 V	29 L	29 M ●●●	29 S
30 M		30 S	30 M ●●	30 J 22	30 D
31 M ●		31 D		31 V	

MES JOURS DE COLLECTE

-  ● **ORDURES MÉNAGÈRES**
-  ● **TRI SÉLECTIF**
Emballages et papiers
1 semaine sur 2
-  ● **DÉCHETS VERTS**

 Pensez à sortir les bacs et sacs la veille au soir à partir de 18h !

 À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets alimentaires !

 Kit de compostage à 25 € en vente auprès de la CCVS !
Composteur de 400 L

Vous avez une question ? reduisonsnosdechets@villes-soeurs.fr - Tél. 02 27 28 05 94



11 Perspectives

L'objectif principal pour l'année 2025 est de limiter la hausse des coûts des déchets et d'optimiser le service rendu à la population.

Les principales perspectives pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Poursuite de l'opération de compostage individuel et étude sur le compostage collectif,
- Poursuite des actions en matière de tri des déchets et de prévention de la production de déchets,
- Application du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et ainsi développer des actions de sensibilisation ou d'incitation en direction des usagers en faveur du tri et de la réduction de la production de déchets
- Etude pour l'utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets (redevance spéciale),
- Mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries (PMCB)
- Mise en place d'une filière locale de valorisation des déchets coquilliers.